

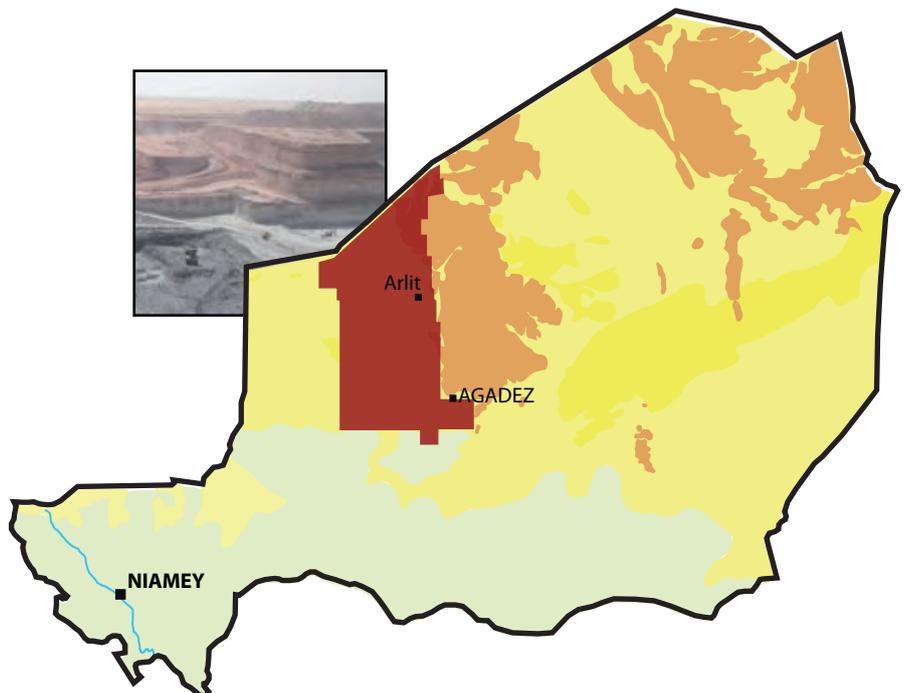


**DOSSIER
D'INFORMATION**

La malédiction de l'uranium

Le Nord-Niger victime de ses richesses

"Notre monde a-t-il le droit de laisser passer sous silence la destruction de tout un peuple dont le crime originel serait d'habiter un Sahara jadis inculte mais devenu immensément riche ?"



Dossier d'information

La malédiction de l'uranium

-

Le Nord-Niger victime de ses richesses

"Notre monde a-t-il le droit de laisser passer sous silence la destruction de tout un peuple dont le crime originel serait d'habiter un Sahara jadis inculte mais devenu immensément riche ?"

Issouf ag Maha



Paix et Solidarité au Nord-Niger

Boîte n°26 - 3 passage Rauch, 75011 Paris
tchinaghen@yahoo.fr - www.tchinaghen.org
n°siret : 505 038 364 00012

Mise à jour : Août 2008

Photographies et textes : Collectif Tchínaghen

Imprimé par nos soins
copyleft

SOMMAIRE

● <u>L'espace des grands nomades agonise</u>	4
▷ Au Niger les communautés autochtones sont menacées	4
▷ Les facteurs de déstabilisation et de marginalisation	5
▷ 139 permis de recherche d'uranium octroyés	7
● <u>Cartes</u>	8
▷ Le mode de vie touareg : un équilibre précieux	8
▷ Le peuple touareg menacé par l'exploitation de l'uranium	9
▷ Colonialisme nucléaire et spoliation des terres agro-pastorales touarègues	10
● <u>Chronique d'un désert annoncé : la plaine de l'Irhazer à Agadez</u>	11
▷ Les contraintes du milieu	11
▷ La surenchère du pillage	12
▷ Une gestion surprenante	12
▷ Quel avenir ?	13
● <u>AREVA à Arlit et Akokan depuis 40 ans</u>	14
▷ AREVA exploite l'uranium nigérien depuis 40 ans à Arlit à travers deux filiales	15
▷ Sécurité des travailleurs, longtemps inexistante et toujours insuffisante	15
▷ Pollution des eaux et morbidité dans les villes minières du Nord-Niger	17
▷ Pollution environnementale	19
▷ Un accident révélateur : transport du concentré d'uranium en janvier 2004	19
● <u>Actualité Nord-Niger</u>	20
▷ Une rébellion armée	20
▷ Les droits de l'Homme bafoués	21
● <u>Pour aller plus loin : bibliographie et sources</u>	28
● <u>Sommaire des annexes</u>	35

L'ESPACE DES GRANDS NOMADES AGONISE



Le Nord-Niger faisait ultérieurement partie intégrante de l'espace naturel sahélo – saharien dans lequel cohabitaient selon des règles traditionnelles ancestrales plusieurs groupes autochtones nomades, sédentarisés ou non : Arabe, Chawi, Kounta, Maure, Peulh woodaabé, Touareg, Toubou, etc.

Les colonisations européennes, les indépendances et les états-nations qui en surgissent, transforment définitivement son unicité en une mosaïque de territoires déjà ébauchés lors la Conférence de Berlin (1884-1885) et confirmés définitivement par la Charte de l'Organisation de l'unité africaine dans son préambule, et les articles II et III (Addis – Abeba 1965).

Aujourd'hui, le Nord-Niger et ses populations vivent une mutation, voire une révolution économique exponentielle. L'exploitation des différentes ressources de son sous-sol, réduit de plus en plus les possibilités de vie traditionnelle et des économies pastorales.

Au Niger, les communautés autochtones sont menacées

Des Touaregs du Nord-Niger, du moins une partie d'entre-eux, se reconnaissent sérieusement menacés dans leur altérité. Pour certains, elle est déjà moribonde. Historiquement, les Touaregs – qui sont des Berbères - sont répartis sur un vaste territoire qui transcende les frontières des actuels Etats algérien, burkinabé, libyen, malien et nigérien.

Les premiers migrants sont originaires du golfe de Syrte, de l'oasis d'Aoudjila. Entre le XI^e siècle et le début du XIX^e siècles, par vagues successives, les différentes confédérations touarègues et les tribus les constituant investissent de nouveaux espaces. Les rapports de force instaurés, elles s'installent sur ce qui peut être considéré comme étant leurs aires d'influence. Les Kel Ahaggar en Algérie ; les Oudalan au Burkina-Faso ; les Kel Ajjer en Libye ; les Kel Adghagh, les Iullemmeden et les Kel Ataram au Mali ; Les Kel Ayr, les Iullemmeden, les Kel Dinnik, les Touaregs du Damergou, les Kel Gress, les Touaregs de la boucle du fleuve Niger et du Gourma au Niger.

L'appréhension et l'appréciation de l'espace au détriment de la propriété territoriale balisée, la langue Tamajeq identifiante et unificatrice, l'écriture des Tifinagh, les jeux de pouvoir et de contre-pouvoir, les structures socio-économiques avec leurs hiérarchisation prononcée et le rôle affirmé de la femme, les traditions pastorales et caravanières, les actes de bravoure et le sens de l'honneur, furent pendant des siècles les liens intangibles d'une large communauté humaine, qui maintenant, dans sa composante nigérienne, résiste difficilement aux facteurs contemporains de déstabilisation et de marginalisation.



Les facteurs de déstabilisation et de marginalisation

Cinq facteurs de déstabilisation, ayant comme conséquence finale la marginalisation du peuple touareg, peuvent être retenus : la colonisation française ; l'émergence d'états-nations indépendants ; les sécheresses ; l'exode et l'expatriation ; l'économie moderne.

Le processus de mutation du peuple Touareg s'inscrit dans l'histoire moderne de l'Afrique en général et du Niger en particulier. Dès 1906 et jusqu'en 1917, l'armée coloniale française « pacifie » l'Afrique occidentale. De ce fait elle interrompt les hostilités entre les différentes tribus touarègues et par voie de conséquence commence insidieusement à saper leur système économique qui reposait généralement sur le pastoralisme, le commerce caravanier et les rezzous. Le colonisateur au travers de ses casernements militaires, ses comptoirs marchands et ses stations missionnaires quadrille le pays et change le cours du temps. Avec la scolarisation en français au détriment de l'arabe, il favorise d'autres schémas de pensée et induit de nouvelles valeurs incompatibles avec celle de la tradition touarègue fondée sur un code d'honneur incontournable tout aussi particulier que complexe.

La balkanisation de l'espace, que les groupements et les tribus touarègues considéraient comme étant le leur, en cinq Etats indépendants – l'Algérie, le Burkina-Faso, la Libye, le Mali, le Niger – les enferme dès les années 1960 dans des frontières qu'ils ne reconnaissent pas. Ainsi de nouveaux cadres juridiques avec de nouvelles lois leur sont imposés. Les déplacements imposés par le grand nomadisme aux différents troupeaux de camelins, bovins, caprins ou ovins, n'obéissent plus aux aléas climatiques et à la qualité du couvert végétal mais aux limites imposées par les nouveaux territoires dont les découpages administratifs ne sont ni compris ni acceptés.

La gestion de cet espace global dénommé le «Pays Touareg», au travers d'un pastoralisme traditionnellement raisonné et qu'accompagnent des obligations de solidarité était la réponse écologique, sociale et économique la mieux adaptée pour faire face aux sécheresses plus ou moins endémiques.

Or aussi bien le colonisateur que les nouveaux états sont souvent démunis face aux sécheresses. Cependant les pasteurs se heurtent aux administrations nationales qui les refoulent parfois. Dans certains cas il y a même déni de la catastrophe avec ses conséquences humaines. Il en résulte que le tissu social se délite et que les jeux de solidarité permettant la survie sont de moins en moins opérants. Les troupeaux périssent. Les nomades aussi à moins qu'ils ne prennent les routes de l'exode et de l'expatriation.

L'exode interne vers les grands centres urbains ou industriels nigériens et l'expatriation vers les pays limitrophes offre une éventuelle possibilité de survivre.

Après les années qui suivirent la sécheresse de 1973 le mouvement se précipite. Les jeunes gens ne trouvant pas de travail au Niger n'ont pas d'autre alternative que de partir en Algérie, en Libye et ailleurs. S'ouvre alors des perspectives jusque-là peu connues. Tous les métiers à forte demande de main-d'œuvre même celui de mercenaire sont ouverts. C'est dans ce contexte que la gestation d'un mouvement de contestation sociale et de révolte culturelle - la Teshumara (adaptation du mot français chômeur) - prend forme. L'éclatement social est presque total.

Les Touaregs nigériens, comme ceux du Mali d'ailleurs, considérant ne jamais être pris en compte par le pouvoir central et se sentant de plus en plus marginalisés, prennent les armes après les massacres dont certains d'entre eux furent victimes. De 1990 à 1995 une rébellion armée remet en cause la situation antérieure. Après l'acceptation d'un armistice, les clauses négociées sont signées le 24 avril 1995 pour ramener la paix, connues sous le nom d'Accord de Ouagadougou.

Depuis les indépendances, les économies évoluent. D'abord exclusivement tournées vers la satisfaction des anciens pays colonisateurs elles s'orientent difficilement vers les attentes nationales. Les économies traditionnelles pastorales ou oasiennes touarègues sont absorbées comme étant des éléments parmi d'autres de l'économie nigérienne. Ainsi elles n'ont plus beaucoup de sens par elles-mêmes en ne répondant plus aux dynamiques autarciques antérieures.

Cependant l'économie nigérienne, comme toutes les économies nationales africaines, est de plus en plus soumise aux aléas de la mondialisation. Les enjeux géostratégiques mondiaux (les ressources minières du nord font du Niger le troisième exportateur mondial d'uranium) et les jeux de la concurrence internationale font entrer de nouveaux pays, tels la Chine, l'Inde et d'autres encore dans le concert des nouveaux partenaires du Niger au détriment de la puissance coloniale d'antan.

La colonisation française, la naissance des états nations africains à la suite des indépendances, les sécheresses, les exodes et les expatriations et aujourd'hui la mondialisation, réduisent de plus en plus leurs capacités et leurs pouvoirs décisionnels ainsi que des différentes gestions en découlant. L'exemple le plus crucial est celui de la recherche et de l'exploitation des richesses du sous-sol au Nord-Niger.



Pastoralisme

139 permis de recherche d'uranium octroyés

Aujourd'hui c'est tout une partie du peuple touareg qui est menacée de disparaître face aux enjeux géostratégiques et politiques mondiaux. En effet, au Niger, le sous-sol d'une grande partie du territoire touareg regorge d'uranium. Depuis 40 ans, Areva exploite ce minerai près d'Arilit dans des conditions sanitaires et environnementales scandaleuses (cf. annexe 01).

Depuis 2007, ce sont 139 permis de recherche d'uranium qui ont été octroyés par le pouvoir central nigérien à des sociétés européennes, asiatiques, nord-américaines et australiennes, au coeur des zones de transhumance des autochtones. Ces permis, attribués dans la plus grande opacité, au mépris des populations locales auront des conséquences évidentes pour ces populations pastorales et oasiennes : la perte de leurs terres, de leurs pâturages et de leurs puits, c'est à dire tout simplement de leurs moyens d'existence, de subsistance. Tout ceci étant de surcroît menacé de graves pollutions à en juger par les effets déjà constatés à Arilit. Déjà, près d'Assouas, la CNUC (société minière chinoise) a poussé les populations hors de sa concession et interdit aux éleveurs l'accès aux puits pastoraux.

Aux marginalisations économiques et politiques, aux sécheresses et aux famines récurrentes que subissent les populations du Nord-Niger depuis des décennies, s'ajoute maintenant la "malchance" d'être nés sur des terres riches en ressources minières ; richesse qui les condamne à l'exode (cf. annexes 02 et 03).

Les Touaregs, à l'instar des Bushmen du Kalahari, des Ijaws du delta du Niger, et bien d'autres, ont perdu le contrôle de leurs terres ancestrales et luttent pour les retrouver, en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones entérinée le 10 septembre dernier.

« Les Peuples autochtones ne peuvent être enlevés de force à leurs terres ou territoire. Aucune réinstallation ne peut avoir lieu sans le consentement préalable – donné librement et en connaissance de cause - des Peuples autochtones concernés, et un accord sur une indemnisation juste et équitable et, lorsque cela est possible, la faculté de retour.»

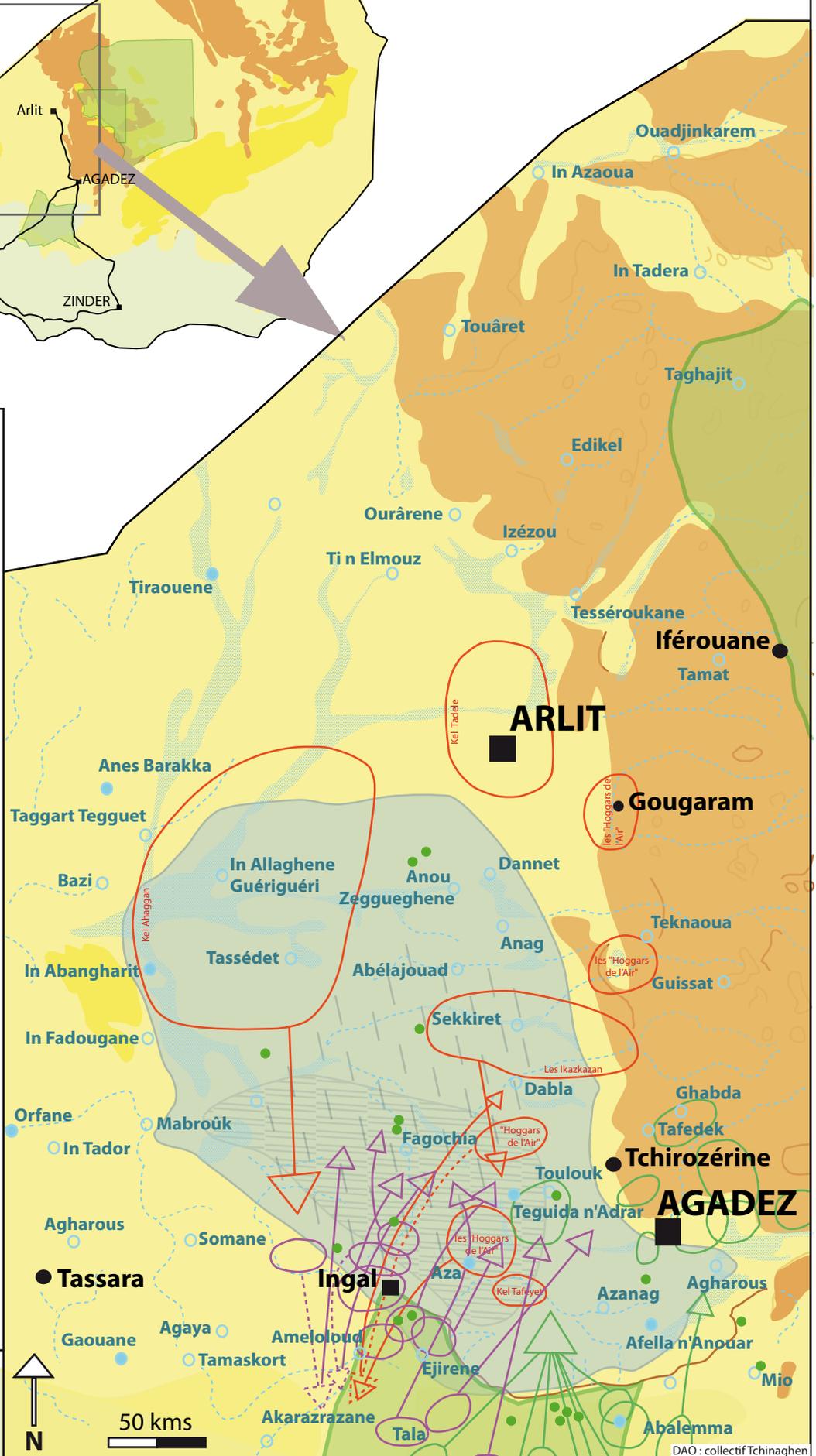
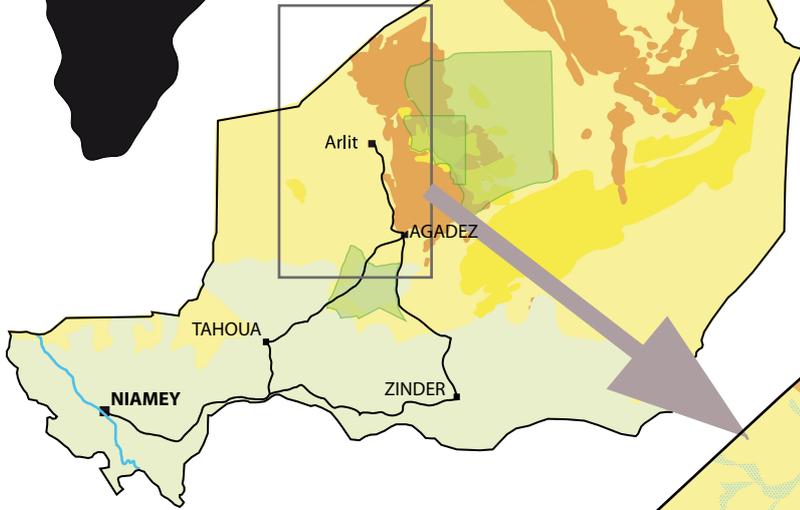
Article 10 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones



Le mode de vie touareg : un équilibre précieux



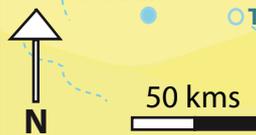
NIGER



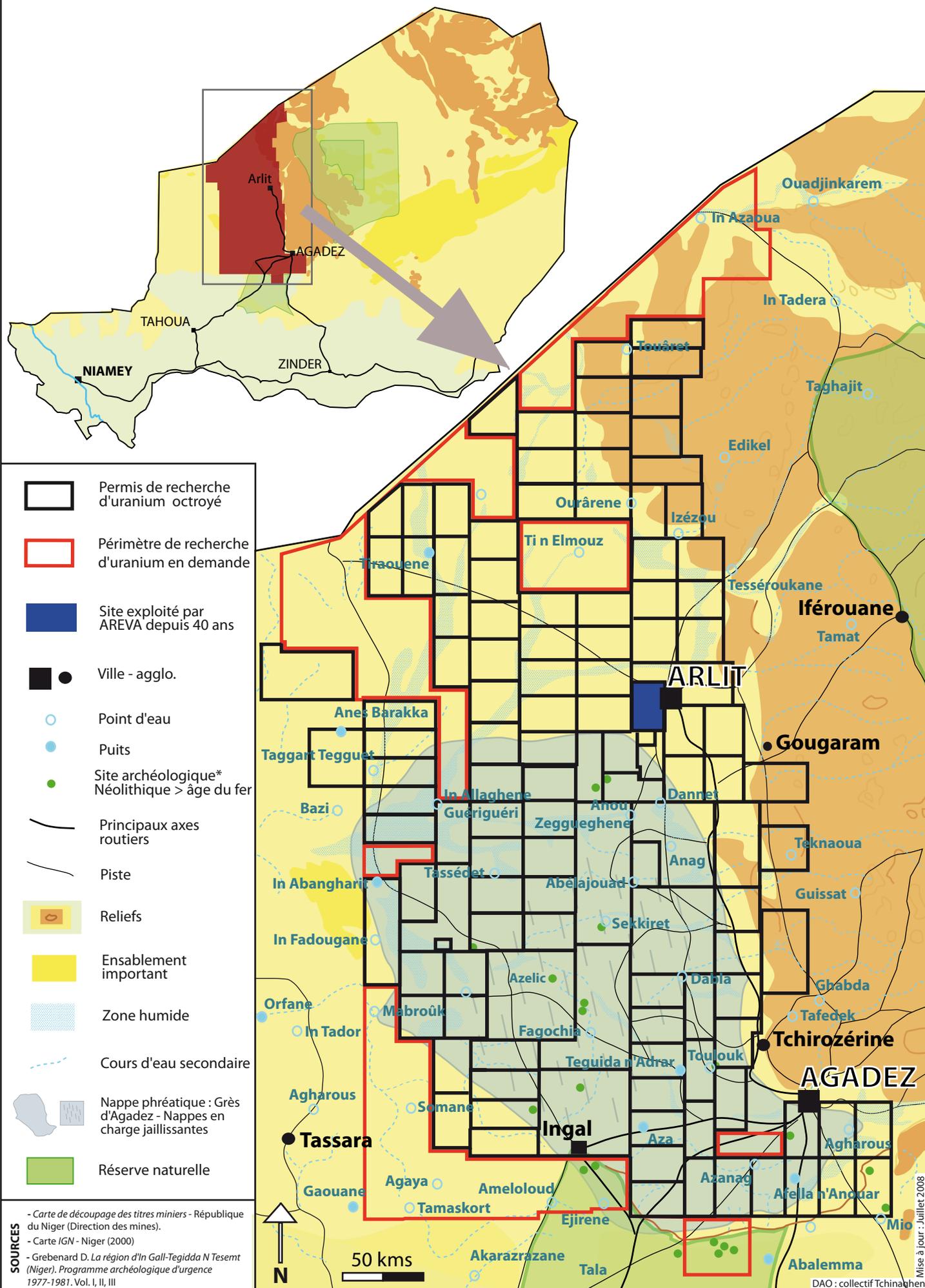
- Ville - agglo.
- Point d'eau - Puits
- Site archéologique*
Néolithique > âge du fer
- Reliefs
- Ensablement important
- Zone humide
- Cours d'eau secondaire
- Nappe phréatique : Grès d'Agadez - Nappes en charge jaillissantes
- Réserve naturelle
- Aires de nomadisation en saison sèche de groupes nomades permanents
- Aires de nomadisation en saison sèche des tribus Kel Ferwan
- Aires de nomadisation en saison sèche des tribus Kel Fadey
- Nomadisation de saison des pluies (fin juillet - septembre)
- mouvements successifs de début de saison des pluies et de saison des pluies par certaines tribus
- Région de "cure salée" (juillet-août-septembre)

SOURCES

- E. BERNUS 1981 : *Touaregs nigériens, Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur.*
- Carte IGN Niger - 2000
- Grebenard D. *La région d'In Gall-Tegidda N Tesemt (Niger). Programme archéologique d'urgence 1977-1981. Vol. I, II, III*

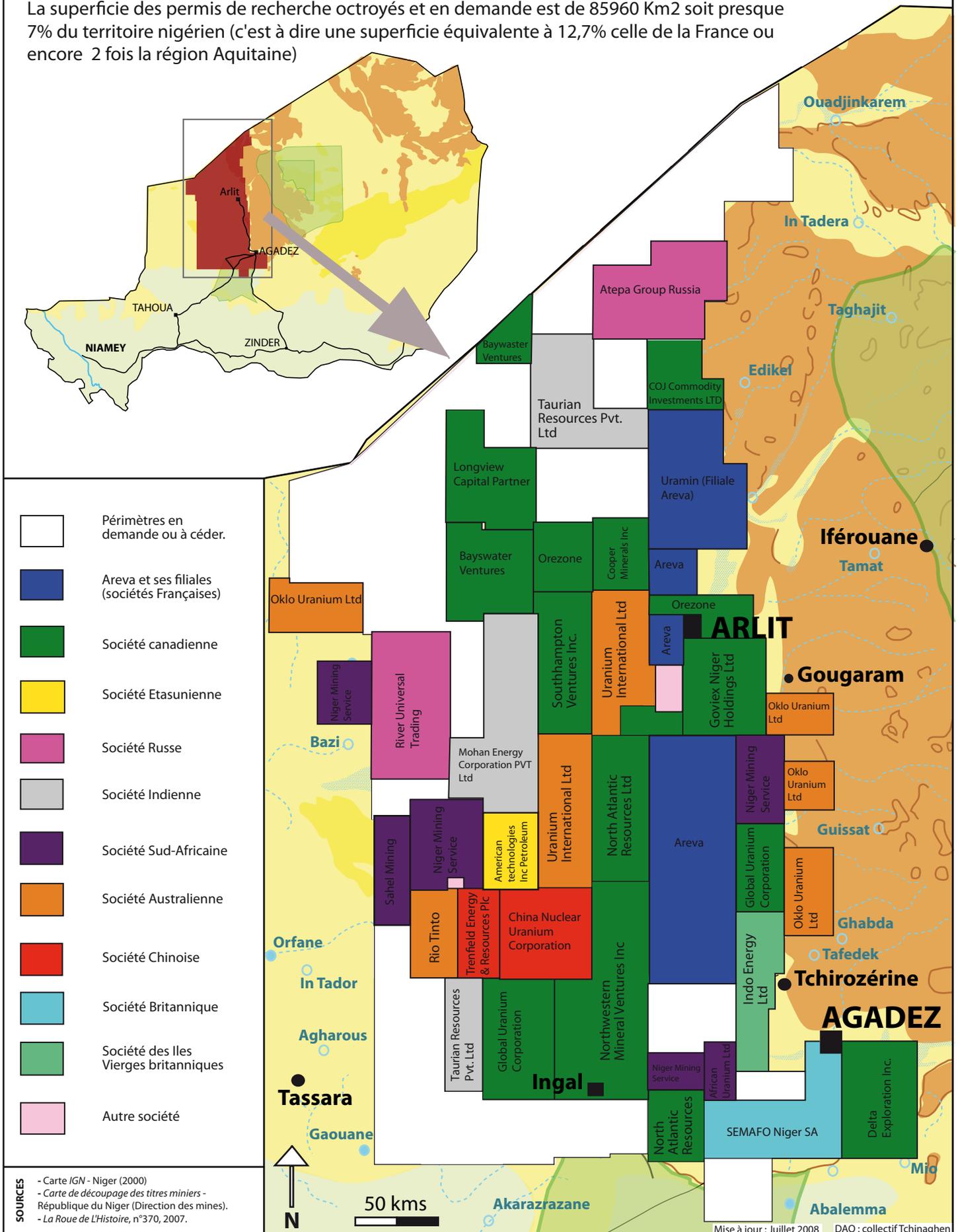


Les populations autochtones menacées par l'exploitation de l'uranium



Colonialisme nucléaire et spoliation des terres agro-pastorales par des sociétés minières

La superficie des permis de recherche octroyés et en demande est de 85960 Km² soit presque 7% du territoire nigérien (c'est à dire une superficie équivalente à 12,7% celle de la France ou encore 2 fois la région Aquitaine)





CHRONIQUE D'UN DÉSERT ANNONCÉ : LA PLAINE DE L'IRHAZER À AGADEZ

Depuis des millénaires les populations nomades du Néolithique fréquentaient l'immense plaine de l'Irhazer où elles faisaient pâturer leurs animaux le long des parcours jalonnés de point d'eau. Après l'épopée libyco-berbère des Garamantes, ce sont les Touaregs, les Peulhs et plus tardivement les tribus arabes Kounta qui se déplacent dans cette immensité où ils trouvent et gèrent traditionnellement les ressources nécessaires à l'économie pastorale. Les puits et les sources qui captent l'*aquifère des grès d'Agadez* servent de points d'abreuvement pour leurs troupeaux. Pour les animaux de l'ensemble du Niger, cette région est très importante. Chaque année, après l'hivernage, ils font des milliers de kilomètres, depuis le sud, pour venir brouter l'herbe nouvelle et boire l'eau chargée de natron. Ce régime alimentaire et cette transhumance structurelle sont tout à fait bénéfiques pour la santé de l'animal et son engraissement. Ce moment annuel d'échanges culturels et de fêtes dure deux à trois mois et rassemble les 2/3 du cheptel nigérien : c'est la cure salée.

Les contraintes du milieu

L'aquifère des grès d'Agadez, seule ressource en eau de la région, est fossile (annexe 04). Les datations au carbone 14 de ses eaux¹ révèlent que la dernière recharge s'est déroulée au cours du dernier humide néolithique il y a 3000 ans environ, à la fin de l'époque paléoclimatique du Nigéro-tchadien. Depuis, le réservoir se vide inexorablement et d'autant plus rapidement que la ressource est de plus en plus fortement sollicitée par l'octroi anémique de concessions minières.

Jusqu'alors, la ville d'Agadez pompait ses besoins dans la nappe contiguë de l'oued Téloua qui bon an mal an se rechargeait annuellement avec les pluies de mousson. Ce choix correspondait à une démarche éthique en hydrogéologie : n'utiliser les eaux fossiles qu'en dernière extrémité. Mais avec l'accroissement démographique (150 000 habitants) et surtout à cause du changement climatique, la ressource renouvelable est devenue insuffisante. Depuis 2006, la ville a été contrainte de déplacer son approvisionnement en eau de 35 km vers l'Ouest et de puiser 8000 m³ par jour dans l'aquifère des grès d'Agadez.

¹ Analyses effectuées par l'AIEA de Vienne

La surenchère du pillage

Sous l'ère du général/président Kountché, début 1970, se mettait en place un projet d'hydraulique pastorale dans la plaine de l'Irhazer : soit une vingtaine de forages dans la zone artésienne de l'aquifère. Mais des négligences, l'absence de suivi et d'entretien des infrastructures ont provoqué la ruine des équipements et la fuite annuelle de plus de 1,5 millions de m³ d'eau qui se perdent par évaporation.

Malheureusement, cette région regorge d'uranium et par la suite vinrent les projets miniers dont le comportement se résume à « prendre et partir ». De plus le pillage anormal de la ressource minière (charbon et uranium) s'accompagne de celui de la ressource en eau au détriment du développement durable notamment touristique et pastoral, car la ressource n'est pas renouvelable.

Ce sont par exemple :

- 10.000 m³/j qui sont prélevés à Rharous, depuis 1980, pour les mines de charbon et la ville de Tchirozérine,
- 20.000 m³/j, prévus par la COGEMA, pour la nouvelle exploitation uranifère d'AREVA à Imouraren,
- 4000 m³/j pour la mine d'uranium d'Azelik qui est maintenant en début d'exploitation par une compagnie chinoise.

De plus, les sociétés COMINAK et SOMAÏR respectivement dans les villes d'Akokan et d'Arlit ont déjà épuisé à 70% l'aquifère carbonifère plus au nord du Tarat, à raison de 22 000 m³/j depuis 38 ans. Maintenant elles manquent de ressources en eau et elles envisagent d'utiliser un pipe line de 30 km et de déplacer leurs pompes vers l'ouest c'est-à-dire... dans la nappe des grès d'Agadez !

Les permis de recherche et d'exploitation d'uranium récemment délivrés par le ministère de l'Energie et des Mines de Niamey vont également contribuer à des ponctions irréversibles.

Le pillage risque de s'accroître. A la fin de la décennie 70, une étude du BDPA identifiait la possibilité d'irriguer 38 000 hectares dans la plaine de l'Irhazer. Ce nouveau pactole a excité les convoitises géopolitiques du guide suprême M. Kadafi qui proposait récemment de financer la mise en valeur céréalière de la plaine à l'aide d'une quantité phénoménale d'eau naturellement puisée dans la nappe des grès d'Agadez. Mais ceci fait fi des facteurs pédologiques et climatiques propres à la région : les sols sont ici riches en natron (bicarbonate de sodium), l'eau est bicarbonatée sodique et de plus, l'évaporation est extrêmement forte. Tout ceci risque de déboucher sur une augmentation de la salinité des sols et de leur dégradation.

Une gestion surprenante

Pourtant, depuis longtemps il y avait lieu de s'inquiéter de l'avenir de la région. Dans son rapport de 1990 « *Etude prévisionnelle d'exploitation de la nappe des grès d'Agadez par modèle mathématique* », le projet NER/86/00 du PNUD et du ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement du Niger, s'alarmait des conséquences irréversibles, sur la nappe, des prélèvements prévus sur le court et moyen terme.

La gestion quantitative de l'eau n'est pas vraiment une préoccupation des sociétés et des autorités publiques du Niger. Dans une région où l'eau est rare, un comportement éthique consisterait à l'économiser pour les générations futures. Or, en instaurant la gratuité de l'eau pour les résidents des villes minières, les responsables miniers ont provoqué une

surconsommation inutile et irresponsable. La gabegie est telle qu'un habitant prélève en moyenne 500 litres par jour soit 5 fois la consommation d'un européen.

Mais ces sociétés ne s'intéressent guère plus à la qualité des eaux. A Arlit, à Akokan comme à Tchirozérine, les eaux dites potables sont probablement contaminées par les nitrates résultants des tirs de mine qui utilisent la nitroglycérine et le nitrate d'ammonium comme explosif. Par ailleurs, par mesure d'économie, les eaux usées des égouts sont directement utilisées pour l'irrigation et la typhoïde est devenue endémique dans la région.

Quel avenir ?

Avec un prélèvement actuel de 25 millions m³ par an (mais non exhaustif compte tenu de l'accélération de la délivrance des permis d'exploitation de l'uranium, du futur projet des salines de Tédikelt, des projets pharaoniques d'irrigation...), on peut s'attendre au dénoyage complet de la partie ouest de l'aquifère et à la chute drastique du niveau piézométrique du côté oriental.

Les points constitutifs du réseau d'abreuvement du bétail pastoral puits et sources (cure salée) seront asséchés et les éleveurs privés d'eau. Le tarissement général privera les villages de tout approvisionnement. De plus à l'ouest et vers le sud à In Gall, des dépôts importants de chlorure de sodium du Jurassique risquent de se déverser dans la nappe d'eau douce par inversion de gradient.

Mais les compagnies minières ne s'inquiètent pas de cette catastrophe annoncée car les gisements d'uranium auront été également épuisés et la région ne présentera plus d'intérêt pour elles et leurs actionnaires. Leur départ sonnera le glas du développement, la fin de l'économie pastorale (qui est la deuxième du pays, soit 11% du PIB) et celle du tourisme : deux des savoir-faire autochtones. Si les pouvoirs publics nigériens ne réagissent pas rapidement, dans un avenir proche, la ville d'Agadez, capitale et sultanat de l'Air, sera désertée par manque d'eau et toute forme de développement humain et touristique abandonnée (cf. annexe 05).





LE COMPTE A REBOURS D'UNE CATASTROPHE ANNONCÉE : AREVA À ARLIT ET AKOKAN DEPUIS 40 ANS

Les sociétés minières sont connues pour le peu d'enthousiasme qu'elles mettent à se préoccuper d'environnement et de qualité de vie. Leur politique est simple : exploiter le gisement fossile au moindre coût et souvent au détriment des populations autochtones (dans le Nord-Niger ce sont des éleveurs de bovins, camélins, ovins... qui représentent la deuxième économie du pays).

En Afrique la presque totalité des exploitants miniers sont d'origine occidentale. Ils ne subissent pas comme en Europe la pression des associations locales ou régionales qui, agissant comme des gardiens de la qualité de vie, mettent en place des observatoires indépendants et exigent la transparence. Au Niger, la situation est différente et cela permet aux sociétés minières d'agir en toute impunité en effectuant des prédatons sur le milieu aussi bien humain que naturel : délitage du milieu socio-économique, pollution environnementale, augmentation de la morbidité... (cf.annexe 06)

Dans le Nord-Niger, en pays touareg, les éleveurs nomades (l'élevage représente 11% PIB nigérien) sont priés de déguerpir pour laisser la place aux miniers qui s'intéressent au pactole uranifère. L'uranium renaît de ses cendres avec le boom boursier de 2006. L'action remonte en flèche mais la satisfaction globale n'est pas au rendez vous. Des dizaines de milliers de réfugiés économiques viennent grossir les *boukokis* (bidonvilles) des villes minières, vivant de leurs déchets. L'eau distribuée par les compagnies minières n'est pas potable et l'état épidémiologique déplorable.

Pourtant, l'uranium au Niger ne représente que 1,8% de PIB : soit une productivité six fois moindre que celle de l'élevage. Malgré cela, l'Etat du Niger vise de passer de 3^{ème} à 1^{er} fournisseur de la planète et distribue des concessions à vau-l'eau au détriment des populations locales actuelles et surtout à venir.

Ce problème social est en train de devenir un cauchemar pour les populations avec la nouvelle « ruée vers l'uranium » au Niger (cf. annexe 07).

En délivrant 139 permis de recherche d'uranium, le gouvernement Nigérien laisse la porte ouverte à une catastrophe sanitaire, humanitaire et environnementale.

À travers les conséquences engendrées par l'exploitation de la mine d'Arilit (250 km au Nord d'Agadez), nous pouvons imaginer ce à quoi est destiné le Nord-Niger sur une surface de 90000 km² (cf. annexes 08 et 09).





AREVA exploite l'uranium nigérien depuis 40 ans à Arlit à travers deux filiales :

- la **SOMAÏR** (SOciété des Mines de l'AIr, créée en 1968) qui exploite l'uranium par carrières à ciel ouvert (gisements à une teneur de 3 à 3,5 kg d'uranium par tonne), à environ 7 km au nord-ouest d'Arilit. Sa production annuelle actuelle est de 1277 tonnes d'uranium. Les gisements ont une profondeur de 35 à 80 m.

- la **COMINAK** (COmpagnie MINière d'AKouta, créée en 1974) qui exploite par travaux souterrains l'uranium (gisement à une teneur de 4,5 à 5 kg d'uranium par tonne), à environ 6 km au sud-ouest d'Arilit. La capacité nominale de la compagnie est proche de 2 000 tonnes d'uranium par an. La mine se situe à une profondeur de 250 m, et elle serait, selon AREVA, la plus grande mine d'uranium souterraine au monde (250 kilomètres de galeries).

Les cités d'Arilit et d'Akokan (qui comptent plus de 86000 habitants) ont été créées ex-nihilo en plein désert pour accueillir les travailleurs des mines.

Une mine de charbon a été ouverte à environ 190 km au sud d'Arilit pour alimenter une centrale thermique, exploitée par la SONICHAIR et destinée à fournir l'électricité nécessaire aux 2 usines d'extraction de l'uranium et aux villes induites d'Arilit et Akokan.

En 2005, une mission regroupant la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendants sur la RADioactivité) et l'association SHERPA (regroupant des juristes défendant les droits des travailleurs et des populations de tous pays face aux multinationales), a été mise en place pour faire un état des lieux sanitaire ainsi qu'une analyse radiologique de l'environnement.

Sécurité des travailleurs, longtemps inexistante et toujours insuffisante

D'après les différents témoignages recueillis, confirmés par les représentants syndicaux des employés de la SOMAIR :

- Les premiers équipements de sécurité individuels tels que les masques ont été mis à la disposition des travailleurs au milieu des années 80, soit environ 15 ans après le début de l'exploitation.
- Durant les premières années d'exploitation des gisements d'uranium, les mineurs travaillaient avec leur tenue de ville. Ils regagnaient ainsi leur domicile avec les vêtements utilisés sur leur lieu de travail, couverts de poussières de minerai.

Se pose également le problème des employés des sous-traitants. En effet, ils devraient bénéficier d'équipements de sécurité fournis par leur employeur direct. Ces employeurs ne remplissant pas leur engagement, ce sont les sociétés minières qui fournissent masques et gants. Or ces équipements ne sont toujours pas mis à disposition des employés des sous-traitants

Suite à une visite de l'inspection du travail en 2003, un courrier est adressé à la direction de la COMINAK s'agissant de la fourniture d'équipements de protection aux sous-traitants. L'inspecteur écrit : « *Je vous demanderais de veiller et faire en sorte que les salariés intervenant au fond de la mine dans le cadre de la sous-traitance bénéficient des mêmes conditions de sécurité que les salariés de votre entreprise. Ce souci répond au principe de l'égalité dans la protection et la préservation de tous les travailleurs sans distinction face au même risque dans un environnement commun* ».

Cette injonction est extrêmement inquiétante : elle signifie que, jusqu'à une date très récente, certains foreurs intervenant au fond de la mine n'étaient pas correctement protégés.

Une recrudescence de tuberculose et de cancer de poumon a été détectée chez les travailleurs de la SOMAIR et COMINAK, dont certains sont « poussés au départ » sans dédommagement.

A l'hôpital d'Arlit, qui, à l'origine, a été financé par AREVA pour les ouvriers expatriés, puis ouvert à la population locale, le secret est maintenu. Les malades ne sont jamais informés des maladies dont ils souffrent. Il n'y a jamais eu de déclaration de maladies professionnelles, pas un cancer.

Sous couvert de l'anonymat un ancien employé de l'hôpital affirme que ce secret est organisé par AREVA : lorsqu'un malade est atteint d'un cancer on lui diagnostique le SIDA ou bien le paludisme.





Pollution des eaux et morbidité dans les villes minières du Nord-Niger

Au niveau sanitaire, les compagnies sont incapables de démontrer l'innocuité des eaux de distribution. Mais en 2003, 2004 et 2005 des enquêtes menées par le CRIIRAD¹ et l'ONG SHERPA ont prouvé l'existence d'une importante pollution radioactive. En zone urbaine par exemple, l'eau dépasse 10 fois la norme admise de 0,1 m Sievert/an pour les eaux de boisson.

D'autre part, les aquifères sous-jacents ne sont pas protégés des pollutions générées par les activités de surface et :

- les phosphates issus des détergents polluent la nappe des grès d'Izegouandane.
- plus de la moitié des réserves en eau des nappes du Tarat et d'Izegouandane est hors norme quant aux nitrates. L'origine de la pollution doit être démontrée, car on soupçonne fortement les explosifs nitrés utilisés en tir de mine. Cette même situation se répète à Tchirozérine, une autre ville minière.
- sur le forage Arlit - 248B les teneurs en Fluor (4,8 mg/l) sont plus que triplées.
- sur Arlit - 424, la radioactivité du Radon-222 qui est un émetteur de rayon α , s'élève à 50,5 Bq/l.²

Avec un tel bilan, on est surpris d'apprendre que la Cominak d'Akokan a obtenu, pour la deuxième fois consécutive en 2006, la certification ISO-14001 pour bonne gestion environnementale. Quelques jours avant l'audit, l'usine continuait de brûler des déchets et des stocks de pneus au sud-ouest de son emplacement, au détriment des villes d'Akokan et Arlit sur lesquelles retombaient les particules de carbone et... on ne sait quoi d'autres ? Mais les malversations ne s'arrêtent pas là.

Les compagnies minières fournissent aux maraîchers de la région une eau non conforme aux normes d'irrigation. Cette eau provient des lagunes d'épuration des eaux usées qui n'ont jamais été contrôlées depuis 20 ans. Elle est biologiquement et chimiquement fortement polluée³ :

- Les teneurs en Coliformes fécaux dépassent 1000 fois celles requises par l'OMS.
- les agents de la parasitose intestinale ne sont pas diagnostiqués.
- La présence de *Salmonella typhi* (l'agent de la typhoïde) est très préoccupante.

¹ Impact de l'exploitation de l'uranium par les filiales de COGEMA-AREVA au Niger. CRIIRAD /SHERPA, CRIIRAD-0517, 20/04/05, France, 18 p.

² Andrews, J. N., et al., 1994 - The evolution of alkaline groundwaters in the Continental Intercalaire aquifer of the Irhazer plain, Niger. *Water Resources Research*, vol. 30, n°1, pp. 45-61.

³ ALANET GLOBAL-CCM/CG, 2006 –Etude d'impact environnemental, pour la mise en conformité des installations traitement des eaux usées des villes d'Akokan et d'Arlit, DCE-République du Niger/MEF, 38 p.

Pourtant cette situation est connue depuis longtemps des services publics et des sociétés exploitantes. En 1990, le Ministère de la Santé déclencha une alerte sanitaire pour juguler une importante épidémie de typhoïde. Malgré cela, tous les ans en avril, les autorités sanitaires enregistrent toujours un fort pic de contamination.

Les rapports annuels de la Direction Départementale de la Santé⁴ d'Agadez montrent que l'ensemble des villes minières du Nord-Niger présente des taux de morbidités élevés.

Alors, devant de tels faits avérés, pourquoi la situation continue-t-elle de se dégrader ?

Par mesure d'économie, les sociétés minières refusent d'assurer leurs obligations vis-à-vis des peuples autochtones et de l'environnement. Ceci ne peut se faire sans le silence des autorités politiques nigériennes, de la France et l'aveuglement de l'Union européenne qui investit dans le secteur minier du Niger au travers du projet SYSMIN.

L'eau est puisée dans les sous-sols de la mine, il s'agit d'une nappe d'eau fossile, c'est-à-dire non renouvelable. Elle est utilisée dans les mines mais également distribuée gratuitement à 70 000 habitants.

« Des analyses chimiques, bactériologiques et radiologiques, effectuées périodiquement, montrent l'absence de contamination » (Communiqué d'AREVA-COGEMA, le 23 décembre 2003).

Or nombreux sont les habitants qui sont atteints de diarrhée après avoir bu cette eau. Mais le plus inquiétant sont les analyses de cette eau effectuées par la CRIIRAD.

- Une première analyse effectuée en décembre 2003 montre que l'eau a un indice d'activité alpha de plus de 10 (zone urbaine) à 110 (zone industrielle) fois supérieur au seuil fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

- Une seconde analyse en novembre 2004 montre des valeurs 7 à 78 fois supérieures au seuil de l'OMS

La contamination des eaux est connue d'AREVA : en effet une photocopie des analyses effectuées par le laboratoire ALGADE, sous-traitant d'AREVA, a été confié à des journalistes de *Canal +*. Voici ce qu'il en ressort :

- « Il faut noter que les critères liés au contrôle de la potabilité des eau.../..soit l'indice alpha total <0,1 Bq/l et indice bêta total < 1 Bq/l ne sont pas respectés par les deux échantillons prélevés en surpression 2 et ZI. L'échantillon de surpression 1 présente un léger dépassement en alpha total. » . « Les analyses du 2^{ème} semestre confirment les résultats du 1er semestre ». Février 2004

Ces résultats et la déclaration citée ci-dessus, ne sont pas conformes avec la politique de transparence affichée par AREVA (cf. annexe 10).



⁴ SNIS : Système national d'information sanitaire du Niger.



Pollution environnementale

Une autre pollution est présente dans la ville d'Arlit : la ferraille contaminée qui est vendue au marché aux ferrailles, pour être ensuite utilisée dans les bidonvilles. Le niveau de radiation de ces ferrailles peut aller jusqu'à 40 fois le seuil de la normale. Les populations courent des risques d'irradiation externe, mais également des risques d'inhalation et d'ingestion de poussière.

En décembre 2003, une campagne de détection et de rachat des ferrailles contaminées a été demandée auprès d'AREVA par la CRIIRAD, Sherpa et l'ONG Aghir In'man. Ce n'est que plus d'un an après que les démarches ont été mises en place par AREVA (cf. annexe 11).

Le fonctionnement des deux usines conduit par ailleurs très certainement à des rejets dans l'atmosphère de gaz radioactif (isotopes du radon) et de poussières radioactives.

Les poussières radioactives issues des entreposages de résidus peuvent par ailleurs se disperser au gré du vent. Ces résidus radioactifs sont des déchets à longue période physique et certains présentent une très forte radiotoxicité.

Sur un périmètre de plusieurs kilomètres autour d'Arlit, il n'y a plus de faune ni de flore, donc plus de pâturage possible.

Un accident révélateur : transport du concentré d'uranium en janvier 2004

L'uranium est acheminé par camion au port de Cotonou (Bénin) pour être ensuite transporté jusqu'à Marseille.

Le 23 janvier 2004, un de ces camions s'est renversé sur une route près de Dosso (dans le Sud du Niger) : 17 fûts d'Uranium se sont répandus sur les lieux de l'accident.

Un mois après l'accident des échantillons ont été prélevés et analysés par la CRIIRAD, il en est ressorti une contamination 2000 fois supérieure à la normale entraînant des risques de cancer inacceptables au contact et par inhalation. Des témoignages recueillis en février 2005 par l'équipe de journalistes de Canal+ indiquent que des enfants ont joué avec cette matière.

Malgré les injonctions du Centre National de Radioprotection de Niamey, Areva a mis plus d'un mois à réaliser la décontamination du site.



ACTUALITÉ NORD-NIGER

UNE RÉBELLION ARMÉE



Le 7 février 2007, un groupe d'hommes armés attaquait le poste militaire d'Iférouane, localité située au coeur du massif de l'Aïr, au nord d'Agadez. Cette première attaque allait donner suite à de nombreuses autres et particulièrement, quelques semaines plus tard, à celle de Tezarzeit où cette fois plusieurs centaines de rebelles prenaient le contrôle d'une compagnie entière de l'armée régulière nigérienne.

Le MNJ (Mouvement des Nigériens pour la Justice), bien qu'à forte majorité Touareg, se revendique dès lors comme un mouvement pluriethnique, à dimension nationale, réclamant de l'actuel président Mamadou Tandja non seulement une application réelle et entière des accords de paix signés en 1995, mais aussi et surtout une redistribution plus égalitaire des revenus générés par l'exploitation de leur sous-sol.

Aux refus du Président de négocier avec ceux qu'il considère comme de simples trafiquants et bandits armés, le MNJ oppose une résistance qui déjoue toutes les tentatives de règlement militaire, seule alternative proposée par le gouvernement.

Isolé, le président Tandja organise depuis Niamey de nombreuses campagnes de désinformation et d'intimidation visant à décrédibiliser un mouvement qui défend une légitimité politique que l'Etat refuse toujours de lui accorder.

Dès l'été 2007, de nombreuses personnalités nigériennes et étrangères se sont positionnées, sans succès, en faveur d'un règlement rapide du conflit, plaidant pour que des négociations s'engagent au plus vite entre les deux parties.

La solution armée était selon les termes d'Aghali Lambo, le président du MNJ, l'ultime solution envisageable susceptible de pousser l'Etat à reconsidérer la politique sociale appliquée depuis des décennies dans un Nord Niger rongé par une pauvreté structurelle et conjoncturelle parmi les plus aiguës au monde.

La disparition à terme des peuples de culture nomade sahélo-saharienne, la non reconnaissance de leurs particularismes, la revendication de leur droit à vivre libres sur la terre de leurs ancêtres, sont autant de réalités que le MNJ souhaite porter à la connaissance de l'opinion internationale (cf. annexes 12 et 13).



LES DROITS DE L'HOMME BAFOUÉS

Depuis le 24 août 2007, la région d'Agadez est soumise, par décret présidentiel, à une 'mise en garde' (régime d'exception) sans cesse renouvelée¹. Cela permet aux autorités l'adoption de mesures d'exception, mais sur le fondement de dispositions législatives vagues et imprécises². Les forces de défense et de sécurité sont ainsi dotées de pouvoirs absolus, en réponse à l'insécurité due aux affrontements opposant le Mouvement des Nigériens pour la Justice (cité ci-après, MNJ) au pouvoir central (depuis février 2007). Outre le non respect par le gouvernement de ses engagements pris dans le cadre des accords de paix de 1995³, ces mesures entraînent chaque jour des restrictions et des violations graves et injustifiées de certains droits humains fondamentaux, garantis par les instruments internationaux dont le Niger est partie (cf. annexes 14 et 15). Cette situation vient se greffer sur une dégradation accélérée des conditions de vie des populations locales, du fait des conséquences politiques, économiques et environnementales de l'exploitation, en plein essor, de l'uranium au Niger.

Rappelons que conformément à la Charte africaine consacrant l'indivisibilité et l'effectivité des droits de l'Homme⁴, le Niger est tenu de respecter au même titre les droits civils et politiques, et les droits économiques sociaux et culturels de tous. Il ne pourrait donc justifier les mesures régressives visant à ignorer les « *moyens d'existence minimaux à chacun* »⁵, et doit s'acquitter de ses obligations spécifiques, respecter, protéger, et réaliser les droits reconnus.

Etant entendu, que **le respect de la justice sociale et des droits garantit la paix durable**, la dégradation continue des conditions de vie des populations de la région a eu pour conséquences de les marginaliser et d'exacerber les tensions, jusqu'à pousser certains d'entre eux à s'impliquer dans ce conflit. La situation actuelle est donc largement liée aux carences d'un vrai cadre démocratique, et à l'échec de la gestion post conflit dans ses aspects militaires, économiques, sociaux et politiques (cf. annexe 16).

¹Le président nigérien, Mamadou Tandja a signé, le 23 mai, un décret portant reconduction de la mise en garde dans la région d'Agadez. Aux termes de ce décret, cette mise en garde est reconduite pour trois mois, à compter du 24 mai 2008.

²Voir la Loi n°2002-30 du 31/12/2002 portant organisation générale de la défense nationale.

³ Voir, l'Accord de paix définitif entre le Gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée, Ouagadougou, le 15 avril 1995.

⁴Voir, art. 5 à 18, de la Charte africaine ; la Décisions de la Commission Africaine, 30^e Session, Banjul, octobre 2001,155/96.

⁵Voir, l'article 2 du PIDESC ; voir également, les principes de Limburg, et les directives de Maastricht.

Les attaques contre la population civile : violation du droit international humanitaire

Exécutions extrajudiciaires, viols, destructions de bétail indispensable à la survie des populations civiles etc., ces actes, intentionnels ou non, souvent attribués aux Forces Armées du Niger (cités ci-après les FAN) constituent des crimes de guerre. De plus, la région est soumise à un blocus imposé par les autorités, privant les populations civiles de toute aide ou assistance humanitaire. Or, le droit international humanitaire protège ces populations contre tout traitement inhumain, et toute attaque délibérée ou indiscriminée, ou destruction des biens indispensables à leur survie. Les parties au conflit ont donc l'obligation de respecter l'art. 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, le Second Protocole additionnel de 1977, et le droit humanitaire international coutumier.

Violations des droits indérogeables

Les mesures adoptées par les autorités et motivées par la lutte contre le *MNJ*, ne doivent pas servir de couvert aux violations des droits indérogeables, le noyau dur des droits fondamentaux reconnus par le droit international des droits de l'Homme. En effet, en vertu des deux pactes internationaux de 1966⁶, et de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples⁷, nul ne peut être atteint dans sa vie, ni soumis à la torture et autres mauvais traitements, ou victime d'arrestation arbitraire ou encore privé de sa liberté d'être traité avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. Le Niger, partie à ces trois instruments, est tenu, même sous un régime d'exception, de respecter ces droits indérogeables, et ne peut adopter de mesures disproportionnées, illimitées ou injustifiées pouvant leur porter atteinte⁸.

Les exactions commises par des éléments de l'armée nigérienne

Les exactions, impliquant des éléments de l'armée nigérienne, infligées aux populations civiles locales sous forme de punitions collectives, compromettent la vie de dizaines de milliers de civils, déjà touchés par la précarité et le manque d'accès aux besoins essentiels. Depuis la mise en garde, le désespoir et la frayeur s'emparent de ces populations qui se terrent ou fuient. Par ailleurs, celles-ci, en particulier touarègues, ont été/sont victimes de discrimination, et de campagne de dénigrement de la part des autorités, à destination du reste de la population nigérienne qui ignore, en raison du blocus imposé par les autorités, la réalité des exactions dont elles sont victimes. Or, toute discrimination ou distinction pratiquée sur la base de l'ethnie, de l'opinion politique ou de toute autre opinion, de l'origine nationale ou sociale, est interdite. De même, tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est et devrait être interdit par la loi⁹.

⁶Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (IPIDCP) (16/12/1966) ; le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC) ;

⁷La Charte africaine, adoptée le 28/06/1981 (Nairobi), ratifiée par le Niger le 21/07/86 ; Le Niger est également partie : au PIDCP depuis 1986, EEV 07/06/86, à son 1^{er} Protocole facultatif depuis le 7/03/1986 ; PIDESC depuis, le 7 mars 1986.

⁸L'article 4 (2) du PIDCP, n'autorise aucune dérogation (illimitée et disproportionnée) aux articles 6, 7, 8§r.1 et 2, 11, 15, 16.

⁹Les articles 2 de la Charte africaine, et du PIDCP et du PIDESC, voir également l'article 20 du PIDCP.

Exécutions extrajudiciaires et actes de torture imputables aux éléments de l'armée

Depuis le début du conflit, et selon des témoignages de la société civile notamment, Human Rights Watch, Amnesty International et l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (l'ANDDH), des éléments de l'armée nigérienne ont sommairement abattu de nombreux civils innocents en représailles aux attaques du MNJ (cf. annexes 17 et 18). Ces exécutions extrajudiciaires fréquentes en brousse, sont délibérées, ciblées et sans distinction entre civils et combattants. Aussi, plusieurs civils -majoritairement touaregs- détenus arbitrairement ont été torturés: marques de brûlures de cigarettes, de coups de ceintures, actes d'humiliations et autres sévices corporels... Par conséquent, depuis le début du conflit, des éléments de l'armée nigérienne violent le droit indérogeable à la vie, à l'intégrité de la personne et au respect de sa dignité. Pourtant, le Niger, lié par la Charte africaine, reconnaît que « *Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie* » et que « *nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* »¹⁰. Le Niger reconnaît donc l'inviolabilité de la personne humaine¹¹ (cf. annexe 19).

La détention arbitraire une pratique courante

Arrestations et détentions arbitraires, véritable psychose vécue par la population de la région d'Agadez. En effet, au moins une centaine de civils de la région ont été/sont détenus arbitrairement et sans inculpation ; arrêtés par immixtion illégale et à tout heure de la nuit ou du jour dans leur domicile, au mépris du droit à la présomption d'innocence, du droit de la défense, sans présentation devant un juge, et loin de leurs familles (cf. annexe 20). Ces pratiques hantent le quotidien de l'ensemble de la population de la région. Or, le Niger reconnaît que tout individu a le droit «...à la liberté et à la sécurité de sa personne », et que « *Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminés par la loi; en particulier nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement* »¹².

Le règne de l'impunité : absence de procès équitable et d'enquêtes indépendantes

Outre le non accès des populations de la région à la justice et à un tribunal impartial et indépendant, dans le contexte actuel l'impunité est le maître mot¹³. A titre d'exemple, un rapport de l'armée met en cause des soldats dans l'assassinat dit 'accidentel' de 7 civils au cours d'une opération militaire à l'est d'Agadez le 9/12/07. Cependant, les autorités n'ont pris aucune mesure permettant de mettre la lumière sur ces violations, d'en déterminer et de punir les responsables. Or, les autorités sont tenues de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un recours utile à toute personne victime de violation –même commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles- d'effectuer des enquêtes indépendantes et immédiates, et d'engager les poursuites adéquates.

Rappelons qu'en 1993, le Comité des droits de l'Homme de l'O.N.U se déclarait extrêmement préoccupé des cas d'exécutions extrajudiciaires, de torture et d'arrestations arbitraires imputables aux forces armées, dont avaient été victimes les Touaregs lors des troubles intervenus à ce moment-là. Le Comité déplorait que ces cas n'aient fait l'objet ni d'enquêtes

¹⁰ Art.5 ; Le Niger est partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du 10/12/1984.

¹¹ Voir, l'article 6 du PIDCP, et l'article 4 de la Charte africaine.

¹² Voir l'article 6 de la Charte africaine, et les articles 9 et 10 du PIDCP.

¹³ Voir, l'article 2 du PIDCP; voir également, les articles 7 et 26 de la Charte africaine, et l'article 14 du PIDCP.

ni de réparations de la part des autorités, et que les agents de l'Etat responsables n'aient été jugés ou punis¹⁴.

Violation de la liberté d'expression



Un climat de suspicion et de méfiance injustifiés et démesurés règne sur la presse et les hommes de médias souhaitant informer sur la situation dans la région d'Agadez. Avant la 'mise en garde', les autorités ont menacé des journalistes, suspendu la diffusion de presse écrite et de radio notamment, R.F.I. Ces faits se sont aggravés depuis le début du conflit dans la région d'Agadez :

Le 31/08/07, le Conseil Supérieur de la Communication a interdit tout débats à la radio sur la situation dans la région d'Agadez ; le 22/04/08 le CSC a ordonné la fermeture de Sahara FM, principale radio privée d'Agadez. Motif : la radio serait « *dangereuse diffusant des appels à la haine ethnique* » et des « *informations qui sapent le moral des militaires* » ; elle mènerait « *la même propagande vis-à-vis d'Areva* » que le MNJ accusant l'entreprise d'exploiter l'uranium nigérien depuis 40 ans sans en faire profiter les populations touarègues locales. Or, Sahara FM avait diffusé des "témoignages de jardiniers" affirmant avoir été "battus et maltraités par des militaires" près d'Agadez, et un article de presse locale sur les effets radioactifs de l'uranium sur la nappe phréatique; le 30/06/08, le ministre de la communication a annoncé la fermeture de la maison de la presse. Motif : ce lieu servirait de « *bastion aux puissances occidentales* », et entretiendrait une « *collusion avec des intérêts français et américains* ». Les organisations membres ont vivement condamné cette décision et dénoncé l'ingérence du gouvernement dans la gestion des associations, en violation des lois de la République.

Quant aux journalistes, ils ne peuvent exercer leurs fonctions sans risque de détention arbitraire et d'inculpation infondée, du simple fait de prendre contact avec les différents acteurs du conflit.

M. Kaka, directeur de la Radio privée 'Saraouniya', correspondant de RFI et de RSF, et M. Manzo Diallo, directeur de publication du bimensuel Air Info -seul journal indépendant du Nord-Niger- ont été détenus arbitrairement, et inculpés respectivement, de « *complicité d'atteinte à l'autorité de l'Etat* », et d' « *association de malfaiteurs* ». Si M. Diallo a été remis en liberté 'provisoire' (6 /02/2008), M. Kaka est maintenu en détention à Niamey.

Or, en vertu du droit international des droits de l'Homme, les droits à l'information, à l'expression ainsi qu'à la diffusion des opinions ne peuvent être bafoués ou injustement restreints, y compris dans le cadre d'un régime d'exception. Ainsi, le Niger doit se conformer à ses engagements internationaux en vertu desquels il reconnaît que « *toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix* »; et que « *nul ne peut inquiété pour ses opinions* »¹⁵.

Le déni des droits des peuples

Au-delà de disposer de leurs richesses et ressources naturelles, les populations de la région n'ont accès à aucun bénéfice qu'en tirent les autorités ou les entreprises privées, et assistent impuissantes à la destruction de leur patrimoine et leur terre. Depuis la signature des accords de paix de 1995, la décentralisation reste inachevée et le transfert de 15% des

¹⁴Voir, « les Observations finales du Comité des droits de l'Homme : Niger. 29/04/93 » ; Doc. CCPR/C/79/Add.17.

¹⁵Voir l'article 9 de la Charte africaine, et l'article 19 du PIDCP.

recettes minières de l'État aux communes, décidé qu'en 2006, n'a pas été suivi de faits. Pis, l'attribution des nouveaux permis miniers s'est opérée sans consultation et sans qu'aucune compensation ne soit envisagée au profit des populations locales (au moins de 300 000 personnes, principalement Touarègues) ; pourtant, leurs territoires ancestraux ont été concédés à ces compagnies, et non sans conséquences.

Or, le droit international reconnaît expressément à tous les peuples le droit à l'égalité, à l'existence, ainsi que leur droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination et à la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles¹⁶. Quant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹⁷, elle établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité, le bien être et les droits des peuples autochtones. Par conséquent, les populations locales sont en droit d'exiger, au minimum, que la politique minière du pays tienne compte du caractère essentiel de ces territoires pour leur vie et leur subsistance.

La destruction systématique des moyens de subsistance : violation du droit à la nourriture...



Destruction de bétail par l'armée - Août 2007

Les populations de la région ont toujours éprouvé des difficultés à survivre. Situation qui s'est aggravée en raison du blocus interdisant toute aide humanitaire et tout contrôle vital d'indicateurs, de l'insécurité et de l'irrégularité de l'approvisionnement en produits essentiels dont les prix sont inabornables. Pis, des membres de l'armée ont commis des actions de destruction systématique et avérée de grandes quantités de bétail, appartenant aux nomades arbitrairement pris pour cible au motif d'un

soutien 'présupposé' au MNJ. Or, pour ces populations (Touarègues en majorité, et Peuls Walabe), l'élevage constitue la principale activité et le principal moyen de subsistance et source de revenus. Pourtant, le Niger reconnaît qu'«*En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance*»¹⁸, et que toute personne a un «*droit fondamental...d'être à l'abri de la faim*»¹⁹. Par conséquent, les autorités sont tenues, en tout temps, de respecter le droit à la nourriture, en adoptant les mesures nécessaires pour améliorer les méthodes de production, la conservation et la distribution équitable des ressources alimentaires. Elles ont pour obligation minimale de ne pas détruire, ni contaminer les sources alimentaires, ni permettre à quiconque de commettre ces atteintes. Or, le Niger ne respecte pas, ne protège pas ce droit, et au-delà il lui porte atteinte.

Les violations régulières du droit à l'eau, par conséquent des autres droits

L'accès à l'eau des populations de la région d'Agadez est restreint, voire impossible, en raison de la pollution et des déplacements forcés en temps de guerre ou de paix. En effet, du fait de la présence des compagnies minières, ces populations se voient interdire l'accès à certains points d'eau. De plus, ces compagnies, qui puisent l'eau dans les nappes non renouvelables, l'utilisent et la distribuent contaminée aux habitants et aux maraîchers,

¹⁶ Voir, les articles 19 à 24 de la Charte africaine ; voir également, l'article premier du PIDCP.

¹⁷ Résolution A/61/L.67, de l'Assemblée Générale adoptée le 13/09/ 2007 ; par une majorité de 144 états, 4 contre (Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande), et 11 abstentions (exp. Colombie, Burundi, Nigeria...). Le Niger a voté pour.

¹⁸ C'est l'une des premières exigences énoncée à l'article 1 §2 du PDESC

¹⁹ Article 2, (2) du PIDESC; Voir également l'article 11 du PIDESC.

provoquant ainsi des maladies hydriques, au vu et au su de tous. Or, il incombe au Niger, en vertu du droit à l'eau, de garantir la disponibilité, l'accessibilité physique et économique, ainsi que la bonne qualité de l'eau distribuée. A défaut, les autorités ont l'obligation de garantir le droit à obtenir réparation devant les tribunaux²⁰.

Le non-accès aux soins

Les populations de la région ont de tout temps souffert du non accès aux soins. Si l'hôpital d'Arlit financé par l'entreprise Areva est destiné, en principe, à répondre aux besoins sanitaires de la population locale, ses services sont dominés par l'opacité et les faux diagnostics couvrant les conséquences réelles de l'exploitation uranifère. Avec le conflit, la situation sanitaire, en particulier celle des déplacés, s'est aggravée, du fait du blocus interdisant l'accès des ONG à la région. Les populations sont donc isolées et privées de toute aide aux soins et d'approvisionnement en médicaments (cf. annexe 21). Or le Niger, reconnaît à toute personne le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mental possible. Il lui incombe donc de prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de sa population et de lui assurer l'assistance médicale²¹.

Les expulsions forcées et le non-accès au logement

Aux expulsions, sans indemnisation juste et équitable, dont sont victimes les populations de la région (nomades ou sédentaires) chassées d'abord par les exploitations minières, s'ajoute déplacements massifs et forcés due à la violence du conflit et au harcèlement des éléments des FAN. Aujourd'hui, plusieurs villages sont vidés de leurs habitants qui ont fui, errent en brousse, ou sont clochardisés et précarisés dans les bidonvilles – par exemple ceux d'Arlit, surpeuplés et foyer de maladies hydriques et épidémies - ou encore réfugiés en pays voisins. Près d'Assouas, l'entreprise chinoise d'exploitation d'uranium CNUC a poussé les populations hors de sa concession. Aujourd'hui, la totalité de la population d'Iférouane a fui, une partie a réussi à rejoindre Agadez ou Arlit, mais la majorité, principalement les femmes, les enfants et les vieillards, errent aux alentours de Tchintellous et Timia ; le 26/06/08, le village Route-Tawa -Arlit (R.T.A) a été totalement déserté par ses habitants suite aux menaces directes et au harcèlement imputables aux éléments des FAN... Plus de 150 familles sont déplacées, sans abris, leurs habitations et leurs jardins entièrement détruits.

Or, les autorités ont l'obligation minimale de respecter, de protéger et de mettre en oeuvre le droit à un logement adéquat, en s'abstenant de détruire les maisons ou abris et en empêchant toute violation par les tiers²². Elles sont également tenues de garantir une protection légale contre le harcèlement et les expulsions forcées sources de détresses, de pauvreté, et de pertes de moyens de subsistance. Celles-ci sont définies comme, « le déménagement permanent, contre leur volonté, d'individus, de familles et/ou de communautés de leurs maisons et/ou de la maison qu'ils occupent, sans bénéficier d'une quelconque forme appropriée de protection juridique ou autre »²³. Notons que, le droit à l'abri couvre le droit de l'individu de vivre en paix, sous un toit ou non.



²⁰Selon l'Observation gn. n°15 du Comité DESC (2002) : le droit à l'eau figure implicitement à l'art.11 du PIDESC

²¹Voir notamment, l'article 12 du PIDESC ; l'article 16 de la Charte.

²²Selon la Commission, ce droit est implicitement reconnu en vertu des effets combinés des arts. 14, 16 et 18(1) de la Charte.

²³Observation gn. n°7, du Comité DESC (1997), droit à un logement adéquat; définition reprise par la Commission africaine.

Déni de la vie culturelle

Ces populations du Nord qui vivent en marge de tout développement social, économique ou culturel, sont dans l'impossibilité d'exercer leur droit à la vie culturelle, en raison des déplacements forcés et de la violence du conflit. Ainsi, certains rassemblements ou fêtes traditionnelles deviennent impossibles du fait des activités minières. Pourtant, le Niger reconnaît l'égalité des peuples, le droit à la vie culturelle, à la protection des valeurs traditionnelles de la communauté. Il a donc l'obligation de respecter et de protéger ce droit notamment contre les tiers²⁴. Or, les autorités ont contribué et facilité l'atteinte à ce droit en donnant le feu vert aux sociétés d'exploitation minière, qui affectent de manière considérable le bien-être et la vie culturelle des populations de la région.

Violation du droit à un environnement sain

Les populations de la région d'Agadez, en particulier celles du département d'Arlit, vivent dans un environnement pollué et radioactif, en l'absence de toute étude d'impact préalable, d'assistance et d'indemnisation juste et équitable ; situation que risque bientôt de subir trois cent mille personnes vivant sur le territoire des permis de recherche d'uranium. Pourtant le Niger reconnaît que « *Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement* »²⁵. Ce droit, qui interdit toute menace directe à la santé et à l'environnement des populations, impose aux autorités « *de prendre des mesures raisonnables et d'autres mesures pour prévenir la pollution et la dégradation écologique, favoriser la préservation de l'environnement et garantir un développement écologiquement durable et l'utilisation des ressources naturelles* »²⁶. Selon la Commission africaine, ce droit « *...inclut le fait d'ordonner ou au moins de permettre la surveillance scientifique indépendante des environnements menacés, d'exiger et de publier des études sur l'impact social et environnemental avant tout développement industriel majeur ; d'entreprendre la surveillance appropriée et d'informer les communautés exposées aux activités et produits dangereux et d'offrir aux individus la possibilité d'être entendus et de participer aux décisions relatives au développement affectant leurs communautés* ». Cela exige donc un comportement largement non-interventionniste du Niger, par exemple ne pas exercer, sponsoriser ou tolérer toute pratique, politique ou mesure légale violant l'intégrité de l'individu et son environnement.



²⁴Voir la Communication 74/92, Union des Jeunes avocats/Tchad. Voir également l'article 17 de la Charte Africaine.

²⁵Voir article 24 de la Charte africaine ; la Décision Sur la Communication 155/96. Voir également, l'article 12 du PIDESC

²⁶Idem. Voir également, l'Observation Général No. 14 (2000) du Comité DESC.

POUR ALLER PLUS LOIN

Presse – communiqués - Revues scientifiques

Conflit armé et enjeux géostratégiques

« **Niger : la guerre oubliée de l'uranium** », Pauline Graulle, *Politis*, 10 avril 2008.

« **Niger : Course aux ressources hydriques !** », *Africa Mining Intelligence*, 9 avril 2008.

« **La révolte des Touaregs** », Nahan Siby, *Afrique Magazine*, avril 2008.

Nord du Niger : message d'alarme d'élus touareg, qui interpellent la France, AFP - 25 mars 2008 15h38.

« **Niger : pourquoi les rebelles touareg se battent** », Jean-Luc Manaud, *VSD* n°1594 (du 12 au 19 mars 2008).

Le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce le "nucléaire sale", Communiqué de presse, 03/02/2008. (<http://www.sortirdunucleaire.org>)

Entretien avec monsieur Ahmed AKOLI, secrétaire politique du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ), vendredi 21 décembre 2007, Entretien réalisé pour le compte du site Internet de l'association *Survie Touarègue-TEMOUST*.

« **Uranium – Le malheur des nomades** », *Altermondes*, n°12, Décembre 2007.

« **Sahara : les Touaregs en péril au Niger** », *Trek Magazine*, n°97, décembre 2007. (<http://www.trekmag.com/Article/251-sahara-les-touaregs-en-peril.html>)

Bravo pour la France, Félicitation pour Areva, Dommage pour les touaregs, Issouf Maha, 27 novembre 2007.

« **Les Touaregs victimes de la guerre de l'uranium** », *Ouest France*, 26 octobre 2007.

« **Requiem pour un Nomade** », Michael Stuhrenberg, *Géo*, Octobre 2007 .

« **Recherche minière – Spéculation autour des permis** », Garé Amadou, *L'Evenement*, n°212, Niger, 25 Septembre 2007.

« **Recherche minière au nord Niger: 122 permis octroyés** », *La Roue de l'Histoire*, n° 370 , Niger, 19 Septembre 2007.

« **A qui profite l'uranium nigérien ?** » Guy Labertit, *Le Monde*, 18 août 2007.

« **Redistribution des cartes de l'uranium au Niger** », *Uranium Story – Géographie et géopolitique de l'uranium*, 16 août 2007.

(<http://uraniumstory.blogs.courrierinternational.com/archive/2007/08/16/redistribution-des-cartes-de-l-uranium-au-niger.html>)

« **La Révolte des hommes bleus** », Dominique Derda, *Le Nouvel Observateur*, 26 juillet 2007.

« **Le Niger face à une nouvelle rébellion touareg** », Camille Bauer, *L'Humanité*, 23 juillet 2007.

« **L'exploitation de l'uranium nigérien mécontente les Touaregs** », Jean-Pierre Tuquoi, *Le Monde*, Samedi 12 Mai 2007, p. 6.

« **Areva fait rêver le Niger** », Ignacio Manga, *Bakchich Info*, 7 Mai 2007, p. 6.
(<http://www.bakchich.info/article1095.html>)

« **Enjeux de l'exploitation de l'Uranium au Niger** », Mamane Sani Adamou, Site Internet *ALTERNATIVE*, 3 mars 2007 (<http://www.alternative.ne/spip.php?article325>)

« **Manifestations à Arlit contre COGEMA et AREVA – Les raisons de la colère** », *Air Info*, n°40, 15 Mai 2006, p. 3.

Déclaration de la société civile Arlit adressée à Areva et ses filiales, 30 septembre 2006.

Resource politics in Sub-Saharan Africa, Matthias Basedau et Andreas Mehler (Dir.) Institut für Afrika - Kunde, Hambourg, 2005, 305 pages.

« **Les rébellions touarègues: une cause perdue ?** », André Bourgeot A., *Afrique Contemporaine*, n°180, 1996, p.99-115.

« **Des États-nations contre un peuple : le cas des Touaregs** », Hélène Claudot-Kawad, , *in* H. Claudot-Hawad (dir.), *Les Touaregs. Portrait en fragments*, Aix-en-Provence, Édisud, 1993.

Eau

« **Areva est accusée de contaminer l'eau potable d'Arlit, au Niger** », Hervé Kempf, *Le Monde*, 26 avril 2005.

Les nappes aquifères à l'Ouest de l'Aïr : la nappe des grès d'Agadez, étude prévisionnelle d'exploitation et modèle mathématique, PNUD/DCTD-NER/86/001 & MHE/DRE, 1990, 26p.

« **Paléo-recharge des aquifère de la bande subdésertique des Ténérés et de l'Aire (Niger). Une approche critique de la méthode de datation au C14.** » A. Joseph, 1989, *Palaeoecology of Africa and the surroundings islands*, vol. 20, pp. 19-35.

« **Eléments pour la carte hydrogéologique du bassin de l'Irhazer, Niger** ». Dodo A., et Bouzelboudjen, M., 1992, *Hydrogéologie*, 1, pp. 59-68.

Crise humanitaire

« **Niger : Les nouvelles filtrant du nord font craindre une grave crise** », Publié en ligne le 11 Décembre 2007, - *IRIN - Nouvelles et analyses humanitaires* (<http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=75815>)

« **Niger : Le nord coupé de l'accès à l'aide humanitaire** », Publié en ligne le 11 Décembre 2007, - *IRIN - Nouvelles et analyses humanitaires*. (<http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=75816>)

« **Niger : un collectif d'ONG du Nord lance un appel pour la paix** », Publié en ligne le 30 août 2007, - *IRIN - Nouvelles et analyses humanitaires*. (<http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=74036>)

Droits de l'Homme – Liberté de la presse

Niger : Exécutions et disparitions forcés suite à des représailles menées par l'armée, AMNESTY INTERNATIONAL, Communiqué de presse, 3 avril 2008.

« **Deux journalistes français arrêtés au Niger** », Christophe Ayad, *Libération*, mardi 25 décembre 2007 (<http://www.liberation.fr/actualite/monde/300201.FR.php>)

« **Niger : Armée et rebelles responsables d'exactions contre les civils – activistes des droits humains** », *IRIN Nouvelles et analyses humanitaires*, ONU - Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, 24 décembre 2007.

Niger : Les parties en guerre doivent cesser les exactions contre les civils, HUMAN RIGHT WATCH, Communiqué de Presse, 19 Décembre 2007. (<http://hrw.org/french/docs/2007/12/19/niger17647.htm>)

Niger : Amnesty International dénonce les exécutions extrajudiciaires et déplore les déplacements de populations dans le nord du pays, *Dépêche African Press Organization*, 20 Décembre 2007.

« **Conflit armé. La liste des victimes se rallonge.** », *Le Républicain – Niger*, O. Issa - 14 décembre 2007.

Niger: La législation d'exception porte atteinte à des droits humains non dérogeables, AMNESTY INTERNATIONAL, Déclaration Publique, 21 septembre 2007. (http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/s_informer/communiques_de_presse/niger_la_legislation_d_exception_porte_atteinte_a_des_droits_humains_non_derogeables)

Niger: RSF s'inquiète d'une dégradation de la situation de la liberté de la presse suite à la suspension de RFI pendant un mois, Reporter Sans Frontières (Paris), Communiqué de Presse, 20 Juillet 2007. (http://www.rsf.org/article.php3?id_article=23010)

Rapports

AREVA : Du discours à la réalité / L'exemple des mines d'uranium du Niger, Note CRIIRAD 30 janvier 2008, Bruno Chareyron, ingénieur en physique nucléaire. (<http://www.criirad.org/actualites/dossiers-08/niger-areva/noteniger-300108.pdf>)

Présence de matériaux radioactifs dans le domaine public à ARLIT et AKOKAN (Niger), à proximité des mines SOMAÏR et COMINAK (AREVA), Note CRIIRAD 07-53 - 14 Mai 2007 (<http://www.criirad.org/actualites/dossiers%202007/uranium-afriq/note0753-akokan.pdf>)

Rapport de la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) : Impact de l'exploitation de l'uranium par les filiales de COGEMA-AREVA au NIGER, Bilan des analyses effectuées par le laboratoire de la CRIIRAD, en 2004 et début 2005. (<http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/notecriiradarlit.pdf>)

Rapport de l'association Sherpa - La COGEMA au Niger - Rapport d'enquête sur la situation des travailleurs de la SOMAÏR et COMINAK, - filiales nigériennes du groupe AREVA-COGEMA, Le 25 avril 2005, Enquête réalisée par Samira Daoud, coordinatrice et chargée de mission de Sherpa et Jean-Pierre Getti, vice-président de Sherpa et Président de la Cour d'Assises de Paris, En collaboration avec la CRIIRAD et Aghir In'Man. (<http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/rapportsherpa230405.pdf>)

Rapport de synthèse de la Journée de réflexion organisée par l'ANDDH (Association Nigériennes Des Droits de l'Homme) et Alternative Espaces Citoyens. Niamey le 11 août 2007. (<http://www.targuinca.org/documents/Rapport-journee-ANDDH.pdf>)

Monographies Mode de vie – Culture - Patrimoine

Anne Saint-Girons, 2008, *Les rébellions touarègues*, Ibis Press,

Edmond Bernus, 2007, *Touaregs du Niger*, Grandvaux.

Issouf ag Maha, 2006, *Touareg du XXI^e siècle*, Grandvaux.

André Bourgeot 2005 : « **Nomades : La fin du voyage** », *Terre Sauvage*, Hors série, propos recueillis par Jérôme Tubiana.

Jean Bisson, 2003, *Mythes et réalités d'un désert convoité, le Sahara*, Paris, L'Harmattan, 479 p.

Hélène Claudot-Hawad, 2002, *Touaregs : apprivoiser le désert*, Découvertes Gallimard.

Jean-Marc Durou et Pierre-Marie Decoudras, 2001, *Bonjour le Sahara du Niger*, Pélican.

Jean-Marc Durou, 1997, *Le grand rêve saharien*, Actes Sud.

Mano Dayak, 1999, *Je suis né avec du sable dans les yeux*, Fixot.

Mano Dayak, 1992, *Touareg – La Tragédie*, J.-C. Lattès.

Edmond Bernus, 1981, *Touaregs nigériens, Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*, Paris : ORSTOM, Institut français pour le développement en coopération (actuel IRD), 508 p. (http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/Mem_cm/00639.pdf)

Sources Audiovisuelles

Human cost of war in Niger -17 Jul 08, TV Aljazeera
(<http://www.youtube.com/watch?v=fdcNxXStF90&eurl=>)

Niger's natural wealth exploited - 16 July 08, TV Aljazeera
(<http://www.youtube.com/watch?v=fdcNxXStF90&eurl=>)

Rencontre autour de la rébellion touareg au Niger - Issouf ag Maha, Tv Bruits, 4 juillet 2008 (<http://tvbruits.org/spip.php?article977>)

Niger : La rébellion des touaregs, Reportage d'Olivier Poncelet, ARTE GEIE (France, 2008 - 22 mn).

Le conflit du Niger s'invite à l'assemblée, La Télé Libre, 4 avril 2008, (En ligne : <http://light.vpod.tv/?s=0.0.461055>)

Le nucléaire sale d'Areva au Nord-Niger, Média Part, 26 mars 2008 (Extraits de la conférence de presse qui s'est tenu le 25 mars à l'Assemblée Nationale : http://www.dailymotion.com/video/x4um7f_niger-touaregs_news et http://www.dailymotion.com/video/x4upvz_niger-eau_news)

Nucléaire, une pollution durable, réalisation : Dominique Berger ; production et co-scénario : Paul Lannoye. (Extraits : <http://www.criirad.org/actualites/dossiers-08/niger-areva/som-alhacenfrance.html>)

Que se passe-t-il au Niger - Interview vidéo de Mr Issouf ag Maha Ancien maire de la commune de Tchirozérine (Agadez), 21 novembre 2007. (http://www.dailymotion.com/video/x3m4v0_interview-issouf-ag-maha_news)

La nouvelle révolte touareg, France Inter, *Et pourtant elle tourne*, émission de Jean-Marc Four, mardi 18 septembre 2007 (<http://targuinca.free.fr/documents/tourne.mp3>)

Reportage de Dominique Derda, Journal télévisé de 20h, France 2, 17 Juillet 2007 (http://www.dailymotion.com/video/x2k16c_niger-france-uranium-touaregs_news)

Areva accusée de "négligence fautive" en Afrique, Vidéo Le Monde.fr, 5 avril 2007 (http://www.dailymotion.com/envouaturesimone/video/x3vghd_niger-contamination-areva-uranium_blog)

Ishumars – Les rockeurs oubliés du Désert, François Bergeron, 2007, Original Dub Master Sarl, 99 minutes, couleur.

Arlit, deuxième Paris, Mora Kpai Idrissou, 2005, , France, Bénin : Mkj Films / Noble Films, 78 minutes, couleur.

Uranium : la Cogéma a-t-elle contaminé le Niger ? par le journaliste Michel Despratx pour le Magazine «*Lundi Investigation - 90 minutes*» Canal +, diffusé le 25 avril 2005.

Autres sources

Marielle Cartiaux, 2007 : ***Arlit (Niger), escale dans les migrations internationales – Par la poussière du Petit Paris***, Mémoire de Master 1, Université Paris I Panthéon – Sorbonne, sous la direction de J.-L. Chaleard, 182 p.

Niger - Echelle au 1:2 000 000, Carte IGN Institut Geographique National, Coll. Pays et Villes du Monde, n° 29, 2000.

Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Première communication nationale du Niger, Novembre 2000, Cabinet du Premier Ministre – Conseil National de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) (<http://www.unfccc.int/resource/docs/natc/nignc2.pdf>)

Niger – Code de l'environnement. Fait à Niamey le 29 Décembre 1998. (http://www.droit-afrique.com/images/textes/Niger/Niger_Code_environnement.pdf)

Niger - Accord de paix définitive entre le Gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée, Ouagadougou, le 15 avril 1995. (http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Niger_-_Accord_de_paix_definitive_entre_le_Gouvernement_de_la_Republique_du_Niger_et_l_Organisation_de_la_Resistance_Arme_Ouagadougou_le_15_avril_1995.pdf)

Sites Internet

Agadez-Niger

<http://www.agadez-niger.com/>

Collectif Tchinquahen – Paix et Solidarité pour le Nord-Niger

<http://www.tchinaghen.org>

Collectif Areva ne fera pas la loi au Niger

<http://areva.niger.free.fr>

Temoust – Connaître et faire connaître le peuple touareg.

<http://www.temoust.org/>

Tuareg culture and news

<http://tuaregcultureandnews.blogspot.com/>

ANNEXES

SOMMAIRE

<u>Annexe 01</u>	p. 36
Chronologie de l'uranium au Niger 1965-2007 - Extrait de M. Cartiaux 2007.	
<u>Annexe 02</u>	p. 37
Lettre d'allégation sur "les activités minières réalisées sur des territoires habités ancestralement par les populations nomades Touarègues du nord Niger" - ONU - HUMAN RIGHTS COUNCIL 14 March 2008	
<u>Annexe 03</u>	p. 38
Nord du Niger: message d'alarme d'élus touareg, qui interpellent la France - AFP – 25 Mars 2008	
<u>Annexe 04</u>	p. 39
Carte Géologique du bassin du Tim Mersoï (Niger)	
<u>Annexe 05</u>	p. 40
Uranium / Niger : Course aux ressources hydriques - Africa Mining Intelligence - 09/04/08	
<u>Annexe 06</u>	p. 41
A qui profite l'uranium nigérien ? - <i>Le Monde</i> - Edition du 18.08.07	
<u>Annexe 07</u>	p. 42
Le développement durable - déclaration de la société civile d'Arlit , 30 septembre 2006	
<u>Annexe 08</u>	p. 44
Bataille pour l'uranium au Niger - Le Monde Diplomatique, Anna Bednik, Juin 2008	
<u>Annexe 09</u>	p. 48
Une région pillée, un peuple sacrifié - Communiqué unitaire du collectif Areva ne fera pas la loi au Niger	
<u>Annexe 10</u>	p. 50
Areva est accusée de contaminer l'eau potable d'Arlit, au Niger - Hervé Kempf, <i>Le Monde</i> , 26 avril 2005.	
<u>Annexe 11</u>	p. 51
Manifestation à Arlit contre la COGEMA et AREVA – Les raisons de la colère - Air Info n°40, Mai 2006.	
<u>Annexe 12</u>	p. 52
Entretien avec monsieur Ahmed AKOLI, secrétaire politique du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) , Entretien réalisé pour le site Internet de l'association <i>Survie Touarègue-TEMOUST</i> , 21 décembre 2007.	
<u>Annexe 13</u>	p. 57
Bravo pour la France, Félicitation pour Areva, Dommage pour les touaregs , Issouf Maha, novembre 2007.	
<u>Annexe 14</u>	p. 59
Rapport annuel d'Amnesty International : Niger , rapport 2008	
<u>Annexe 15</u>	p. 61
Niger : Les parties en guerre doivent cesser les exactions contre les civils , Communiqué de Presse <i>Human Rights Watch</i> , 19 décembre 2007.	
<u>Annexe 16</u>	p. 66
Lettre de l'Association Nigérienne pour la Défense Des droits de l'homme (ANDDH) – 2008	
<u>Annexe 17</u>	p. 68
Liste non exhaustive des civils exécutés de manière extrajudiciaire par l'armée nigérienne	
<u>Annexe 18</u>	p. 70
Les civiles victimes d'exactions au Nord Niger – Atteintes aux droits de l'Homme à Agadez - Air-Info n° 69-70 Du 15 Janvier au 15 Février 2008, p. 7.	
<u>Annexe 19</u>	p. 71
Observations du Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires par les forces armées au Nord Niger, ONU - HUMAN RIGHTS COUNCIL 30 May 2008	
<u>Annexe 20</u>	p. 73
Liste non exhaustive des personnes détenues arbitrairement depuis le début du conflit	
<u>Annexe 21</u>	p. 75
Niger : Le nord coupé de l'accès à l'aide humanitaire. <i>IRIN</i> - Nouvelles et analyses humanitaires, 11 Décembre 2007	

CHRONOLOGIE DE L'URANIUM AU NIGER 1965-2007

- 1965 Des prospections confirment la présence d'uranium dans les grès du Tarat.
- 1967 La SOCIÉTÉ des Mines de l'AÏR, SOMAÏR, dont le gouvernement nigérien et le CEA sont actionnaires, est créée pour extraire le minerai d'uranium d'une carrière à ciel ouvert et le concentrer en uranate de soude.
- 1971 Début de la production : 400 tonnes.
- 1973 – 1974 Premier choc pétrolier. Les regards se tournent vers le nucléaire.
- 1974 La COMINAK, COMPAGNIE des MINES d'AKouta, est créée pour extraire le minerai depuis une mine souterraine et le concentrer en uranate de magnésie.
- 1975 100 salariés sont employés par la Somaïr.
- 1976 La COGEMA se substitue au CEA dans la gestion des mines (future Areva).
- 1978 Début de la production pour la Cominak.
- 1979 Deuxième choc pétrolier. Les recettes de l'uranium constituent plus de 13 % du Produit Intérieur Brut (PIB) nigérien.
- 1981 2350 tonnes de *yellow cake* et 2 451 tonnes d'uranate de magnésie sont produites. L'exploitation atteint un point culminant. 1 600 salariés sont employés par la Somaïr.
- 1982 Amorce de baisse, défiance vis-à-vis du nucléaire. Le nombre des expatriés chute progressivement. Le nombre des employés, plus généralement, suit cette tendance.
- 1987 La production se stabilise à 3 000 tonnes par an en tout.
- 1993 Les recettes de l'uranium ne constituent plus que 3 % du PIB nigérien.
- 1994 Dévaluation du franc CFA de 50%. La compétitivité de l'uranium nigérien sur le marché mondial augmente.
- 2004 Reprise des cours de l'uranium.
- 2007 Renouvellement du contrat entre le gouvernement nigérien et Areva, avec révision des parts de bénéfice.

Extrait de : Marielle Cartiaux, *Arlit (Niger), escale dans les migrations internationales – Par la poussière du Petit Paris*, Mémoire de Master 1, Université Paris I Panthéon – Sorbonne, sous la direction de Jean-Louis CHALEARD, 2006-2007, 182 p.



Conseil des droits de l'homme : lettre d'allégation conjointe sur "les activités minières réalisées sur des territoires habités ancestralement par les populations nomades Touarègues du nord Niger"

HUMAN RIGHTS COUNCIL

Report of the Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health, Paul Hunt Addendum Summary of communications sent to and replies received from Governments and other actors
14 March 2008

Niger Communication sent

37. Le Rapporteur spécial a envoyé une lettre d'allégation, conjointement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et le Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme, concernant les activités minières réalisées sur des territoires habités ancestralement par les populations nomades Touarègues du nord Niger dans la région d'Agadez ainsi que sur l'impact de ces activités sur l'environnement de ces populations.

Selon les informations reçues, le groupe français Areva y exploiterait des mines d'uranium depuis des décennies. Il semblerait que ces activités aient, de par une teneur en radioactivité très élevée, causé des dégâts importants à l'environnement. Les mesures de protection et de sécurité sur les sites d'exploitation seraient inexistantes ou très largement insuffisantes. La main d'œuvre, provenant presque exclusivement des nomades Touaregs, aurait été maintenue dans l'ignorance des effets de l'exploitation minière. Selon un rapport publié en avril 2005 par la « Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité » (CRIIRAD), la charge en uranium dans les villes d'Arlit et Akokan dépasserait les normes internationales de potabilité, avec des valeurs de 7 à 78 fois supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. De nombreux cas de maladies et de décès ont été recensés depuis les années 1970. Les cas de maladies pulmonaires ou de leucémies ne seraient pas diagnostiqués dans les hôpitaux miniers et décelés trop tard dans des hôpitaux publics d'Agadez et Niamey. Les médecins des hôpitaux miniers n'informerait que les patients souffrant de diabète, d'hypertension ou de paludisme. Il est allégué que les évacuations sanitaires seraient tardives ou refusées par les hôpitaux miniers. Par ailleurs, les rapports reçus expriment des craintes quant aux conséquences négatives de ces activités minières, entraînant des changements drastiques dans les modes de vie des communautés Touarègues.

Les activités d'élevage seraient rendues très difficiles, ce qui entrainerait le départ des populations nomades. D'après certaines informations, datant de février 2008, de nouvelles concessions minières auraient été accordées à des sociétés étrangères dans le bassin de Tim Mersoï, dans la région d'Agadez. Toutes ces concessions affecteraient aussi les terres traditionnelles des communautés Touarègues. Celles-ci n'auraient été ni informées ni consultées au sujet de ces nouvelles implantations. Au contraire, selon des informations rapportées, il y eu des tentatives de les expulser de ces territoires. Apparemment, aucune mesure n'aurait été prévue pour indemniser les communautés affectées.

Observation

Le Rapporteur spécial regrette que le Gouvernement n'ait pas transmis de réponse à sa communication au moment de la finalisation du rapport.



Nord du Niger: message d'alarme d'élus touareg, qui interpellent la France

AFP – 25 Mars 2008

PARIS - Des élus touareg nigériens ont dénoncé mardi à Paris "la situation dramatique" des populations du nord du Niger, victimes des violences entre l'armée et la rébellion et de l'exploitation minière.

"Nous sommes ici pour vous apporter le message d'un peuple en détresse et pour mettre le peuple français devant ses responsabilités historiques", a déclaré Issouf ag Maha, maire de Tchirozérine (nord du Niger) lors d'une conférence de presse dans les locaux de l'Assemblée nationale en insistant sur "la responsabilité" de la France dont le groupe Areva exploite l'uranium nigérien.

"Il n'y a plus de place pour les populations", victimes du conflit entre le gouvernement nigérien et la rébellion touareg, et touchées par l'exploitation minière à outrance de la région, a-t-il dit.

"La France a une part de responsabilité à travers la présence d'Areva", numéro un mondial du nucléaire civil, et premier employeur privé du Niger.

"Il ne s'agit pas de nous insurger contre le géant du nucléaire, mais de dire qu'on est là, qu'on existe", a-t-il dit.

Rappelant que des dizaines de permis de recherche et d'exploitation ont récemment été octroyés par le gouvernement de Niamey, il a évoqué "les terres spoliées" des Touareg, et les conséquences sur l'économie pastorale de la région.

"Depuis 40 ans, Areva exploite ces richesses, et depuis 40 ans, la vie n'a pas changé" pour les autochtones, a ajouté Rhissa Feltou, conseiller municipal d'Agadez (nord du Niger), en mettant aussi en garde sur les conséquences écologiques --pompage des nappes phréatiques, pollution aux phosphates et nitrates...-- de l'exploitation de l'uranium.

Le député français du parti Vert Noël Mamère a pour sa part réclamé un moratoire à tout nouveau permis d'exploitation de l'uranium, et accusé Areva de "pratiquer une politique de Ponce Pilate" au Niger, en fermant les yeux sur la répression et les violations des droits de l'Homme.

"Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons au Niger", a répondu le porte-parole d'Areva, Jacques-Emmanuel Saulnier, qui participait mardi matin à une audition parlementaire.

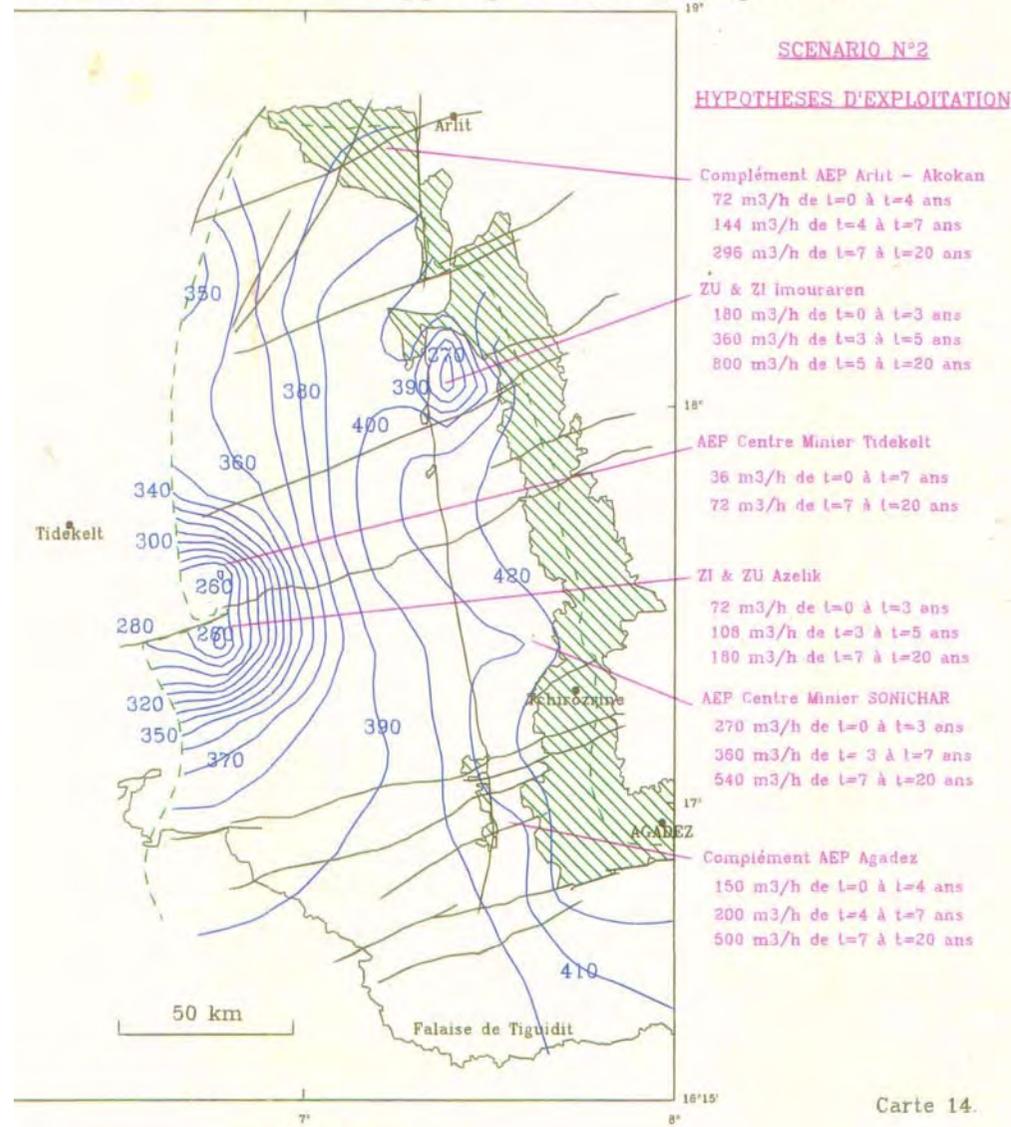
Insistant sur "l'investissement sociétal" --construction d'écoles, de dispensaires...-- du groupe dans le nord du pays, il a également assuré que le projet d'exploitation de l'immense gisement d'Imouraren permettrait de créer 1.400 emplois.

Le Niger est le troisième producteur mondial d'uranium mais aussi l'un des pays les plus pauvres du monde.

(©AFP / 25 mars 2008 15h38)

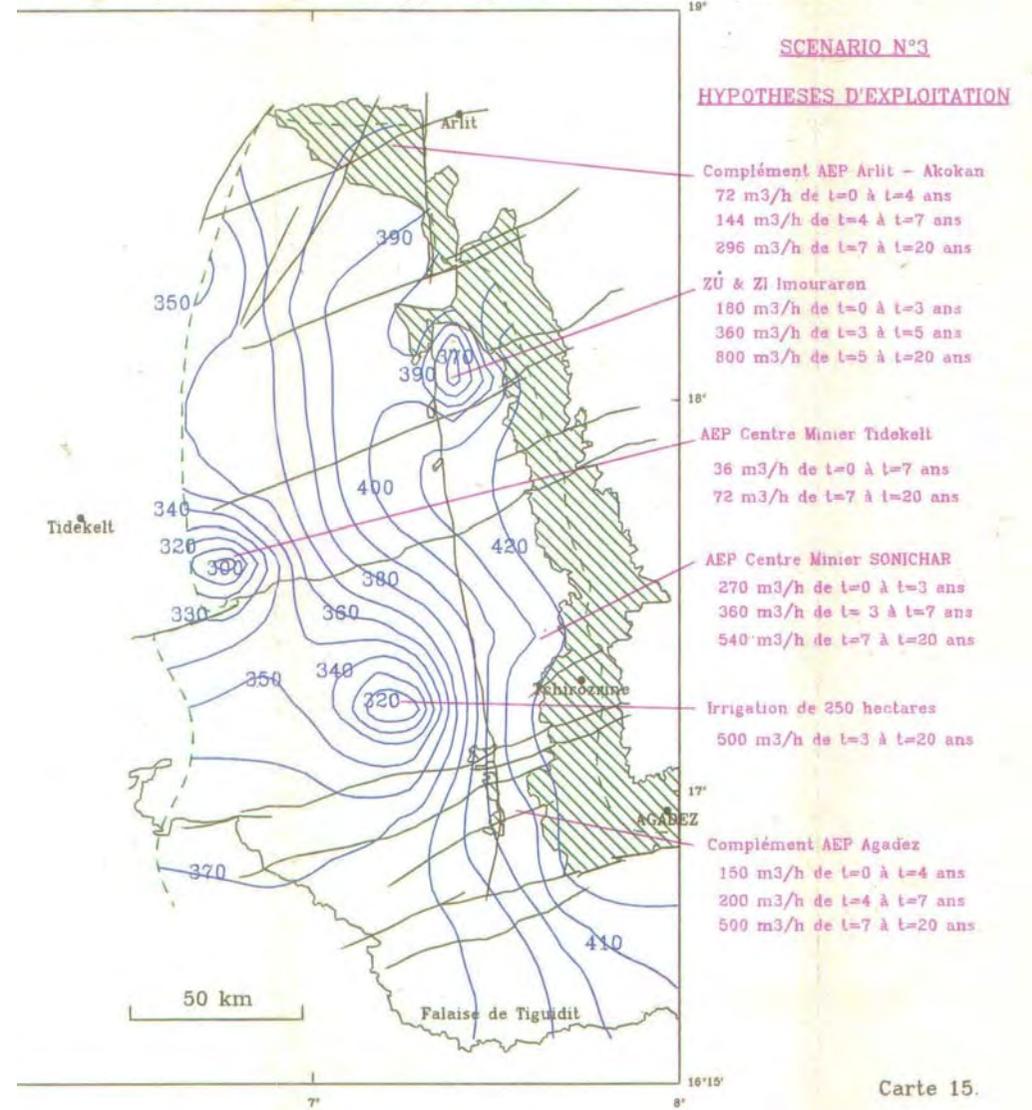
DE LA NAPPE DES GRES D'AGADEZ

nt Minier) . Etat de la Nappe après 20 Ans d'Exploitation



DE LA NAPPE DES GRES D'AGADEZ

ent Mixte) . Etat de la Nappe après 20 Ans d'Exploitation





Uranium / Niger : Course aux ressources hydriques

Avec une activité uranifère en plein boom, le Niger pourrait rapidement être confronté au même problème que la Namibie qui ne parvient pas à répondre à la demande en eau des compagnies minières. Cet enjeu a fait l'objet d'une conférence de presse, le 25 mars à l'Assemblée nationale à Paris, à l'occasion de la constitution du collectif "Areva ne fera pas la loi au Niger!" Suite à l'exploitation durant quarante ans des mines de la Somaïr et de la Cominak par Areva dans la région uranifère d'Arlit, l'aquifère local, Tarat, est aux deux tiers épuisé. De nature fossile, il ne peut être renouvelé. Or la hausse de l'activité minière sur place - le gouvernement a récemment donné son feu vert à Areva pour l'entrée en service d'une nouvelle mine, Imoumaren - va considérablement accélérer l'épuisement des ressources hydriques.

Quelque 139 permis ont en effet été attribués ces derniers mois à des compagnies canadiennes, sud-africaines, britanniques... Environ 40% des 100 000 km² de zones octroyées sont contrôlés par des intérêts chinois qui comptent également ouvrir une nouvelle mine. Les sels de Tidekelt, à l'ouest de la faille d'Arlit doivent aussi être exploités en vue de la production de soude et d'acide chlorhydrique à destination de l'industrie minière. Toutes ces exploitations vont nécessiter davantage d'eau et un aqueduc devrait être construit pour aller puiser dans un autre aquifère fossile, celui des Grès d'Agadez.. plus éloigné.

La rencontre à Paris comptait comme intervenants les responsables locaux Issouf Ag Maha et Rhissa Feltou, respectivement conseiller élu de la ville d'Agadez et maire de la commune de Tchirozérine. Le député vert Noël Mamère était aussi présent. Dans la salle d'à côté, Areva, qui se défend de ne pas respecter les normes environnementales au Niger, tenait sa propre conférence de presse...

Africa Mining Intelligence - 09/04/08

A qui profite l'uranium nigérien ? - D'un côté, des discours sur l'aide au développement, de l'autre le pillage des matières premières

Le Monde - Edition du 18.08.07

Le groupe français Areva vient de renouveler ses contrats miniers avec le Niger. Avec effet rétroactif au 1er janvier, Areva enlèvera ou achètera cette année dans ce pays plus de 3 000 tonnes d'uranium métal à 40 000 FCFA (61 euros) le kilo contre 27 300 (42 euros) à ce jour, soit une augmentation de l'ordre de 50 %.

Pourtant, ce prix est à peine le tiers de celui pratiqué aujourd'hui sur le marché spot (126 000 FCFA, soit 192 euros). Malgré les dénégations officielles des groupes miniers, le prix spot reste la référence confidentielle pour les contrats à cinq ou dix ans. De plus, le cours de l'uranium n'est pas près de s'effondrer, puisque la demande à l'échelle mondiale peut être estimée à 80 000 tonnes pour une production effective de 46 700.

A la lumière de ce nouveau contrat, deux questions se posent. La première ressort des rapports entre le groupe français et les autorités nigériennes. Alors que, depuis des décennies, les prix sont renégociés chaque année en octobre, pourquoi Areva conclut cette année une convention à la fin juillet en acceptant une rémunération en hausse de 50 % ? La seconde se rapporte, plus généralement, à l'ordre économique mondial. Comment expliquer que l'ONU définisse en 2000, avec solennité, les objectifs du millénaire en matière de développement pour réduire la pauvreté de 50 % d'ici à 2015, et que les matières premières indispensables à la consommation des puissants soient extorquées à bas prix à des pays qu'elle-même classe parmi les plus « pauvres » ?

On peut avancer quelques éléments de réponse à la première question. Si Areva s'est assuré, dès septembre 2004, le riche gisement d'Imouraren (nord) (4 000 tonnes par an en 2012), les permis de recherche d'uranium, accordés par le Niger en 2006 et avril 2007, ont remis en cause son monopole traditionnel. Ces deux dernières années, Areva a acquis quatre des trente-huit permis répartis sur quinze sites. L'ouverture s'est faite notamment vers l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada et la Chine. La volonté des autorités nigériennes de diversifier leurs partenaires a poussé Areva à se montrer plus à l'écoute des revendications du Niger en matière de prix.

A cela s'ajoutent les récents déboires de ses représentants sur place, un ancien attaché de défense à l'ambassade de France au Niger et un ancien diplomate fraîchement reconverti, tous deux expulsés en avril et en juillet car soupçonnés d'intelligence avec le Mouvement nigérien pour la justice (MNJ), expression d'une rébellion touareg réanimée en février.

Si la crise politique en germe entre la France et le Niger semble dépassée au regard de la visite à Niamey du nouveau secrétaire d'Etat français à la coopération, Jean-Marie Bockel, la seconde question continue de se poser avec une cruelle acuité pour le peuple nigérien. Selon les critères de l'indice de développement humain, retenus par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Niger occupe la dernière position dans le classement de l'ensemble des pays du monde. Cette place est largement due au très fort taux d'analphabétisme (89 %), plus sensible encore chez les femmes.

Pourtant, l'uranium du Niger est enlevé par les groupes miniers, dont le français Areva en premier lieu, au tiers du cours mondial, et l'énergie nucléaire est la parade choisie par les puissances industrielles pour limiter le réchauffement de la planète et préserver l'équilibre des écosystèmes.

Sauvegarder la planète en maintenant dans la misère la majorité de la population qui vit dans ses espaces recelant l'indispensable source d'énergie ? Cette extravagante conduite politique du monde alimente à peine la mauvaise conscience des instances internationales. A l'ONU et dans d'autres enceintes, il est de bon ton de ressasser, non sans condescendance, l'impérieuse nécessité d'accroître l'aide publique au développement quand la théorie du pillage des matières premières n'est pas aussi morte qu'on le croit - à l'image de ce qui se passe au Niger.

Les objectifs du millénaire, la nouvelle ligne Maginot de la bonne conscience universelle, ne font plus que nourrir des colloques et des fonctionnaires internationaux, peu attentifs à la réalité des rapports de force qui scellent le contenu des contrats et conventions signés par des groupes miniers au Niger, en Afrique ou ailleurs dans le monde.

Arlit le 30 septembre 2006

La Coordination de la société civile d'Arlit

A

Madame la Présidente du directoire d'Areva
Monsieur le Directeur général d'Areva NC Niger
Monsieur le Directeur général de la Cominak
Monsieur le Directeur général de la Somaïr

Objet : Le développement durable

Le 3 mai 2006, à l'issue de la marche de la société civile à Arlit, nous vous avons fait parvenir une déclaration contenant des points de revendication de la société civile sur le développement durable à Arlit à savoir entre autres de :

- . Recrutement et la formation de toute la jeunesse de la région.
- . Le départ du Niger de madame Annick Gerardin
- . La sous-traitance
- . La protection de l'environnement.

Le 13 juin 2006, nous faisons part dans une autre déclaration du mépris qui a été réservé à nos préoccupations par vous même et vos représentants à tous les niveaux .

En effet, au cours du mois de mai 2006, Areva et ses filiales au Niger, annonçaient unilatéralement une enveloppe de 300 millions de Fcfa pour financer des actions de développement durable dans les cinq communes du département d'Arlit pour le six dernier mois de l'année 2006. Dans une de nos déclarations (13 juin 2006), nous avons qualifié cette annonce, de manœuvre d'Areva destinée à se faire pardonner un demi siècle de pillage de ressources minières du Niger, des injustices, de marginalisation, d'exclusion des populations et de propagande habituelle. Aussi, il nous semblait à l'époque que l'acceptation de cette annonce par les mairies était un chèque en blanc.

La coordination de la société civile d'Arlit prend à témoins tout le peuple nigérien, ces dirigeants et la communauté internationale du complot contre les populations du département d'Arlit, de la supercherie et de la trahison.

En effet, cinq mois après cette annonce, pas un seul kopeck n'a été mis à la disposition des autorités du département d'Arlit pour une quelconque action de développement durable.

De plus, les élus locaux, le préfet du département d'Arlit et les cadres techniques de l'Etat du Niger, ont subi toutes les humiliations toutes les brimades.

De plus encore, Areva a inventé une rocambolesque histoire d'exonération d'impôts (TVA) des 300 millions comme condition pour débloquer la somme alors qu'il s'agit probablement d'un arbre qui cache la forêt pour détacher des fonds de propagandes et autres dépenses malsaines.

Madame la Présidente, Messieurs les Directeurs généraux, comment avez vous financé toutes les actions de développement durable dont vous en parlez tant et tant et que 300 millions sont devenus un calvaire et un casse tête pour les populations, leurs élus et même les dirigeants du Niger ?

Au moment où l'uranium se vend à 60 000 Fcfa le kilo sur le marché mondial, celui du Niger est bradé à moins de la moitié de ce prix, est ce à dire que le pauvre peuple nigérien subventionne l'uranium pour d'autres peuples plus riches ?

Pourquoi voulez vous continuer à faire souffrir une population qui ne vous demande que d'assumer vos responsabilités sociales et environnementales que vous avez négligé pendant un demi siècle ?

Considérant que vous abusez du pouvoir financier que vous a procuré l'uranium nigérien pour humilier des populations, des élus locaux et les dirigeants du Niger.

Considérant le mépris et les intimidations que vous avez réservé à la société civile et à sa plate forme revendicative du 3 mai 2006.

Considérant que l'affaire de 300 millions et l'exonération de impôts (TVA) sont une autre preuve de votre manque de volonté pour assumer vos responsabilités pour un développement durable et une

communication sincère et sérieuse. Considérant que Areva est entrain de tout faire pour créer des situations semblables à celles qui ont cours dans les zones pétrolifères du Nigeria (insécurité et désordre de toute sorte)

Nous membres de la société civile d'Arlit, réuni ce 30 septembre 2006 auteur de la présente correspondance exigeons :

. Que les 300 millions promis à la populations pour développement durable pour les six derniers mois de l'année 2006 , soient versés intégralement et sans condition dans un compte spécial ouvert à cet effet d'ici le 30 octobre 2006 .

. Pour les années avenir au même titre que l'état nigérien qui ne gagne pas grand chose et qui concède 15% , de définir le niveau de votre participation au développement durable de la région.

. Que la gestion des fonds destinés aux actions de développement durable dans ce département et la région soit débarrassée d'opacité, toute tendance à la corruption, achat de conscience et réponde aux normes légales du Niger.

. Que des solutions négociées soient trouvées à nos revendications contenues dans notre déclaration du 30 mai 2006 et 13 juin 2006.

En cas de non prise en compte de nos exigence d'ici le 30 octobre 2006 , la coordination de la société civile et la population d'Arlit utiliseront tous les moyens pacifiques légaux pour faire aboutir leur revendication légitimes et nous vous tiendrons pour responsable de tout ce qui adviendra.

En tout état de cause, la coordination de la société civile d'Arlit, a demandé au Ministre d'Etat Ministre de l'environnement de n'accorder aucune autorisation d'ouverture de nouvelle carrière et mine du fait de non respect par les filiales d'Areva des engagements pris lors des audiences publiques Afasto et Artois.

Dans l'espoir d'une bonne réception, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Copies :

. Ministre mines et énergie

.Gouverneur d'Agadez

. Préfet Arlit

. Coalition équité qualité Niamey

. Tout maire communes département

Pour la coordination le Président

Almoustapha Alhacen

Le Monde diplomatique

Bataille pour l'uranium au Niger

Juin 2008

Le 15 mai 2008, la Cour suprême du Niger a rejeté la demande de remise en liberté provisoire de Moussa Kaka, correspondant de Radio France Internationale. Le journaliste est incarcéré depuis huit mois en raison de ses contacts avec la rébellion touarègue. En février 2007, celle-ci a en effet repris les armes pour réclamer un plus juste partage des revenus de l'uranium. Quelque quatre-vingt-cinq militaires ont déjà trouvé la mort dans la région d'Agadez, où opère le groupe nucléaire français Areva.

PAR ANNA BEDNIK

« Si la lutte est la seule voix qui puisse être entendue, tel est notre choix », annonce le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ) (1), formation à majorité touarègue qui, douze ans après les accords de six du 24 avril 1995 entre le gouvernement et une première rébellion armée, a repris le combat contre le pouvoir central. S'étendant jusqu'à la zone du lac Tchad, dans le sud-est du Niger, les affrontements ont débuté en février 2007 dans la région d'Agadez, au centre du pays. Composé essentiellement d'anciens rebelles rejoints en 2007 par des transfuges de l'armée régulière et par certains élus locaux, le MNJ multiplie les attaques contre des sites militaires et des symboles de l'Etat. Outre l'application effective des accords de 1995 (qui prévoient notamment la mise en place de la décentralisation), il réclame le transfert de 50 % des recettes minières aux collectivités locales, l'embauche prioritaire des populations autochtones dans ce secteur d'activité, mais aussi l'arrêt de la «braderie» des permis d'exploitation de matières premières et la cessation des activités de recherche dans les zones d'élevage. La tension est montée d'un cran, en juillet 2007, lorsque le MNJ a pris en otage un cadre de la compagnie chinoise China Nuclear International Uranium Corporation (Sino-Uranium). Il a alors appelé tous les pays étrangers à évacuer leurs ressortissants présents au Niger «pour des raisons de prospection ou d'exploitation des ressources minières.»

Le Niger est le troisième exportateur mondial d'uranium. Sa production annuelle, évaluée à trois mille trois cents tonnes, représente 48 % de ses recettes d'exportation. En 2003, après vingt ans de baisse, les cours de l'uranium repartent à la hausse : la croissance de la demande mondiale d'électricité et la logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre promettent un bel avenir au nucléaire civil (2). A l'horizon 2030, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) prévoit une augmentation d'au moins 20 % de la puissance nucléaire installée dans le monde (83 % selon la «projection haute»). D'après la World Nuclear Association (WNA), en plus des trente-quatre réacteurs électronucléaires en construction, quatre-vingt-treize autres sont prévus, principalement en Chine, en Inde, au Japon et en Russie. Les besoins accrus en combustible nucléaire, ainsi que la perspective de l'épuisement de ses ressources dites «secondaires» (notamment l'uranium militaire reconverti), relancent l'exploration et l'extraction minière de l'uranium naturel.

Riche en uranium, le Niger est aussi l'un des pays les plus pauvres du monde (cent soixante-quatorzième sur cent soixante-dix-sept sur l'échelle du développement humain) et doit régulièrement faire face à de graves crises alimentaires. Niamey présente l'intérêt renouvelé pour le combustible nucléaire comme un atout sans précédent dans la « bataille du développement économique et social (3) ».

Pour augmenter les recettes minières du Niger, le président Mamadou Tandja diversifie les partenaires. L'uranium est exploité par deux sociétés franco-nigériennes dont Areva NC (4) est l'actionnaire majoritaire la Société des mines de l'Air (Somair), à 63,4 %, et la Compagnie minière

d'Akouta (Cominak), à 34 %. Le 26 juin et le 25 juillet 2007, le responsable de la sécurité du géant français de l'énergie, le colonel Gilles de Namur, puis le directeur local du groupe, M. Dominique Pin, accusés de soutenir le MNJ, ont été expulsés (5). Les relations entre Paris et Niamey se sont toutefois normalisées en janvier 2008, lorsque le gouvernement nigérien a confirmé les droits d'exploitation d'Areva sur le gigantesque gisement d'Imouraren, voué à devenir l'une des plus grandes mines d'uranium du monde. En échange, le prix d'achat payé par Areva a été relevé de moitié.

Mais, si la présence d'Areva au Niger n'est pas remise en cause, Niamey commercialise désormais une partie de la production directement sur le marché (trois cents tonnes en 2007), et le monopole français de l'extraction de l'uranium au Niger est terminé. En novembre 2007, Sino-Uranium, filiale de l'entreprise publique chinoise China National Nuclear Corporation (CNNC) qui explore depuis 2006 l'importante concession de Tegguida, a obtenu le permis d'exploitation du gisement d'Azelik. De plus, des permis de recherche ont été attribués à une vingtaine de sociétés « juniors » canadiennes, australiennes, sud-africaines, indiennes et britanniques.

Les concessions minières (accordées ou en négociation) s'étendent sur près de quatre-vingt-dix mille kilomètres carrés de la bordure ouest du massif de l'Air (région d'Agadez), territoire situé entre la frontière algérienne et la falaise de Tiguidit. Aucune consultation n'a été menée auprès des populations du Nord (au moins trois cent mille personnes, principalement des Touaregs) dont les territoires ancestraux ont été concédés à des compagnies. Les habitants de la zone de Tegguidda n'Tessoum (ouest d'Agadez) ont été sommés d'évacuer le périmètre (environ deux mille cinq cents kilomètres carrés) concédé à Sino-Uranium. Niger Uranium Limited, qui a démarré la prospection à Ingal et Ighazer, a interdit aux éleveurs l'utilisation de puits pastoraux. Autour du site d'Imouraren, les activités d'exploration conduites par Areva font fuir le bétail et rendent l'élevage impossible.

Les occupations traditionnelles des populations - l'exploitation artisanale de sel, l'agriculture oasienne et surtout l'élevage transhumant - ainsi que le complexe équilibre qui les organise sont sérieusement menacés. La future zone minière recouvre les principales aires de nomadisation, dont les riches pâturages de la plaine d'Ighazer (6), lieu de la « cure salée » — rendez-vous annuel de dizaines de milliers d'éleveurs, permettant d'assurer aux troupeaux les apports en minéraux.

Déchets radioactifs stockés à l'air libre

En outre, la mise en production des nouveaux sites, prévue vers 2010 (Azelik) et 2012 (Imouraren), fait redoubler les craintes soulevées par le premier examen de la situation radiologique et sanitaire des deux cités minières existantes, Arlit et Akokan. Cette étude a été conduite entre 2003 et 2005 à la demande de l'association locale Aghir In Man par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) et l'organisation non gouvernementale de juristes Sherpa (7).

Selon la Criirad, l'eau distribuée à la population (plus de mille habitants) présente des niveaux de radioactivité dépassant les normes de potabilité internationales. Les déchets radioactifs sont stockés à l'air libre depuis plusieurs décennies. Les ferrailles sorties d'usine sont vendues sur les marchés, récupérées par la population et utilisées comme matériaux de construction ou ustensiles de cuisine. En mai 2007, la Criirad a signalé à la direction d'Areva et au Centre national de radioprotection du Niger la présence de « stériles » (résidus de l'extraction) dans le domaine public, ainsi que des niveaux de radiation gamma jusqu'à cent fois supérieurs la normale.

En l'absence d'une véritable expertise scientifique, les risques pour la santé sont difficiles à évaluer sur le long terme (8). Cependant, le Sherpa souligne la multiplication des cas de maladies respiratoires et pulmonaires graves, qui auraient été systématiquement cachées aux patients par les deux hôpitaux construits et gérés par la Somair et la Cominak.

Les deux sociétés minières sont le deuxième employeur du pays après l'Etat, et leurs énormes besoins en approvisionnement profitent à un grand nombre d'entreprises. Toutefois, ce sont essentiellement les ressortissants du Sud (Haoussas et Djermas), mieux formés et mieux représentés dans les sphères administratives et politiques, qui investissent les postes-clés et bénéficient des principaux contrats. La population locale touarègue, peu scolarisée et vivant de manière traditionnelle, reste à la marge de l'économie des villes minières.

Peu après le début de l'exploitation de la mine d'Arlit, lorsque la sécheresse a décimé plus de 75 % de leur cheptel (1973-1974), beaucoup de Touaregs ont pris le chemin de l'exil vers les grandes villes, mais aussi vers l'Algérie et la Libye. Près de vingt mille d'entre eux reviendront au pays à la fin des années 1980, encouragés par le discours de «décrispation» du colonel Ali Salbou, qui met fin à treize ans de « régime d'exception» du général Seyni Kountché. Le Niger traverse alors une crise économique, et rien n'est mis en place pour absorber ce retour massif. L'illusion de l'assouplissement du régime est rapidement dissipée, lorsqu'un affrontement entre Touaregs et forces de l'ordre à Tchintabaraden (mai 1990) est suivi d'une violente répression (9). L'absence de sanctions s'ajoutera aux frustrations accumulées par les Touaregs, dont le sentiment de mise à l'écart se traduira en octobre 1991 par le déclenchement de la première rébellion. Sur le papier, les accords de paix de 1995 prévoient, outre la réinsertion des anciens rebelles, des mesures en faveur du développement du Nord ainsi que la mise en place de la décentralisation, devant s'accompagner d'un transfert aux collectivités territoriales de revenus générés par l'exploitation minière.

Douze ans plus tard, la décentralisation n'est toujours pas achevée, et le transfert de 15 % des recettes minières aux communes concernées, décidé seulement en 2006, n'a pas été suivi d'effet. Pis, l'attribution des nouveaux permis miniers s'est opérée sans qu'aucune mesure de compensation ne soit envisagée. «Nous, les Touaregs, nous ne sommes rien face aux préoccupations économiques des gouvernements», constate M. Issouf Ag Maha, maire élu de la commune de Tchirozérine, exilé en France «Tout ce que nous voulons, c'est que le pouvoir nigérien et les sociétés minières tiennent compte du fait que nous vivons sur ces terres.»

En août 2007, l'état de « mise en garde» (une forme d'état d'exception) a été décrété dans la région d'Agadez. Depuis, des organisations de défense des droits de la personne font état d'arrestations et de détentions arbitraires (plus de cent), ainsi que d'exécutions sommaires de civils (près de soixante-dix) perpétrées par les Forces armées nigériennes (FAN) en représailles aux attaques du MNJ. On évoque tortures, viols, pillages et massacres de troupeaux, souvent l'unique source de revenus des habitants de la région. Lors de leurs déplacements, les FAN utiliseraient également des civils comme «boucliers humains», notamment pour se protéger des mines.

Ces exactions provoquent des déplacements massifs de population. «A Iférouane, il ne reste que l'armée, tous les habitants ont fui», témoigne le responsable d'une petite association qui, comme beaucoup d'autres, a dû abandonner ses activités dans la zone. La crainte des représailles et des mines sur les routes rend le ravitaillement de plus en plus difficile. Les prix flambent, et la saison touristique, source de revenus, n'a pas eu lieu.

Les tentatives de médiation de la Libye, du Burkina Faso et de l'Union africaine n'ont pas donné de résultats. Le président Tandja refuse de négocier avec les rebelles, qu'il qualifie de « bandits et trafiquants de drogue». La zone du conflit est interdite aux journalistes (10). Niamey clame son droit de disposer librement de ses ressources naturelles et invite les Nigériens à chercher l'origine de la crise dans l'importance stratégique: du pays. A la mi-avril 2008, l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement «de prendre toutes les dispositions pour un règlement pacifique et durable du conflit», qui constitue une « menace grave pour la stabilité du Niger». Une demande, pour l'instant, sans suite.

NOTES :

(1) Communiqué du 29 avril 2008, mnj.blogspot.com

(2) Organisation de coopération et de développement économiques-Agence internationale de l'énergie, World Energy Outlook 2007. China and India Insights. 2007. Même si la part du nucléaire dans la production mondiale de l'électricité devrait rester stable (entre 13 % et 16 %), la puissance nucléaire installée est vouée à augmenter en valeur absolue.

(3) Cf Moustapha Kadi, «Insécurité croissante au Nord Niger. A quand la paix ?», Energie pour tous n°7, Niamey, 5 septembre 2007.

(4) Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), avant son intégration dans le pôle nucléaire du groupe Areva en 2001.

(5) Areva a été soupçonné à la suite du ralliement au MNJ d'un capitaine des Forces nationales d'intervention et de sécurité (Juillet 2007) préalablement engagé pour assurer la sécurité des sites d'Areva et ayant reçu de la part de l'entreprise près de 85 000 euros.

(7) Criirad, « Compte rendu de mission a Arlit (Niger) décembre 2003.

19 décembre 2003 ; «Impact de l'exploitation de l'uranium par les filiales de Cogema-Areva au Niger 20 avril 2005 ; «Présence de matériaux radioactifs dans le domaine public à Arlit et Akokan s, 14 mai 2007. Et Samira Daoud et Jean-Pierre Geta, «La Cogema au Niger. Rapport d'enquête sur ta situation des travailleurs de la Somair et Cominak», Sherpa, 25 avril 2005.

(8) En 2004, Areva commande un audit environnemental à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ses conclusions sont jugées sous-évaluées parla Criirad. Un audit clinique a également été conduit à la demande d'Areva (2005). Aucune de ces études n'évalue les risques sanitaires de long terme.

(9) Soixante-dix morts selon le gouvernement six cents environ selon les organisations internationales, plus d'un millier selon les Touaregs. Mano Dayak, Michael Stihrenberg et Jérôme Strazzulla, Touareg, la tragédie, Lattes, Paris, 1992.

(10) Moussa Kaka, correspondant de Radio France.



Depuis 40 ans, la société française AREVA, leader mondial du nucléaire civil, tire près de 40% de sa production d'uranium du Nord Niger, pays encore classé à ce jour parmi les 3 plus pauvres de la planète.

En 2007, Areva perd son monopole et l'Etat nigérien reçoit des demandes de permis de sociétés nord-américaines, australiennes, asiatiques et sud-africaines.

Bien qu'Azelik, future grande exploitation, ait été accordée aux Chinois via la société Sino-U (CNUC), Areva a tout de même récemment obtenu l'autorisation d'exploiter le site géant d'Imouraren avec lequel **le Niger devrait devenir le 2ème producteur mondial.**

Les 40 années d'exploitation minière de Cogema/Areva, à Arlit et Akokan, ont eu pour premières conséquences :

- La **spoliation des terres agro-pastorales** autour des deux sites, situés dans la région d'Agadez.
- Des **bénéfices** énormes réalisés par Areva sans **retombées pour les populations** : un véritable partenariat « gagnant-perdant » !
- La **destruction de la faune et de la flore** aux alentours des mines.
- La **contamination de l'air** par des poussières et des gaz radioactifs.
- La **contamination radiologique** des ressources en **eau**.
- L'épuisement d'une des deux grandes nappes fossiles (Tarat), à hauteur de **2/3 de ses réserves** et, à moyen terme, le **tarissement irréversible de la seconde nappe**, avec le dénoyage de la partie ouest de l'aquifère (grès d'Agadez) en 40 ans.
- Des **pollutions annexes** innombrables, essentiellement dues aux activités périphériques.

La très forte demande en énergie des pays émergents a considérablement favorisé l'intérêt nouveau pour le nucléaire, énergie dite « propre », ce qui a eu pour conséquence une fulgurante ascension du prix de ce minerai. Une manne inespérée... les autorités nigériennes annoncent dès 2007 le triplement de la production pour les années à venir.

139 permis de recherche et d'exploitation ont été vendus en moins d'un an et de nombreux permis en demande seront bientôt accordés. **Ces permis, qui englobent la majeure partie des territoires des populations de la région d'Agadez (plus de 85.000 km²) sont octroyés dans l'opacité et sans aucune concertation préalable.**



A ce jour, les autorités nigériennes se refusent toujours à tout dialogue avec les populations autochtones, à majorité touareg, et ce malgré l'émergence récente d'un nouveau mouvement de rébellion condamnant sans détours cet état de fait.

Interdisant tout acte de résistance, le Niger – tacitement soutenu par l'Etat français, au travers de sa « filiale » Areva organise, une vaste campagne de discrimination avec l'objectif à peine voilé de **vider la région de ses habitants**, facilitant ainsi l'aboutissement de ses relations commerciales.

Les pleins pouvoirs sont ainsi donnés à l'armée nigérienne, l'état d'exception est décrété pour la région d'Agadez : Exécutions sommaires ciblées et arrestations arbitraires ; Destruction des moyens de subsistance des nomades (cheptel abattu, activités agricoles rendues impossibles, approvisionnements restreints, etc.) ; Populations déplacées ; ONG interdites, radios et presse muselés.

À l'heure même où la notion de développement durable, admise par tant d'Occidentaux, est plus que jamais d'actualité, il serait souhaitable que les grands groupes industriels du Nord qui sans cesse communiquent sur le bien-fondé des énergies « propres » aient la décence de reconnaître que l'énergie nucléaire n'est pas si propre que cela.

Que **le développement durable est à considérer dans sa globalité et non dans sa finalité.**

Qu'il est absolument hypocrite de nous vendre, à nous Occidentaux, une énergie prétendue sans taches, sans effets, sans conséquences, alors que loin de nous **des populations, aux conditions de vie déjà très précaires, souffrent et meurent d'un environnement vicié, d'une spoliation de leurs territoires d'attache ?**

Conscient de la catastrophe annoncée, le collectif « Areva ne fera pas la loi au Niger » mène une campagne visant à mettre la société Areva, la France, l'Union européenne et la communauté internationale face à leurs responsabilités.

Il s'agit de dénoncer les conséquences désastreuses de nos choix énergétiques ici et de soutenir ceux qui en paient le prix là-bas.

Réseau de solidarité et d'action, le collectif soutient, au travers de leurs représentants réfugiés en France, les populations concernées dans leur **lutte pour la reconnaissance de leurs droits, de leur dignité et de leurs libertés fondamentales.**

Le collectif dénonce la complicité de la communauté internationale et particulièrement de la France qui, de connivence avec le Président Tandja :

- Passent sous silence la réalité et la gravité du conflit.
- Cautonnent le comportement irresponsable et irrespectueux des sociétés minières.
- Affament et tuent en vertu de la concurrence et du profit.



C'est tout un peuple, chassé de ses terres, privé de ses activités traditionnelles, de ses ressources en eau, qui est menacé de disparaître face aux enjeux géostratégiques et politiques mondiaux.

Revendications

Nous appelons le gouvernement français, l'Union Européenne et les instances internationales :

- à faire pression sur les autorités nigériennes afin qu'elles respectent les normes relatives aux droits de l'Homme, en particulier les droits humains non dérogeables.

Nous appelons de toute urgence le gouvernement français, le gouvernement nigérien, l'Union européenne et les instances internationales :

- à reconnaître l'urgence de la crise humanitaire liée aux exploitations minières.
- à mettre tout en œuvre afin de porter secours aux populations victimes du conflit (déplacés, réfugiés, détenus)

Nous appelons de toute urgence le gouvernement nigérien et le Mouvement des nigériens pour la justice à un cessez-le-feu et une action volontaire en faveur d'un retour à la paix durable et équitablement négociée.

Nous demandons instamment à toutes les parties impliquées :

- L'application et le respect, sans réserve, de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, préalable à tout projet minier.
- L'application de la réglementation internationale en matière de radioprotection.
- L'application de l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) à laquelle le Niger a adhéré en mars 2005.
- La dépollution des sites déjà exploités et une expertise indépendante : après 40 ans d'extraction minière **un moratoire** de trois ans ou cinq ans renouvelable, avant tout nouveau projet minier, doit être obtenu de la part des instances internationales pour s'assurer que :
 - les déchets miniers (résidus et stériles) et les ferrailles contaminées ont été correctement regroupés et entreposés de façon à garantir leur confinement sur le très long terme,
 - le paysage a retrouvé ses formes anciennes et qu'il n'existe plus d'enfouissements discrets comme on en a retrouvé en France près de Saclay ou dans le Massif Central,
 - tous les travailleurs et ex-travailleurs des mines ainsi que les populations ayant vécu à proximité de l'exploitation bénéficient d'un examen médical complet, d'une évaluation rétrospective des doses subies, de l'inscription dans un programme de suivi sanitaire à long terme réalisé par des cabinets médicaux compétents et indépendants,
 - la qualité de la nappe phréatique est à un bon niveau écologique, physicochimique, etc.
- Pour les nouveaux permis, il faut s'assurer, par des contraintes à priori, que ne se renouvelleront pas les confusions actuelles entre exploitant minier et médecine d'entreprise, et que des taxes parafiscales, comme il en existe en France, seront prélevées et confiées à une gestion spécialisée et indépendante pour la remise en état des sites après extraction et pour une gestion saine, équitable et concertée des ressources en eau.

**Le collectif : %Attac - Cedetim - CNT - Collectif Tchinquagen - LCR - Les Verts
Réseau Sortir du Nucléaire - Sud Energie/Solidaires - Survie - Via Campesina**

Le Monde

Areva est accusée de contaminer l'eau potable d'Arlit, au Niger Hervé Kempf, *Le Monde*, 26 avril 2005.

L'entreprise nucléaire française Areva ne respecterait pas, dans ses mines d'uranium au Niger, les normes sanitaires qu'impose en France la réglementation : c'est ce que devaient annoncer, lundi 25 avril, en s'appuyant sur des documents de sous-traitants de l'entreprise obtenus par une équipe de la chaîne de télévision Canal+, les associations Sherpa et CRII-Rad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité).

Cette accusation intervient alors qu'une polémique se poursuit depuis plus d'un an sur le comportement d'Areva, qui contrôle, par le biais de sa filiale Cogema, deux entreprises d'extraction de l'uranium dans le nord du Niger, la Somair et la Cominak. Lancée par une association locale, Aghir In'Man, elle met en cause le respect par Areva des normes de protection contre la radioactivité pour les travailleurs et la population de la ville (Le Monde daté 17-18 avril).

Sherpa et la CRII-Rad ont analysé des échantillons d'eau et constaté que les indices de deux types de radioactivité, alpha et bêta, dépassent les normes de l'Organisation mondiale de la santé. Selon la réglementation française, dans une telle situation la « dose totale indicative » (DTI, dose absorbée par les consommateurs d'eau) doit être inférieure à 100 microsieverts par an. Selon la CRII-Rad, la charge radioactive des eaux analysées « conduit à un dépassement des normes de potabilité internationales ».

Cette information est confirmée par des lettres écrites à la Somair par le laboratoire d'analyse de l'eau utilisée par la Somair, Algade, filiale de la Cogema jusqu'en 2001. Dans ces lettres, parvenues à Canal+ qui les présentera lundi dans son émission « 90 minutes », le chef du département radioprotection d'Algade, Sylvain Bernhard, écrit le 10 septembre 2004 que « les critères de potabilité des eaux retenus par la directive européenne du 3 novembre 1998 et repris dans la réglementation française (décret n° 2001-1220) ne sont pas respectés par les deux échantillons prélevés en surpression 2 et ZI ». 2 et ZI désignent deux châteaux d'eau des villes minières.

RÉSULTATS CONFIRMÉS

Une lettre précédente de M. Bernhard, datée du 12 février 2004, notait déjà le dépassement, précisant que « les résultats du 2e semestre -2003- confirment les résultats du 1er semestre », ce qui indique que la contamination est pérenne. La lettre ajoute que, « pour la station Surpression ZI, les eaux ne respecteraient pas le critère de potabilité préconisé par la directive européenne et la réglementation française ». Ces documents contredisent un dossier de presse d'Areva qui, en février, affirmait que les analyses de l'eau « montrent une absence de contamination ». La firme a par ailleurs commandité une étude à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Publiée le 15 avril, cette étude indique à propos de l'eau que les analyses « mettent en évidence des concentrations supérieures en certains points de mesure ».

Le Monde, 26 avril 2005

Manifestation à Arlit contre COGEMA et AREVA

LES RAISONS DE LA COLÈRE

Le Niger est le 3ème producteur mondial d'uranium. N'ayant aucun moyen de l'enrichir, même pour des raisons civiles dans la production de l'électricité, il a préféré le céder à deux sociétés COGEMA et AREVA. Depuis bientôt 36 ans, que ces deux sociétés minières extraient du minerai à Arlit, les conditions de vie des populations autochtones ne font que se dégrader par manque d'infrastructures de base dont elles doivent pourtant jouir, sans compter l'absence notoire de programme économique et social de soutien, initié au bénéfice de ces mêmes populations meurtries.

DIM

les niveaux.

Cette marche qui fera date dans l'histoire des mouvements populaires a servi à réveiller les gens sur ce qui se passe à Arlit, notamment la radioactivité qui menace la ville et les eaux de consommation. Les conséquences de celle-ci sur la santé des populations et des animaux devient de plus en plus une source de préoccupation suite à des nombreux décès observés pour cause de maladies respiratoires. Les organes reproducteurs par exemple étant vingt fois (20) plus sensibles que la peau d'où des cas d'asthénie sexuelle observés sur certains patients. Aussi paradoxal que cela soit, aucun expatrié travaillant à Arlit n'ose consommer l'eau de la ville par crainte d'être contaminé. Elle est uniquement réservée aux autochtones, aux pauvres et aux animaux.

DES DÉGÂTS ÉNORMES

Et pourtant, chaque année, plus de 3.000 Tonnes d'uranium sont exploitées et vendues par ce groupe et ses filiales. Au total 100.000 tonnes d'uranium-métal vendues à cette année 2006 ; ce qui fait 250.000 milliards de francs CFA environ de chiffre d'affaires. Qui dit mieux ?

Le résultat pour les Nigériens est connu d'avance : il s'agit d'une nappe fossile qui continuera à s'épuiser et à s'assécher à cause de la quantité d'eau nécessaire pour le traitement du minerai. Des espaces forestiers et pastoraux qui continueront à être détruits par les effets de cette exploitation et ses rejets radioactifs. Conséquence ! Dans peu de temps, la population d'Arlit n'aura plus un seul morceau de bois de chauffe, plus un air sain, plus une nappe souterraine propre. Dans les usines, seuls quelques rares emplois subalternes sont réservés à la population locale sous le prétexte de manque de diplômés et des cadres. La jeunesse quant à elle, doit se contenter d'être utilisée dans la sous-traitance pour ce qui concerne les travaux de mines et carrières sans mesures de protection avec des



Des ferrailles contaminées sur le marché d'Arlit

salaires équivalant à un sac de riz ou de mil par mois. Les hôpitaux de la SOMAÏR et de la COMINAK dits de référence constituent aujourd'hui des véritables mouroirs où s'éteignent en silence des pauvres Nigériens.

AGIR VITE

Comment peut-on justifier dans cette ville d'Arlit, qu'il puisse exister des écoles sans locaux ni tables bancs ? Comment continuer à admettre que d'un côté une population se rue sur les eaux usées pour arroser des pieds de salades destinés aux taudis ayant comme locataires des ventres endolories et de l'autre une frange de bénis qui se la coulent belle dans un

luxe indécent ? Peut-il y avoir un espoir quand ces deux communautés se répugnent au vu et au su de tout le monde ? Va t-on continuer à regarder se briser les rêves de tous ces jeunes sans emplois d'Arlit sans que quelque chose leur soit fait ? Que faut-il faire pour que ce creuset ne soit plus le gouffre de la division ? Une seule réponse : la répartition équitable des chances et des revenus entre le Niger et ses sangsues que sont la Gogema et Areva. Au lieu que ces dernières divertissent les gens en créant des subterfuges de toutes sortes pour réfuter ces griefs, elles auront plus grand intérêt à créer des conditions de vie meilleures aux populations d'Arlit. Et à défaut, émettre le tissu des mensonges

savamment tissé par ces sociétés avec la complicité de l'Etat du Niger en mettant en place une commission d'enquête parlementaire afin de situer les responsabilités sociales et environnementales de la société AREVA. Ceci permettra de démasquer certaines ségrégations qui ont cours dans la gestion du dossier de l'exploitation de l'uranium au Nord Niger. Si rien n'est fait d'ici peu, on ne sera pas loin d'un 'Tchernobyl nigérien'. Et alors, seules des larmes de crocodile berceront le repos des sans-voix et des parias dont le seul tort est de naître dans un pays où l'intérêt égoïste du berger prime sur celui du gros troupeau.



Entretien avec monsieur Ahmed AKOLI, secrétaire politique du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ)

21 décembre 2007 *Entretien réalisé pour TEMOUST*

Depuis quelques semaines nous assistons à une dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire au Niger. Plusieurs dizaines de civils ont été tuées par l'armée nigérienne qui n'arrive visiblement pas à prendre le dessus sur le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ). Sur le plan politique le pays s'achemine vers un chaos qui semble inévitable si les autorités ne se décident pas à prendre les choses au sérieux et à chercher les moyens de sortir de cette crise.

Nous avons décidé de donner la parole à Monsieur Ahmed AKOLI, secrétaire politique du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ), pour nous permettre, et permettre aux Nigériens, de mieux comprendre les objectifs de

son organisation.

Depuis bientôt un an, votre organisation, le MNJ, affronte l'armée nigérienne dans le Nord du pays. Pouvez-vous nous dire exactement ce que revendique votre Mouvement et en quoi vous le différenciez de ceux des années 1990 ?

Ahmed AKOLI : Les premières rebellions ont été déclenchées, suite à des injustices faites à la communauté touarègue par les pouvoirs qui se sont succédé à la tête du Niger. Des ressortissants des régions du Nord avaient usé de tous les moyens légaux pour faire entendre à l'époque leurs cris de détresse. Ils n'ont rencontré que de l'indifférence et de l'incompréhension de la part de la classe politique nigérienne. C'est après l'échec de plusieurs tentatives de résolution des problèmes à l'époque, que des jeunes combattants ont pris les armes pour se faire entendre du pouvoir. Cela avait fait suite aux douloureux événements des années 1990 dont les tueries de Tchintabaraden et d'autres, qui sont restées jusqu'à ce jour impunies, demeurent le paroxysme. A l'époque la rébellion touchait surtout le Nord du pays et les revendications de départ tournaient autour de l'instauration d'un système fédéral.

C'est après cinq ans de conflit que les mouvements rebelles et l'Etat étaient arrivés à des négociations qui ont abouti à la signature des accords de paix du 24 avril 1995. Ces accords qui malheureusement ne furent jamais respectés dans leur volet politique par le pouvoir nigérien. Dans le fond la question reste la même. Il s'agit de dénoncer l'injustice faite à des Nigériens exclus et réduits au statut de citoyens de seconde zone. Des Nigériens dont les régions ne bénéficient d'aucune réalisation socio-économique significative malgré l'importance des ressources qui en sont tirées. Des citoyens laissés à eux-mêmes alors qu'ils constituent la seconde composante nationale en nombre d'après les derniers recensements de la population que le pouvoir refuse curieusement de publier. Par la nature de sa lutte, le MNJ n'a aucune revendication territoriale et demande que chaque Nigérien soit reconnu dans ses droits. Il regroupe des combattants de toutes les origines ethniques et régionales du Niger. Néanmoins, il est aussi vrai que du fait de la marginalisation dont souffre le Nord-Niger et des grandes injustices faites à cette région et aux communautés qui y vivent, ses ressortissants sont les plus nombreux dans nos effectifs et dans les instances dirigeantes du Mouvement.

Le MNJ quoi que disent ses détracteurs est un mouvement national et ses combattants entendent aussi assumer leur pleine citoyenneté. Il y a en effet plusieurs manières de voir le Niger, et beaucoup de Nigériens ne peuvent pas accepter la situation actuelle, faite de grandes disparités délibérément créées en matière de développement de régions. Pour nous, il est grand temps de corriger cette situation et de rétablir un équilibre, seul gage d'une paix juste et durable pour le pays.

Le Niger doit être géré en toute collégialité par toutes les communautés nationales, et cela n'est ni un cadeau fait à certaines, ni un luxe que peuvent s'offrir d'autres, mais un droit légitime et une condition de sa stabilité.

Aujourd'hui, comment voyez vous la situation compte tenue du refus des autorités de négocier avec vous. Elles disent que vos revendications peuvent s'inscrire et trouver leurs solutions dans le système démocratique ?

Ahmed AKOLI : Le Niger n'est qu'une démocratie de façade, car l'Etat peine finalement à construire des institutions stables. Le pays est miné par l'arbitraire et la corruption qui demeurent encore des méthodes de gestion sur lesquelles les leaders politiques de la majorité comme de l'opposition s'entendent. Depuis l'indépendance du Niger un système établi sur la base de copinage ethno-régionaliste s'est instauré pour gérer les affaires de l'État. Des crimes de sang, des délits et autres abus politiques sont rarement jugés ce qui jette un discrédit sur l'Etat et sa Justice. Ces affaires sont d'ailleurs souvent utilisées pour des règlements de comptes entre clans du pouvoir, comme nous l'avons observé ces derniers jours. La liberté de la presse est taillée sur mesure et les journalistes sont muselés et mis en prison sous des prétextes fallacieux. Aucun contre-pouvoir n'ose s'exprimer aujourd'hui devant cette dictature qui s'installe.

Quelle est la position de votre Mouvement par rapport aux accords de paix de 1995 signés entre les Mouvements touaregs et l'Etat nigérien ?

Ahmed AKOLI : Les accords de paix de 1995 ont été une avancée significative dans le règlement du problème du Nord du pays. Mais l'absence d'une volonté politique et la mauvaise foi qui a caractérisé l'attitude du pouvoir ont empêché leur application effective. Ils constituent un acquis majeur pour le pays dans son ensemble.

Il est indéniable que la rébellion des années 90 a permis la décentralisation dont tous les nigériens sont fiers et qu'ils considèrent comme une avancée démocratique indiscutable. Cette décentralisation reste cependant inachevée et les moyens de son accompagnement restent dérisoires. C'est ainsi que plusieurs municipalités n'ont pas pu se mettre en place ou ont vite cessé de fonctionner. Nombre de maires et d'élus ont jeté l'éponge et certains ont regagné le MNJ pour dénoncer l'inertie de l'Etat. A cela s'ajoutent les réflexes dirigistes des tenants du pouvoir qui manipulent ces collectivités à travers les gouverneurs des régions qui font et défont les lois à leur guise et cela au détriment d'une vraie démocratie à la base. Pourtant la décentralisation pourrait constituer un espoir et un moyen efficace d'adaptation de la politique aux besoins réels des populations. C'est la seule manière de tenir compte de la configuration sociopolitique de chaque région en répondant à ses spécificités économique démographique et culturelle. Il faudrait bien admettre qu'il y a des variantes importantes selon qu'on veut administrer une région à vocation agricole et sédentaire, ou qu'on se situe en zone pastorale et nomade.

Les différents régimes qui se sont succédé au Niger depuis 40 ans se sont caractérisés par une volonté clairement affichée d'asphyxier la région Nord et les communautés qui y vivent. Toute la population est aujourd'hui consciente de cette situation et l'Etat ne peut plus continuer la même politique sans mettre en péril l'unité nationale.

Il faudrait que la classe politique assume la réalité multiethnique de notre pays pour que chacune de nos communautés puisse s'épanouir dans sa spécificité. Cela consolidera davantage l'unité nationale. Il incombe à l'Etat de garantir l'équité et l'égalité des citoyens devant la loi et de veiller aux équilibres nécessaires à la cohésion nationale. C'est une manière pragmatique et réaliste d'appréhender la réalité de notre pays. Il faudrait cesser de marteler des discours démagogiques et hypocrites non performants sur l'unité nationale et la justice sociale, car quand ces valeurs sont réellement vécues, nul besoin de le clamer haut et fort. La naissance des rebellions au Niger trouve sa justification dans l'incapacité des hommes politiques à diagnostiquer le mal-être qui sévit et à lui trouver une solution autre que celle de réprimer à tout prix par les armes ces soulèvements. Le monopole de la violence n'appartient légitimement à l'Etat que quand ce dernier remplit sa mission vis à vis de ses citoyens.

Votre combat pour la justice ne semble pas rencontrer l'adhésion qu'on pouvait attendre de la part de la société civile nigérienne ?

Ahmed AKOLI : La société civile par définition n'est pas une organisation particulière, c'est la voie du peuple. Dans leur grande majorité, les Nigériens veulent la paix et font régulièrement appel au gouvernement pour qu'il se mette dans une logique de dialogue. Ces appels sont systématiquement rejetés par les tenants du pouvoir en place. Le gouvernement a créé sa propre « société civile » à laquelle il accorde le monopole du débat citoyen. Cette logique a été poussée jusqu'à l'inacceptable quand un ministre de la République en plein exercice a participé à un débat organisé par la télévision nationale, au cours duquel un personnage connu pour son extrémisme a appelé à l'extermination d'une partie de la communauté nationale.

Une telle attitude va à l'encontre de la volonté des Nigériens de construire un destin commun.

Pourquoi ne cherchez-vous pas à inscrire votre combat dans le processus démocratique qui a permis l'amorce de la décentralisation et la naissance des partis politique ?

Ahmed AKOLI : Il y a des problèmes qui ne peuvent pas trouver de solutions dans un système où les dés sont pipés d'avance. L'appareil d'Etat et ses institutions restent les mêmes depuis l'indépendance du pays et sont aux mains d'une oligarchie ethno régionaliste qui fonde sa force sur son armée tribaliste. La classe politique actuelle a causé un tort énorme au pays en incluant dans la Constitution l'amnistie des assassins du président Baré accréditant ainsi la thèse de sa complicité dans ce crime. Cette forfaiture a pour conséquence d'affaiblir l'image de l'Etat aux yeux des citoyens. Image déjà sérieusement entamée par la corruption qui gangrène l'ensemble de nos institutions au point où personne ne se demande comment un simple fonctionnaire peut devenir milliardaire en quelques années.

La démocratie est toujours un objectif vers lequel on devrait tendre mais qui n'est jamais atteint car cela suppose la perfection des hommes...Cependant, pour fonctionner un Etat a besoin de règles que les citoyens ressentent comme équitables et justes. Au Niger il nous appartient de construire ces règles et le MNJ veut contribuer à créer les conditions de ce débat. Les Nigériens épris de paix et de justice doivent réinventer des institutions adaptées à notre réalité et dans lesquelles chaque citoyen peut se reconnaître. Après tout la démocratie est un choix de société ou le débat se fait sur les idées et non sur la manière d'assumer nos identités qui nous sont intrinsèques et ne peuvent, par conséquent, pas faire l'objet de négociations. Chez nous, chaque communauté a apporté son bout de territoire pour constituer le Niger actuel et l'Histoire est toute récente.

Les droits de l'homme sont actuellement piétinés par l'Etat nigérien. Au-delà de leur caractère universel et sacré ils constituent un pilier qui permet de structurer l'idée de l'Etat dans un pays comme le nôtre où la réalité voire l'intérêt d'un Etat moderne sont encore largement à construire.

Le gouvernement vous accuse d'être des trafiquants et des bandits. Que répondez-vous à cela ?

Ahmed AKOLI : Pour nous les accusations du pouvoir de Niamey ne peuvent avoir aucune crédibilité car la réalité est que nous avons démasqué les vrais commanditaires de ces trafics qu'on retrouve dans les cercles du pouvoir actuel. Le MNJ ne saurait accepter que le Nord du Niger soit livré aux trafiquants en tout genre et qu'il devienne un repère d'aventuriers au service d'intérêts étrangers à la région.

Par ailleurs en matière de banditisme et de délinquance, le gouvernement veut faire oublier les milliards dilapidés au profit de ses partisans et qui auraient pu servir à construire des dispensaires des écoles ou empêcher que des Nigériens meurent de faim.

Parmi vos revendications il y a la question de la répartition équitable des richesses du pays. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ahmed AKOLI : Depuis 40 ans que l'uranium est exploité dans notre pays cela n'a pas servi à améliorer les conditions de vie des populations locales. L'argent de cet uranium n'a pas servi à creuser les puits d'eau qui auraient allégé les souffrances des populations de la zone. Il n'a pas servi à scolariser les enfants, à créer des dispensaires... Dans le domaine de l'emploi, les autochtones de la région n'arrivent pas à se faire embaucher sur des emplois même non qualifiés. Par contre les risques environnementaux liés à l'exploitation minière, eux, sont de plus en plus importants. Nombre de pathologies sont apparues ces dernières années dans l'indifférence de l'Etat et de la société Areva qui exploite les deux mines aujourd'hui en service. Là aussi le MNJ ne peut accepter durablement le pillage des richesses naturelles de la région sans que les intérêts des populations locales ne soient pris en compte. Nous demandons à Areva et aux autres multinationales intéressées par nos richesses de nous respecter et de comprendre que les choses ne pourront désormais plus être comme avant.

Les richesses minières de nos régions ont été exploitées jusqu'à maintenant dans l'opacité la plus totale et Areva s'est contentée d'engraisser l'oligarchie politico militaire de Niamey sans se soucier du sort des populations touarègues

Le gouvernement nigérien distribue des permis d'exploration aux multinationales de manière frénétique, quelles sont les conséquences de cette nouvelle politique sur les populations ?

Ahmed AKOLI : Nous pensons que la diversification des partenaires est en soi une bonne chose. Seulement cela ne devrait pas se faire sur le dos des populations et des intérêts réels du pays. Aujourd'hui la seule chose visible est le sort réservé aux populations qui habitent les zones concernées. Des familles voire des tribus entières sont éjectées de leurs zones naturelles sans aucune

concertation ni mesures d'accompagnement susceptibles de clarifier les implications juridiques et matérielles de ces décisions. Les populations sont dépossédées de leurs espaces vitaux, ce qui aura pour conséquence de déstabiliser le tissu social et économique de ces régions. Cela pose aussi la question des espaces pastoraux déjà maltraités par le code rural qui octroie, de fait, plus des droits aux sédentaires qu'aux éleveurs nomades. Une manière implicite de consacrer la suprématie de l'agriculture sur l'élevage pourtant deuxième mamelle de l'économie nationale après les richesses du sous-sol.

Revenons un peu sur les revendications du MNJ.

Ahmed AKOLI : Notre document cadre de revendications est élaboré et sera publié en temps opportun. Ces revendications sont justes car appuyées sur un diagnostic indiscutable de la situation de notre pays. C'est d'ailleurs pour cela qu'elles sont partagées par une majorité de Nigériens, même si certains vivent encore dans l'illusion de croire que les choses peuvent changer toutes seules !

L'Etat du Niger doit reconnaître ses dysfonctionnements actuels et accepter de se reformer pour mieux répondre aux attentes de la population.

Les revendications du MNJ portent sur trois axes principaux :

■ Une des choses essentielle pour la stabilité du Niger et donc pour son développement est la participation effective de toutes les composantes nationales à l'exercice du pouvoir politique. Des mécanismes adéquats doivent être trouvés pour permettre à chaque communauté de se sentir associée à la manière dont les affaires du pays sont conduites. Cela permettra de mettre fin à cette marginalisation dont est victime une partie de la population. D'autres problèmes connus trouveront leurs solutions notamment les déséquilibres actuels dans le recrutement au sein de la fonction publique et d'une manière générale dans les corps de l'Etat. Il n'y a aucune raison que notre administration ne reflète pas davantage la diversité de la population. Il appartient à l'Etat de veiller à cela et de ne plus se retrancher derrière l'hypocrisie actuelle qui consiste à afficher un discours et laisser se perpétuer des pratiques qui entretiennent l'inégalité entre Nigériens. Nous souhaitons que la décentralisation des pouvoirs et des initiatives puisse s'accélérer et que les moyens soient mis par l'Etat dans cette politique pour lui donner un contenu tangible et perceptible par les citoyens.

■ De cette préoccupation centrale découle celle liée à la recherche d'une meilleure répartition des maigres moyens de l'Etat pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques dans nos régions. Pour ce faire, nous entendons que les retombées de l'uranium servent d'abord l'essor économique des régions concernées et du pays d'une manière générale. Il y a des disparités entre régions qu'il convient de corriger par une meilleure planification des politiques publiques de développement. Nous savons aujourd'hui que les meilleurs projets de développement qui ont un réel impact socio-économique sont systématiquement orientés de manière très discutée. Autant d'injustices sur lesquelles il faudra lever les tabous, car elles sont à la base de frustrations qui poussent des milliers de jeunes des régions discriminées à prendre les armes pour se faire entendre. On ne leur donne aucune autre issue que l'exil ou le renoncement.

■ Une autre de nos revendications concerne la sécurité des régions du Nord. Notre position la dessus est une question de bon sens et de pragmatisme. Il a été démontré aujourd'hui que ni la gendarmerie ni l'armée dites nationales ne sont en mesure d'assurer la sécurité des citoyens dans ces régions et empêcher qu'elles ne deviennent des zones de non droit. L'armée pourra encore moins défendre l'intégrité du territoire contre une éventuelle menace extérieure. Partant de ce constat qui est largement partagé par l'ensemble des observateurs intéressés par la question, nous voulons la création d'un état-major spécifique qui superviserait les questions de sécurité et de défense dans les 3 régions de l'Air, l'Azawagh et le Kowar. Le recrutement militaire se fera essentiellement, mais pas exclusivement, dans ces régions. Cette réorganisation de notre système de défense est un impératif dicté par la réalité du terrain et les implications géostratégiques qui sont à la base des développements géopolitiques que nous percevons autour de nous. Les FNIS actuelles peuvent très bien être les premiers éléments constitutifs de cette nouvelle force et disposer déjà d'un commandement autonome ce qui pourrait décupler leur efficacité sur le terrain. Sur le plan politique l'armée sera enfin perçue par les populations de ces régions comme un prolongement de la société et non comme une armée d'occupation qui se livre uniquement à des persécutions et trafics mafieux en tous genres. Les massacres de civils auxquels nous assistons aujourd'hui au Nord s'expliquent en partie par le fait que les militaires ne s'identifient pas à la population locale. L'intégration dans l'armée de ceux parmi les combattants du MNJ qui choisiront le métier des armes sera un signe fort d'un équilibre et d'une unité retrouvée. En somme il s'agit de créer une véritable armée nationale et républicaine dont la composition, le commandement et la mission refléteraient nos réalités nationales.

Une armée qui doit cesser d'être noyauté par des clans qui s'en servent pour tenir le pays dans l'immobilisme et empêcher son évolution.

Les autorités nigériennes vous accusent d'être à la solde d'intérêts étrangers ?

Ahmed AKOLI : Le gouvernement cherche à discréditer notre combat en usant des arguments les plus farfelus. Le MNJ trouve ses moyens uniquement par ses actions contre l'armée. Cependant nous avons toujours voulu avoir des rapports sereins et responsables avec l'ensemble des pays amis du Niger et ne désespérons pas de les convaincre de contribuer à leur manière au retour à la paix et à la stabilité dans la région.

Nous pensons par ailleurs que le rôle de la communauté internationale est primordial pour aider à l'apaisement de la situation actuelle. Notre objectif n'est pas forcément de gagner la guerre sur le terrain militaire, mais d'arriver à une solution politique car nous sommes convaincus que cela est dans le sens de l'intérêt du pays. Nous appelons les institutions internationales : les Nations unies, l'Union africaine, CEDEAO SEN-SAD...à sortir de leur mutisme afin d'éviter que ce conflit ne prenne des proportions plus graves encore, et donc à se complexifier.

Ces dernières semaines l'armée nigérienne s'est lancée dans une offensive présentée comme décisive contre votre Mouvement. Pouvez-vous nous en faire le bilan ?

Ahmed AKOLI : Cette offensive était vouée à l'échec car ce n'est pas la première fois que l'armée fait une telle tentative de nous anéantir. Il se trouve que nos combattants disposent d'un encadrement et d'une connaissance de terrain qui leur assurent la maîtrise des engagements militaires. Les militaires envoyés sur le front n'ont aucune motivation car ils ne comprennent pas toujours qu'on leur demande de combattre leurs frères qui ne demandent pas autre chose que la Justice pour l'ensemble des Nigériens. Ces militaires vivent souvent dans des conditions pitoyables dans l'indifférence des politiciens qui les envoient terroriser les populations civiles. En effet les massacres de populations civiles continuent et le pouvoir cherche visiblement à semer la terreur dans le Nord du pays dans l'espoir de retourner la population contre le MNJ.

Votre organisation est fortement soupçonnée d'être derrière les explosions enregistrées dernièrement dans plusieurs villes du pays.

Ahmed AKOLI : Le MNJ demeure sur la position qui a toujours été la sienne qui est de ne pas s'en prendre à des civils ou à des intérêts privés. Nous savons que le Gouvernement est prêt à tout pour essayer de discréditer notre Mouvement faute de pouvoir porter le débat sur les vraies questions qui concernent l'avenir du pays.

Votre mouvement entretient des relations avec le groupe d'Ibrahim Ag Bahanga au Mali ?

Ahmed AKOLI : Le groupe dont vous parlez milite pour la reconnaissance des droits de la communauté touarègue au Mali. En cela nous nous rejoignons car au Niger aussi nous avons le même type de revendication. La justice que nous voulons pour tous les Nigériens suppose que la marginalisation des Touaregs cesse et que les citoyens soient mis sur le même pied d'égalité.

Quelque chose à rajouter ?

Ahmed AKOLI : Je voudrais saisir l'occasion de cet entretien pour m'adresser à l'ensemble des Nigériens et leur dire que le MNJ n'est ni un mouvement séparatiste ni un mouvement qui défend une communauté particulière mais une organisation qui refuse la situation dans laquelle le pouvoir actuelle veut maintenir notre pays. Un mouvement qui réclame la justice pour tous les Nigérien et qui n'accepte pas que la corruption devienne pratiquement le seul moyen d'ascension sociale. Le MNJ est déterminé à combattre les ennemis du pays qui cherchent à opposer les Nigériens et à instrumentaliser notre diversité culturelle.

Enfin le MNJ milite pour l'avènement d'un Niger uni dans lequel chaque citoyen trouve tous les jours des raisons d'être fier de son pays. C'est aussi pour cela que nous demandons que la décentralisation soit poussée au maximum pour permettre à chacune de nos régions de s'épanouir et d'apporter sa contribution à l'essor politique économique et culturel de notre pays.

Bravo pour la France, félicitation pour Areva, dommage pour les touaregs



**Issouf Ag MAHA - Maire commune Tchirozérine
27 novembre 2007**

La France se glorifie à juste titre de sa nouvelle victoire, une performance qui lui a permis de signer un contrat fort alléchant avec la Chine pour la fourniture de deux réacteurs nucléaires EPR. Au mois de septembre c'était avec la Libye que le géant du nucléaire Areva ventait ses prouesses en promettant d'importants bénéfices au profit de la France. Quant à nous, touaregs du nord Niger, à chaque tournant de cette implacable tourmente la sueur froide est de mise.

Il y a quelques mois je disais ceci :

« Aujourd'hui, les touaregs s'inquiètent de la distribution tous azimuts de permis de recherche et d'exploitation d'uranium sur leurs territoires sans que ne soit envisagée aucune mesure de compensation visant à en amortir les conséquences.

Les tribus concernées devront quitter les lieux à la recherche d'hypothétiques territoires d'attache et de nomadisation.

Les ressources exploitées donnent à l'Etat les moyens de les combattre, les maîtriser et les réduire à l'état de réfugiés dans leur propre pays.

Cet acheminement hélas fatal, du fait de la logique géopolitique et des intérêts des uns et des autres, amputera l'humanité d'un des éléments unique de sa richesse, la culture touarègue, une culture basée sur un code de conduite morale imposé à chacun dans la perspective d'affronter les conditions d'une vie saharienne austère et rudimentaire.

La situation est d'autant plus complexe que les permis d'exploitation ont été attribués à des pays comme la Chine qui, malheureusement, n'a aucune politique de respect pour les communautés locales et encore moins l'environnement constituant leur cadre de vie. Leurs méthodes « espèces sonnantes et trébuchantes » intéressent en revanche les gouvernants de ce monde.

C'est dans cette logique infernale qu'un conflit armé a éclaté dans le nord Niger avec la création d'un mouvement des Nigériens pour la Justice. Du fond de leur désert ses animateurs luttent pour se faire entendre, alerter la planète et tenter de dénoncer cette situation afin de sauver ce qui peut l'être.

Face à eux, un Niger qui décide de les anéantir, crée les conditions d'un affrontement sans précédent et refuse toute idée de dialogue. Les libertés individuelles sont confisquées, les débats contradictoires sont interdits, les radios internationales sont suspendus, les journaux indépendants sont menacés et certains supprimés. La région Touarègue est déclarée en état d'urgence et l'armée s'arroge le droit d'emprisonner, torturer et tuer au besoin sans aucune forme de procès. La communauté internationale passe sous silence cette situation contraire à la Déclaration Universelle des Droits Humains.

Le schéma qui se dessine devient très préoccupant et même d'une extrême gravité. En effet, la partie septentrionale du Niger regorge d'impressionnantes ressources minières, uranifères et pétrolifères notamment. Les populations disséminées dans ce désert sont désormais perçues comme une véritable entrave dans la perspective de l'exploitation massive de cette manne.

L'énergie nucléaire dans sa fulgurante ascension d'énergie propre devient plus que jamais un enjeu planétaire. De la même manière, la montée progressive du prix du baril rend le pétrole nigérien économiquement intéressant.

Que représente une poignée de nomades totalement absents du système économique mondial devant de tels enjeux ?

Les grandes puissances de cette planète vont alors laisser le dictateur faire le ménage afin de s'en prendre à « l'énergie propre dans un environnement propre (*dégagé de toutes ces populations*) ». Le tour est joué, le gouvernement nigérien et les puissances étrangères auront tiré leur épingle du jeu. »

Trois mois plus tard ce schéma se confirme inexorablement.

On connaît parfaitement les conséquences néfastes qui résultent des deux permis d'exploitation octroyés il y a quarante ans à la France pour l'extraction des gisements d'uranium à Arlit et Akokan (voir étude Criraad et Sherpa). La population nomadisant dans cet espace a été contrainte de partir sous d'autres cieux. La faune a totalement disparu. Les nappes phréatiques sont polluées. La population fait face à des sérieux problèmes de santé publique.

Cette année, l'état du Niger a d'octroyé 122 permis d'exploitation d'uranium. En superposant la carte du nord Niger et les limites géographiques des concessions on se rend compte de la catastrophe qui se prépare : Pollution des nappes phréatiques, destruction des aires des pâturages, spoliation des terres des éleveurs, élimination des puits pastoraux et bouleversement de la gestion pastorale. Qu'en est-il de la Déclaration des droits des peuples autochtones adoptée en septembre à l'ONU ?

Notre monde a-t-il le droit de laisser passer sous silence la destruction de tout un peuple dont le crime originel serait d'habiter un Sahara jadis inculte mais devenu immensément riche ?

Souhaitez vous vraiment que le peuple touareg disparaisse à jamais si cela permettait à votre économie de bien se porter ?

Acceptez vous de participer à travers la politique de votre pays à la mort d'une population innocente sous prétexte que cela vous permet d'éclairer vos maisons et de cuisiner sur la plaque chauffante.

Les touaregs n'ont d'autre choix que de se battre ou disparaître. Un choix fort douloureux qui les a amené à prendre les armes et à risquer leur vie.

L'armée Nigérienne, qui a le soutien matériel de la France, de la Chine et des Etats-Unis, vient de lancer une offensive sur l'Aïr dans le but de nous réduire au silence. Nos hommes tentent de la contenir avec des moyens bien moins importants.

L'armée a réussi à ravitailler la caserne d'Iferouane mise sous embargo par les troupes MNJ depuis le 25 Août dernier, mais cela ne change en rien les données du problème.

Nous sommes déterminés à défendre nos terres car c'est une question d'existence. Déterminés et rassemblés, nous réussirons à empêcher à toutes ces sociétés de s'installer chez nous sans notre consentement.

Encore une fois sont mis en balance et de manière flagrante la richesse matérielle et la valeur humaine.

La réalité est là, inutile de se voiler la face.

*Issouf Ag MAHA - Maire de la commune de Tchirozérine
27 novembre 2007*



Rapport annuel d'Amnesty International : Niger

Des civils soupçonnés de soutenir un mouvement d'opposition armé dirigé par des Touareg ont été interpellés et arbitrairement détenus par les forces de sécurité en vertu d'une législation d'exception. L'armée aurait exécuté de manière extrajudiciaire au moins 16 civils, et deux journalistes ont été arrêtés en raison de leurs liens présumés avec le mouvement armé touareg. Amnesty International les considérait comme des prisonniers d'opinion.

Contexte

En février, le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), un mouvement d'opposition armé touareg basé dans la région d'Agadez (dans le nord du pays), a organisé un soulèvement pour réclamer une meilleure application de l'accord de paix qui avait mis fin à l'insurrection touareg en 1995. Ses exigences concernaient en particulier les dispositions socio-économiques de l'accord. Des groupes armés faisant partie du MNJ ont lancé des attaques contre des intérêts miniers dans le nord du pays, riche en minerais, tuant une quarantaine de soldats et prenant plusieurs dizaines d'autres militaires en otage.

En août, le président Mamadou Tandja a décrété pour trois mois l'état de mise en garde dans la région d'Agadez. Il a ainsi conféré davantage de pouvoirs aux forces de sécurité pour arrêter des suspects et les maintenir en détention au-delà de la période réglementaire de garde à vue de quarante-huit heures. En novembre, l'état de mise en garde a été prolongé de trois mois. Malgré les appels adressés par la société civile et des partis politiques au gouvernement pour qu'il ouvre le dialogue avec le MNJ, le président Mamadou Tandja a qualifié les membres de ce mouvement armé de « bandits et trafiquants de drogue ». Détentions arbitraires, torture et homicides

Des dizaines de civils ont été arrêtés par les forces de sécurité dans la région d'Agadez, et certains auraient été torturés. Ces arrestations ont bien souvent fait suite à des attaques du MNJ. La plupart de ces hommes ont été remis en liberté après plusieurs jours ou semaines de détention sans inculpation ni jugement. Au moins cinq d'entre eux, dont Issoufou Matachi (ancien dirigeant d'un groupe d'opposition armé touareg), ont cependant été transférés à Niamey, la capitale, en septembre. Ils étaient toujours en détention à la fin de l'année.

* En mai, Abtchaw Kunfi, Abbe Kunfi et Kalakoua Immolane, trois hommes âgés de soixante-cinq à quatre-vingt-cinq ans, ont été tués à Tizirzait, apparemment par des membres des forces de sécurité. Les trois homicides seraient imputables au fait que l'un des hommes possédait un téléphone satellitaire, ce qui aurait éveillé des soupçons quant à d'éventuels liens avec le MNJ.

* En décembre, sept hommes qui se rendaient à Agadez en voiture ont été arrêtés par des agents des forces de sécurité et tués. Leurs corps portaient de nombreuses marques de torture, y compris des brûlures de cigarettes, ainsi que des traces de blessures par balle au visage et à la poitrine.

Atteintes à la liberté d'expression

Les autorités ont interdit aux médias de couvrir le soulèvement dans le nord du pays. Elles ont suspendu la diffusion des émissions de Radio France internationale (RFI) pour un mois et la

publication du bimensuel Aïr-Info pour trois mois. Elles ont également adressé des avertissements à plusieurs journaux, dont L'Événement, Libération et L'Opinion.

Deux journalistes ont été arrêtés et accusés d'entretenir des liens avec le MNJ. Détenus uniquement en raison de leurs activités de journalistes, qu'ils menaient pourtant de manière pacifique et en toute légitimité, ils étaient considérés comme des prisonniers d'opinion.

* Moussa Kaka, directeur de la station privée Radio Saraouniya et correspondant au Niger de RFI, a été arrêté en septembre, à Niamey, et inculpé de « complicité d'atteinte à l'autorité de l'État » – une infraction pour laquelle il encourt la réclusion à vie. Selon les informations recueillies, cette accusation reposait sur des contacts téléphoniques qu'il avait eus, en tant que journaliste, avec des membres du MNJ. En novembre, un juge d'instruction a conclu que les écoutes téléphoniques sur lesquelles reposaient les accusations avaient été effectuées illégalement. Le procureur a interjeté appel de cette décision et l'affaire était en instance à la fin de l'année.

* En octobre, le rédacteur en chef d'Aïr-Info, Ibrahim Manzo Diallo, a été arrêté à Niamey et transféré dans la région d'Agadez, où il a été détenu au secret par l'armée pendant trois semaines, puis inculpé d'association de malfaiteurs en raison de ses liens présumés avec le MNJ.

Extrait : Rapport annuel d'Amnesty International - Niger



Niger : Les parties en guerre doivent cesser les exactions contre les civils

Communiqué de Presse *Human Rights Watch*,
19 décembre 2007.

(Dakar, le 19 décembre 2007) – Les forces armées du Niger et les rebelles du Mouvement nigérien pour la Justice devraient cesser les attaques contre les civils dans le conflit qui se déroule dans le nord du Niger, dans la région d'Agadez, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les rebelles ont pris les armes en février 2007 à cause de la marginalisation économique des Touaregs. Le conflit menace les moyens de subsistance de dizaines de milliers de personnes dans les vastes zones désertiques du nord du Niger.

Human Rights Watch a documenté des violations des lois de la guerre commises par des soldats des forces armées du Niger, à savoir des exécutions extrajudiciaires, des viols, et des destructions de bétail. Les violations des lois de la guerre commises par le Mouvement nigérien pour la Justice (MNJ) appartenant à l'éthnie Touareg comprennent l'utilisation indiscriminée des mines antichars et le vol de biens personnels à des civils qui ne sont pas des Touaregs. En novembre et décembre, Human Rights Watch a conduit des entretiens avec des victimes et des témoins oculaires à Niamey, la capitale nigérienne, et à Dakar, la capitale sénégalaise.

Human Rights Watch a appelé les deux parties à cesser les attaques délibérées et indiscriminées à l'encontre des civils, à prendre des mesures concrètes pour réduire les victimes civiles et à exiger des comptes aux coupables de violations.

« Les forces armées du Niger et les rebelles ont le devoir de respecter les vies et les biens des civils à Agadez », a déclaré Peter Takirambudde, directeur pour l'Afrique à Human Rights Watch. « Les représentants gouvernementaux tout comme les chefs rebelles devraient adresser un message clair à leurs troupes, à savoir que les attaques contre les civils ne seront pas tolérées. »

Les rebelles affirment qu'ils luttent pour que les Touaregs et d'autres groupes ethniques aient une plus large part des richesses de la région en minerais – essentiellement de l'uranium. Le gouvernement qualifie le MNJ de « bandits et trafiquants de drogues » et affirme qu'ils devraient exprimer leurs griefs par des moyens nonviolents. Le mouvement MNJ fait suite à une précédente rébellion des Touaregs, qui avait commencé en 1990 pour se terminer en 1995 avec un accord de paix conçu pour accroître l'accès des Touaregs aux ressources de la région, pour développer le nord et incorporer des milliers d'anciens combattants Touaregs dans les forces gouvernementales et de sécurité. Les dirigeants du MNJ affirment que le gouvernement n'a pas pleinement mis en application les accords de 1995.

Le Niger, qui subit régulièrement des périodes de sécheresse et de famine, est l'un des pays les plus pauvres du monde. Le conflit a gravement compromis les vies de dizaines de milliers de personnes qui vivent déjà dans une dangereuse précarité. Les civils Touaregs de la région d'Agadez ont été touchés particulièrement durement. Ils ont fait pour Human Rights Watch la description de leurs conditions de vie, dans une situation de peur et de difficultés économiques entraînées principalement par l'utilisation systématique de mines antipersonnel par les combattants et par l'irrégularité de l'approvisionnement en nourriture, médicaments, carburant et autres produits essentiels. Ils ont raconté comment ils étaient obligés de vendre leurs chèvres, leurs chameaux et leurs bijoux pour pouvoir acquérir des denrées de plus en plus coûteuses ou pour pouvoir amener des parents malades à la capitale pour y recevoir des soins. L'utilisation de mines antipersonnel a obligé plusieurs organismes internationaux d'aide humanitaire à suspendre ou à diminuer temporairement leurs activités, y compris le contrôle vital d'indicateurs humanitaires comme la sécurité alimentaire et la malnutrition, dont on signale qu'elle est en augmentation.

« Les populations d'Agadez vivent en marge dans l'un des plus pauvres pays d'Afrique, et le peu qu'elles ont est maintenant menacé par les actions des soldats et des rebelles », a insisté Takirambudde.

Toutes les parties au conflit armé au Niger ont l'obligation de respecter l'Article 3 commun des quatre Conventions de Genève de 1949, le Second Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève (Protocole II), et le droit humanitaire international coutumier. Ce droit exige le traitement humain de toute personne qui ne prend pas une part active aux hostilités, interdit les attaques délibérées ou indiscriminées contre des civils, et interdit la destruction des biens indispensables à la survie des populations civiles. Les violations graves des lois de la guerre commises intentionnellement ou par imprudence sont des crimes de guerre.

Exactions impliquant les forces armées du Niger

Exécutions extrajudiciaires et attaques indiscriminées ou délibérées contre des civils

Human Rights Watch a documenté plusieurs exécutions extrajudiciaires et incidents d'attaques indiscriminées et peut-être délibérées contre des civils par des membres de l'armée nigérienne. La plupart de ces incidents se sont produits immédiatement à la suite d'explosions de mines ayant touché du personnel et des véhicules militaires. Les témoins oculaires ont décrit la façon dont les soldats, rendus furieux par les pertes humaines subies, ont exécuté sommairement des individus, apparemment au hasard, qui étaient présents à proximité du site de l'explosion.

Un de ces incidents, fin novembre, a vu l'exécution sommaire par des soldats d'un homme âgé et de son neveu près du village de Tzintabarac, à une trentaine de kilomètres à l'est d'Agadez. Un marchand touareg a raconté ce qu'il a vu :

« Quand les nouvelles sont arrivées, je suis allé en moto voir ce qui s'était passé. Quand je suis arrivé, j'ai vu un véhicule militaire, qui était détruit par l'explosion, et les corps des deux villageois. Je n'ai vu les corps d'aucun soldat, mais vu l'état du véhicule je parierais qu'il y avait eu des morts. J'ai parlé à un jeune berger qui s'était trouvé près du vieil homme et de son neveu. Il m'a dit que lui et les autres ramenaient leurs chameaux des pâturages quand ils ont entendu une forte explosion. Ils se sont précipités vers l'endroit d'où était venu le bruit pour voir ce qui s'était passé, mais quand ils y sont arrivés il a vu les militaires empoigner le vieil homme et son neveu. Le jeune berger a couru prévenir les villageois de ce qui s'était passé. »

Plusieurs autres témoins oculaires ont décrit des explosions de mines antipersonnel suivies de tirs délibérés ou indiscriminés de soldats contre ou près de groupes de civils – alors qu'aucun soldat rebelle n'était apparemment présent – causant de nombreuses victimes civiles. Une jeune femme qui a fui la ville de Ifrouane à la mi novembre a fait le récit d'un de ces incidents :

« Ces quelques mois ont été épuisants. Nous sommes de Ifrouane mais nous sommes partis le 11 novembre parce que nous avons peur et que nous étions fatigués, parce que nous ne pouvions pas nous procurer assez de nourriture pour notre famille, nous avons peur des mines, peur des militaires qui occupaient notre village et qui nous tiraient dessus. Un jour, je tirais de l'eau à l'un des en ville quand, juste en bas dans la rue un véhicule militaire est passé sur une mine. Après ça, les soldats sont devenus fous et ils se sont mis à tirer partout en l'air – ici, et là, et partout dans le village. Ils sont allés dans les maisons pour chercher ceux qui l'avaient placée et ils ont battus les gens qu'ils trouvaient. Les gens couraient partout et plusieurs villageois ont été blessés pendant qu'ils couraient. C'est là juste une des choses difficiles et effrayantes qui nous sont arrivées. »

Human Rights Watch a également eu connaissance de plusieurs autres cas d'exécutions illégales présumées de Touaregs et d'autres personnes du nord par des soldats nigériens, mais nous n'avons pas pu obtenir de récits de témoins oculaires. Les incidents en question sont les suivants : l'exécution sommaire présumée de trois hommes âgés le 2 juin à Tezirzayt ; le meurtre présumé de sept personnes sur la route Ifrouane-Gougaram le 26 août ; et le meurtre présumé d'une dizaine de civils au nord d'Ifrouane le 27 septembre.

Human Rights Watch presse le gouvernement d'enquêter immédiatement sur ces incidents et d'engager des poursuites contre tout individu jugé responsable, en accord avec les normes internationales de procès équitable. De plus, un rapport de l'armée sur des soldats ayant tiré accidentellement sur sept civils, dont deux hommes d'affaire importants, au cours d'une opération

militaire à l'est d'Agadez le 9 décembre, devrait faire l'objet d'une enquête indépendante, en particulier au vu des déclarations de membres de la famille selon lesquelles ces hommes auraient été sommairement exécutés.

Destruction de bétail

Trois témoins oculaires interrogés par Human Rights Watch ont décrit la destruction par des unités armées nigériennes de grandes quantités de bétail appartenant aux nomades Touaregs, à savoir des chameaux, des chèvres, des moutons et des vaches. Ces animaux jouent un rôle essentiel pour l'alimentation et l'approvisionnement des familles Touaregs, qui subissent des privations extrêmes du fait de la perte de leurs troupeaux. Plusieurs sources locales et étrangères ont dit à Human Rights Watch qu'elles pensaient que la destruction des animaux était une forme de punition collective infligée par les forces armées aux Touaregs à cause de leur soutien présumé au mouvement rebelle.

Une personne en déplacement au nord d'Iferouane fin novembre a dit avoir vu des groupes d'animaux morts dans quatre endroits au moins, dont un troupeau de 20 chameaux et 30 chèvres à environ 15 kilomètres d'Iferouane, qui semblaient avoir été criblés de balles. Un vieil homme Touareg a signalé avoir vu des groupes d'animaux morts plus au sud, près d'Agadez :

« Les soldats ont tué notre bétail – chameaux, chèvres, moutons et vaches. J'en ai vu tellement de morts. Par exemple, à la mi novembre, j'ai vu cinq chameaux morts de mes propres yeux – c'était sur la route qui va d'Agadez vers l'ouest – entre Azel et Elmeki. A voir les cadavres, on aurait dit qu'ils étaient morts depuis deux ou trois jours. Ils étaient dans une petite oasis – les Touaregs de Gougaram y mènent toujours leurs chameaux. Près de là, j'ai vu aussi une vache et son veau. J'ai vu les balles dans leurs têtes et leurs ventres. Quelques jours plus tard, pendant que je faisais paître mes chameaux, j'ai trouvé cinq moutons et sept chèvres – tous morts. Je sais que c'était l'armée. Cela n'arrivait jamais avant la guerre. Les Touaregs aiment leurs animaux ; pas seulement ça, nous vivons grâce à eux – nous ne tuerions jamais un chameau, ou une vache ou une chèvre. Jamais. Ils nous donnent du lait et du fromage. Nous les utilisons comme une voiture et aussi pour le commerce. Les soldats les ont juste tués pour nous faire souffrir. »

Les lois de la guerre interdisent la destruction de biens indispensables à la survie des populations civiles, tels que les denrées alimentaires, les récoltes et le bétail. Les punitions collectives – punir des individus pour les crimes présumés d'une autre personne – sont également interdites.

Viols

Human Rights Watch a documenté deux cas de viol commis par des soldats de l'armée nigérienne. Dans un cas, il s'agissait du viol collectif d'une jeune fille près de Gougaram en novembre. Un villageois a raconté ce qu'il a vu :

« Le jour où je suis arrivé à Gougaram, on m'a raconté que la nuit précédente des soldats avaient violé une jeune fille de 16 ou 17 ans appelée S. Son père est un de mes amis. Quand je suis allé chez eux, j'ai vu la jeune fille couchée sur le lit. Je ne lui aurais jamais demandé ce qui était arrivé, mais j'ai demandé à sa mère de me le raconter. Elle m'a dit comment la nuit d'avant trois soldats avaient pénétré dans leur maison en disant qu'ils cherchaient des armes. Elle a dit qu'ils n'en avaient pas trouvé et qu'ils avaient alors emmené sa fille dans une hutte derrière la maison. La mère était si triste tandis qu'elle racontait comment elle avait dû entendre les cris de sa fille avec ces hommes. Elle a dit que ça avait duré environ 40 minutes et que seulement quand les soldats étaient partis elle avait pu aller voir sa fille. Son mari – le père de la fille – n'était pas là ce jour-là. Comme il n'y avait pas de docteur à Gougaram, je leur ai dit d'amener leur fille dans mon village où il y a une femme du village qui sait comment soigner les problèmes féminins. Nous sommes partis à dos de chameau parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de transport. En chemin, j'ai vu que la fille saignait beaucoup par en-bas, comme si elle avait accouché. Tous ceux à qui j'ai parlé ont dit que c'était les militaires qui étaient là ces jours-là. Même quand j'y étais, j'ai vu des soldats qui passaient. »

Le viol est un crime de guerre selon les lois de la guerre.

Détentions arbitraires

Human Rights Watch est préoccupé par la détention sans inculpation ni procès d'environ 35 hommes, liée à leur soutien présumé au MNJ. La majorité des arrestations ont eu lieu depuis qu'une mise en garde, ou état d'alerte, a été instaurée par décret présidentiel le 24 août. Le décret donne aux forces de sécurité dans la région au nord d'Agadez des pouvoirs étendus pour arrêter et emprisonner. Le 24 novembre, le décret a été prolongé pour trois mois de plus.

Le droit nigérien définit une mise en garde comme « certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et garantir la sécurité des opérations de mobilisation et de mise en œuvre des forces militaires. » Cependant, les journalistes, avocats, membres des services de sécurité nigériens et diplomates interrogés par Human Rights Watch ont constaté un manque général de clarté en ce qui concerne les pouvoirs spécifiques additionnels de « l'état d'alerte » décidé. Human Rights Watch presse donc le gouvernement de préciser les pouvoirs accordés aux forces de sécurité et d'annuler les pouvoirs qui violent les normes internationales relatives aux droits humains.

Si le gouvernement peut arrêter et poursuivre les individus soupçonnés d'être impliqués dans la rébellion armée et autres actions criminelles, il doit toutefois respecter les droits à un procès équitable garantis par la constitution nigérienne et les dispositifs internationaux auxquels le Niger est un Etat partie. Même pendant un état d'urgence correctement déclaré, ces droits comprennent la présomption d'innocence, le fait d'être traduit sans délai devant un juge et informé des charges justifiant la détention, et d'avoir accès à un avocat et à des membres de sa famille. Human Rights Watch est préoccupé par le fait que les quelques 35 individus maintenus dans les centres de détention d'Agadez, Niamey, Kollo, Koutokale et Say depuis des semaines et même des mois, se sont vu refuser certains de ces droits fondamentaux. Human Rights Watch demande donc au gouvernement du Niger de publier les noms des personnes maintenues en détention et les charges qui pèsent contre elles, et de s'assurer que leur droit à un procès équitable est pleinement respecté.

Exactions impliquant le Mouvement nigérien pour la Justice

Utilisation indiscriminée de mines terrestres anti-véhicules

Depuis le début du conflit armé, il y a eu plus de 25 incidents causés par des mines terrestres anti-véhicules dans la région d'Agadez, qui ont fait au moins 80 morts. La majorité des victimes étaient des militaires. Cependant, depuis le mois d'octobre il y a eu une augmentation constante de dépôts de mines terrestres anti-véhicules sur les principaux axes menant aux villes d'Agadez, Iferoouane et Arlit, dans le nord du pays, entraînant un nombre croissant de véhicules civils qui ont fait exploser ces mines. Il y a eu des victimes civiles, dont de nombreux morts, lorsque des autobus publics, des motos, des camions et des véhicules privés ont déclenché l'explosion de mines terrestres anti-véhicules, le plus souvent placées dans des nids de poules ou le long des accotements meubles des routes principales.

Nombre de sources militaires, civiles et diplomatiques interrogées par Human Rights Watch ont exprimé l'opinion selon laquelle la majorité des mines déclenchées le long des axes principaux avaient été placées par les rebelles du MNJ. En novembre, le MNJ a prévenu les civils d'éviter de voyager, en particulier sur toutes les routes principales entrant ou sortant de la capitale régionale, Agadez, et il a promis une reprise de l'offensive contre les forces gouvernementales dans le nord. Plusieurs rebelles interrogés par Human Rights Watch ont admis l'utilisation, et dans un cas avoir placé, des mines le long de ces axes principaux, mais ils ont affirmé qu'ils avaient pour cible les véhicules militaires, dont ceux utilisés pour escorter les convois civils.

En octobre, à la suite d'une avalanche d'attaques menées par des bandits armés, l'armée a commencé à exiger que tous les véhicules civils allant vers le nord soient accompagnés par une escorte militaire. Toutefois, depuis l'application de cette mesure, plusieurs véhicules civils faisant partie de ces convois ont déclenché des mines, causant des victimes civiles. Un marchand touareg de 20 ans a décrit un de ces incidents, qui s'est produit sur la route entre Arlit et Agadez fin novembre :

« Je suis un petit commerçant et je voyage beaucoup partout. Ce jour-là, j'ai quitté Arlit à 8h du matin dans un convoi d'une vingtaine de voitures et trois autobus. Il était escorté par trois voitures militaires devant et derrière. J'étais dans un bus qui se trouvait vers l'arrière quand tout à coup j'ai entendu une forte explosion. Le convoi s'est arrêté et nous sommes tous sortis. J'ai marché vers l'avant et j'ai remarqué que le bus qui avait touché la mine était le premier véhicule du convoi – après les voitures militaires. La route est pavée mais la mine avait été placée dans un nid de poule. Le chauffeur disait qu'il avait réussi à éviter que les roues de devant passent dans les trous, mais qu'il n'avait pas pu contrôler l'arrière du bus. Et c'est là que le bus a été touché. J'ai vu six blessés – Je crois que c'était deux femmes et quatre hommes. Il y avait beaucoup de sang. D'après ce que je pouvais voir, ils étaient blessés aux bras et aux jambes. Plus tard j'ai entendu dire que quelqu'un était mort à l'hôpital. J'ai pleuré quand j'ai vu ça. Vraiment, je suis terrifié chaque fois que je voyage. »

Des analystes militaires étrangers interrogés par Human Rights Watch ont suggéré que les mines anti-véhicules utilisées par les rebelles avaient été récemment transformées, alors qu'elles étaient de nature défensive – conçues pour empêcher l'entrée de l'armée dans les bases ou les zones contrôlées par les rebelles – , pour devenir plus offensives, et conçues pour infliger des pertes à l'armée. Ce changement dans leur déploiement, et l'augmentation de victimes civiles qui en a résulté, ont généré une peur et des difficultés considérables pour les populations civiles.

Les mines terrestres anti-véhicules ne sont pas interdites dans le cadre du Traité d'interdiction des mines antipersonnel de 1997 , auquel le Niger est un Etat partie. Toutefois, leur utilisation est toujours régie par les lois générales de la guerre, qui interdisent l'utilisation d'armes qui ne peuvent pas faire la distinction entre les civils et des cibles militaires. Placer des dispositifs anti-véhicules sur des routes couramment empruntées par des véhicules aussi bien civils que militaires constitue une utilisation indiscriminée. Lorsque leur utilisation n'est pas interdite, il est nécessaire de prendre un soin tout particulier pour minimiser leurs effets indiscriminés.

Banditisme à l'encontre des civils de la part de groupes ethniques du sud

Trois civils touaregs ont signalé des incidents au cours desquels des rebelles présumés du MNJ ont stoppé un véhicule de transport public et ont choisi les civils qui n'étaient pas des Touaregs pour les voler. Bien que le MNJ ait nié être impliqué dans aucune sorte de banditisme, les témoins oculaires croyaient fermement que les coupables étaient des membres de ce groupe rebelle. Les trois incidents documentés par Human Rights Watch se sont produits en octobre et novembre, alors que des commerçants apportaient leurs marchandises d'Agadez dans des villes plus petites de toute la région. Un marchand d'Agadez a raconté un incident de ce genre :

« Il y a deux mois environ, moi et huit autres personnes – cinq Hausas et trois autres Touaregs – nous étions dans une Land Rover. Le MNJ nous a arrêtés et a dit à tout le monde de descendre. Ils ont ordonné aux Touaregs de lever les bras et aux Hausas de baisser les bras. Puis ils ont mis les Touaregs d'un côté, les Hausas de l'autre et ils ont alors délesté les Hausas de leurs téléphones portables, de leur argent, de leurs vestes et autres objets, et ils les ont battus. Ils ne nous ont rien fait à nous, les Touaregs. Je sais que c'était le MNJ à cause de la façon dont ils étaient habillés et aussi parce qu'ils se sont présentés comme étant avec ce groupe. J'ai aussi entendu les rebelles parler de ce qui était arrivé. Ils expliquaient que si nous étions des Touaregs, nous ne devrions pas être nerveux. Certains d'entre nous parmi les Touaregs, dont un chef local touareg, avons protesté et leur avons dit de ne pas faire ça – que c'était mal parce que nous sommes tous Nigériens. Mais le commandant du MNJ a dit que nous ne sommes pas tous pareils et que si lui, le chef local, ne faisait pas attention, il serait traité comme les Hausas étaient traités. »

Des partenaires internationaux clés, tels que la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la France, les Etats-Unis et les Nations Unies, devraient inciter le gouvernement nigérien et les rebelles du MNJ à garantir un accès libre et sûr à tous les acteurs humanitaires qui aident les populations vulnérables dans le nord. Les deux parties en guerre devraient cesser les attaques contre les civils, enquêter sur les violations signalées et exiger des comptes aux auteurs de ces crimes.



Association Nigérienne pour la Défense Des droits de l'homme (ANDDH)

Avenue.de la Corniche BP : 12859
 TEL/ fax : 22720732261
 e-mail : anddh@intnet.ne

Le Président de l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH)

A son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Niger

Objet : **Enquête Parlementaire indépendante sur la situation dans le Nord Niger**

Excellence, monsieur le président,

J'ai l'honneur de demander à l'assemblée nationale, représentation du peuple , de diligenter une enquête indépendante sur la situation du conflit dans le nord et de s'impliquer dans la recherche d'une solution négociée et rapide face à la situation humanitaire critique que connaît cette région du Niger et à ses conséquences sur le reste du pays.

En effet, depuis le début du dit conflit, l'ANDDH a joint ses efforts à ceux de l'ensemble des acteurs de la société civile soucieux de la préservation de la paix et de la stabilité de nos institutions démocratiques, pour mener des réflexions qui ont permis de faire des propositions concrètes de sortie de crise à court, moyen et long terme. Ces pertinentes propositions ont été adressées aux autorités mais sont restées à ce jour sans suite.

Aussi, l'ANDDH se tourne-t-elle enfin vers vous, excellence, monsieur le président, et l'ensemble des élus du peuple pour exprimer ses vives préoccupations qui fondent cette saisine pour une enquête par votre auguste institution elle-même.

Cette enquête, à l'instar de celle que vous avez réalisée sur l'exploitation de l'or à Samira et que l'ensemble du peuple nigérien a salué, fera la lumière sur la situation réelle sur le terrain face aux cris de ceux des populations que vous représentez. Ce qui vaut pour l'or l'est assurément plus pour des populations, dans le contexte d'un conflit qui provoque en ce moment une véritable crise humanitaire.

Excellence , Monsieur le président, je voudrais d'abord vous rappeler, les conséquences de la première rébellion armée des années 1990, sur le plan économique mais surtout au plan des graves violations des droits de l'homme restées à ce jour impunies du fait de la non indépendance de notre système judiciaire : il s'agit entre autre, des cas de Tchintabaraden au nord, celle de Bouloutougour et de Danjumo à l'est du Niger où des populations innocentes ont été sommairement exécutées. Si la justice nigérienne semble avoir oublié ces cas, le tribunal de l'histoire y reviendra le jour ou l'état de droit et l'égal accès de tous à la justice seront une réalité au Niger. C'est pourquoi, l'ANDDH profite de cette occasion pour rappeler aux belligérants du conflit actuel qu'il n'y a aucun doute que les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui seraient perpétrés aujourd'hui comme ceux du passé soient traduit devant les tribunaux compétents et indépendants.

En outre, Excellence, Monsieur le président, l'ANDDH a été saisie à plusieurs reprises de la crise humanitaire que vivent les populations de la région d'Agadez. Les affrontement entre les forces de défense et de sécurité et le Mouvement des Nigériens pour la Justice/ MNJ (les affrontement et/ou attaques à Iferouane , à Tizerzait, àTtchirozerine, à Agadez, à Tanout, à Gougaram, à Banibangou, à Dabaga, à Tidene, etc) ont occasionné plusieurs victimes de part et d'autre. Cette situation n'épargne pas non plus les populations civiles qui ne font pas partie du conflit. A titre d'exemple, nous avons été saisis sur les cas de tueries parmi les plus récentes occasionnées durant les derniers évènements dans les zones de Dabaga et de Tidène:

1. Mr Hada Baréha, 67ans (élèveur) tué à ghabda (à 10 km de Dabaga)
2. Mr Aboubacar Attouladji dit kizaba 65 ans, commerçant dans la commune de Dabaga
3. Mr mohamed Alane 35 ans, jardinier (Dabaga)
4. Hamad Rissa à Taboulnet dans la vallée de Tidène
5. Elhadj Ginadane à Taboulnet dans la Vallée de Tidène

6. Enggall Rhissa à Taboulnet dans la vallée de Tidène

7. Deux (2) élèves à Sakafate dans la vallée de Tidène

Toutes ces victimes seraient des populations civiles innocentes. Cette enquête parlementaire pourrait situer les circonstances de leur mort, les auteurs de ces actes et les responsabilités. Les nigériens ne sont-ils pas en droit de se poser la question sur la vraie portée des décisions successives de mise en garde sur l'étendue de la région d'Agadez. L'esprit de la mise en garde telle que prévue par la constitution dont vous êtes les garants, n'est il pas de créer les conditions de sérénité et de discernement nécessaire à la sécurisation des populations? Ce qui se passe en ce moment, n'indique-t-il pas suffisamment le contraire, pour que le parlement en contrôle aujourd'hui sa vraie efficacité en tant qu'acte de l'exécutif ?

Ensuite, selon des sources concordantes, après les mouvements des populations d'Iferouane vers Tchirozerine, Agadez et Arlit, les populations de plusieurs campements seraient en ce moment en train de fuir les zones de conflit à la recherche d'abris plus sûrs. C'est notamment le cas de celle de Dabaga et de la vallée de Tiden qui furent récemment le théâtre d'opérations ou d'affrontements armés. A ce jour, aucun dispositif n'a été mis en place par l'Etat pour accueillir les populations déplacées, abandonnées à elles même dans un contexte de renchérissement de la vie.

Pire, à cette insécurité qui s'est presque généralisée, les populations de l'ensemble de la région d'Agadez , en particulier des populations des départements d'Arli et de Tchirozerine réparties dans les communes d'Iferouane, Gougaram, Arlit, Timia, Tabelot, Dabaga, Tchirozerine, Aderbissenet, Ingall et bien d'autres localités, font face à une insécurité alimentaire très préoccupante. A la date de décembre 2007, plus de 18 000 personnes étaient déjà concernées par une crise alimentaire aigue.

Aussi, à cette situation humanitaire déjà critique, s'ajoute celle de la psychose liée aux multiples arrestations dont les populations estiment faire l'objet. Les personnes interpellées sont en détentions préventive dans les différentes maisons d'arrêt du Niger. Certains prévenus rencontrés par notre association affirment n'avoir toujours pas été entendus.

Il faut enfin souligner les impacts environnementaux de l'exploitation de l'uranium sur la vie des populations, notamment le problème de l'irradiation à Arlit et à Akokan. Les impacts environnementaux des recherches engagées par les sociétés étrangères, notamment dans la vallée de l'Ihrizer sont en train de provoquer une véritable catastrophe environnementale.

Face à cette situation humanitaire très critique que vivent les populations de la région du nord et qui nous interpelle tous, l'ANDDH n'a pas le moindre doute que l'Assemblée Nationale, représentation du peuple, donnera une suite favorable à la présente saisine. En définitive, nous lançons un appel à votre auguste assemblée afin qu'elle s'implique davantage et de manière irréversible dans la recherche d'une solution négociée, rapide et durable à ce conflit fratricide qui dure depuis un an et deux mois.

Recevez, Excellence, Monsieur le président de l'assemblée nationale l'expression de ma profonde considération.

Pour le BEN/ANDDH
Le Vice Président
Dr Badié HIMA

Liste non exhaustive des civils exécutés de manière extrajudiciaire par l'armée nigérienne

Parmi les victimes une soixantaine a été identifiée :

- 10 Juin 2007** : Trois (03) personnes âgées, ont été arrêtées et abattues par les Forces Armées du Niger près du puits de Tezirzayt, dans la vallée du même nom. Leurs cadavres ont été retrouvés dans une fosse commune près de ce puits. Noms des victimes :
 - Sidi Mohamed Imohan dit Kalakoua, unijambiste (63ans) ; son corps a été découpé;
 - Abtchaw Kounfi, 78 ans ;
 - Aoussouk Kounfi, 74 ans.

- 10 juin 2007** : lors de tirs d'obus sur Agadez par les FAN, un obus est tombé sur le quartier de Oumourdan Maghas, tuant un couple en plein sommeil ;

- 26 août 2007** : le long de la route Iférouane-Gougaram les FAN ont tiré sur des populations nomades ainsi que leurs animaux (13 chameaux et 05 ânes) faisant 6 morts. Noms des victimes :
 - Idrissa Takho-Ouidane;
 - Aghalo Moughamad;
 - Maghmoud Moughamad;
 - Ghousmane Ewadane;
 - Moughmoud Tagho;
 - Aghmad Hitane, plus de 60 ans.

- 27 septembre 2007** : Une patrouille des FAN qui venait d'Assamaka, a sommairement exécuté devant 12 personnes. Les victimes étaient des commerçants qui importaient du lait 'Lahda' et des pâtes alimentaires pour les revendre dans la région d'Agadez. Parmi elles figurent :
 - Zeyda ag Badi
 - Ahmadu ag Moussa
 - Ghoumour ag Ahmad
 - Mohamed ag Akarfa
 - Ismaghil ag Akam
 - Rhissa ag Attaher
 - Bikim ag Ilyas
 - Akloua ag Hama
 - Oumra Lahcen.

- 22 novembre 2007** : découverte d'une fosse commune à Tchintebizquinte avec les corps de 4 personnes. Alors que les gendarmes voulaient les interrogées, des éléments des FAN se sont emparés de ces quatre personnes dont les corps ont été retrouvés cinq jours plus tard dans une fosse commune. Le corps de chaque victime portait des traces d'une balle au cœur, une au front et une à l'oreille. Noms des victimes :
 - Bachir Mouhamad
 - Mariko Kané
 - Oukhoudane Algha
 - Hamad Ibrahim

- 9 décembre 2007** : sept (07) civils ont été tués par des éléments de l'armée nigérienne près d'Agadez. Malgré l'autorisation de circulation accordée à ces personnes par les autorités d'Agadez, les véhicules ont été arrêtés par les forces de sécurité nigériennes, qui dès leur arrivée ont mis de côté ceux qui étaient « noirs » dans le groupe, et exécuté tous les autres sur le champ, avant de les ensevelir dans une fosse commune. Annonce faite également par les autorités nigériennes. Selon les personnes qui ont identifié les corps, les victimes portaient de nombreuses marques de brûlures de cigarettes et de coups de ceintures ainsi que de multiples impacts de balles au visage et à la poitrine. Parmi les victimes figurent :
 - un cuisinier, un mécanicien et deux chauffeurs d'ethnies Touareg et Haoussa ; ainsi que deux commerçants arabes :
 - Ibrahim Sidi Amar,(autre orthographe: Sidaghamar Ibrahim)
 - Osmane Sidi Rali (autre orthographe : Ghousmane Sidighli) ;

- **12 décembre 2007** : les membres d'une même famille ont été abattus par les FAN à côté de RTA, à l'entrée d'Arlit. Noms des victimes:
 - Balla Hadaba, 56 ans
 - Akidima Balla, 20 ans
 - Ahmad Balla, 17 ans
 - Amoumoune Balla, 25 ans

- **19 novembre 2007** : deux civils ont été sommairement exécutés par les FAN aux environs de la localité d'Atri. Noms des victimes :
 - Adam Abarchi, 70 ans;
 - Ghmour Assaleh, 25 ans.

- **2 Mars 2008** : 3 chameliers ont été abattus à l'entrée de Gougaram.

- **20 mars 2008** : un ex militaire, reconverti en marabout, et Imam de la mosquée de Boughoul, a été torturé et assassiné par les FAN.
 - Abdoussalam Amadou Zamanka.

- **21 mars 2008** : Suite aux violents affrontements ayant opposé les MNJ aux FAN, à Tamazlakh, les militaires nigériens s'en sont pris aux populations civiles et à leurs maigres biens. Au moins trois (03) personnes civiles ont été sommairement exécutées, parmi elles:
 - Liman Houdane
 - Toukane Assale.

- **24 mars 2008** : aux campements de Tabouhait et Taboulnet, dans la vallée de Tidène, trois (03) personnes civiles ont été sommairement exécutées par des membres des FAN. Noms des victimes :
 - Mohamed Rhissa Imolane, à Taboulnet dans la vallée de Tidène
 - Mohamed Almoctar dit Guinadan, 66 ans, à Tabouhait ;
 - Enggall Rhissa.

- **25 mars 2008** : à Ghabda (10 KM de Dabaga, un éleveur revenait des pâturages avec ses ânes, quand il a été sommairement exécuté par les militaires (les FAN).
 - Hada Baregha, 67 ans.

- **26 mars 2008** : à Dabaga, des éléments des FAN s'en sont pris aux populations civiles de Dabaga et à leurs maigres biens. Ils ont sommairement exécuté au moins cinq (05) civils. Parmi elles :
 - Kiza Batolane, 68 ans ;
 - Aboubacar Attoulèle, surnommé Kouzaba, 65 ans ;
 - Amaho Alane, 14 ans ;
 - Mr Mohamed Alane, 35 ans.

- **10 avril 2008** : à Indoudou (commune de Dabaga), le chef du village, également éleveur, a été sommairement exécuté par les FAN. Son corps a été retrouvé, par ses proches, criblé de balles.
 - Gousmane Bilal, environ 50 ans.

- **22 mai 2008** : à Tadak (région d'Agadez), l'armée a tiré des obus puis investit le lieu, brûlant les foyers. Après le tri des hommes et des femmes en deux groupes, les premiers se retrouvent prisonnier et conduits un peu plus loin ; les neuf sont abattus à bout portant, sans doute. Tout le bétail à proximité est anéanti par les troupes régulières selon l'usage désormais établi. Nom des victimes (7 identifiées), dont l'âge varie entre 50 et 80 ans :
 - Mama Ewaden
 - Ibrahim Ghissa
 - Boulla Lachi
 - Hamadi Ghmour
 - Idrissa
 - Lolo
 - Sidi Koummado

- **29 juin 2008** : au village d'Egandawile, (vallée de Tidene) et de leur retour de Tizerzait, les FAN ont exécuté un jeune garçon âgé de 15/16 ans et frère de l'imam du village :
 - Inana Krime, 15/16 ans.

LES CIVILS VICTIMES D'EXACTIONS AU NORD NIGER

ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME À AGADEZ



Le membre du jeune homme brûlé à Tchirozérine

Le 18 janvier 2008, des éléments des Forces de défense et de sécurité ont perquisitionné plusieurs maisons à Tchirozérine. Des dizaines de jeunes ont ainsi été arrêtés dont trois jeunes vendeurs de bétail au marché d'Agadez. Ils étaient le même jour, vers 11 heures, à une cérémonie de baptême chez leur frère Alhousseïni Bahani, agent à l'IEB de Tchirozérine. Interviewé par nos confrères de Sahara FM, ce dernier a affirmé avoir présenté aux éléments de forces de sécurité les trois tickets du bus qu'ils ont emprunté pour venir d'Agadez à

pieds! Je n'ai rien fait, je ne suis qu'un modeste revendeur de bétail à Agadez! Allez y vérifier! ».

A la question de savoir s'il va porter plainte ! Il murmure tenaillé par la douleur : " Non! Tout ce que je souhaite, c'est de guérir et que la paix revienne ! Je me remets à Dieu!". Dans la nuit du 15 au 16 janvier 2008, à Agadez, une jeune femme d'une vingtaine d'années répondant au nom de Amélie Ahandaga a été interpellée par la police. Elle aurait jeté une grenade sur le commissariat à partir de sa maison qui se trouve à

conduite dans un bureau du commissariat. Là, ils m'ont attaché les poignets aux pieds et ont passé une barre entre mes membres joints avant de me suspendre entre deux tables. Je portais juste une robe de nuit et un sous-vêtement. L'un d'eux m'a fouetté

"J'ai été déshabillée, battue et jetée toute nue dans une cellule" déclarait une jeune femme interpellée par la police

en m'insultant. Ils voulaient que je reconnaisse que c'est moi qui ai jeté les grenades. J'ai juré que je n'ai jamais vu une grenade ! Un autre m'a giflé avec force. Regardez mon dos ! J'ai même montré ces traces au procureur et j'attends que justice me soit rendue ! ». L'infortunée dame de poursuivre : « Ensuite ils m'ont jeté toute nue dans ma cellule. Il a fallu le lendemain pour qu'un agent gentil me remette mes habits ! » Leur arrestation et la perquisition de leurs domiciles se sont déroulées sans aucun mandat, ont-ils indiqué. Le Parquet près le tribunal d'Agadez, l'ANDDH et toutes les structures de la société civile d'Agadez ont été mis au courant de ces cas de tortures. Des enregistrements et même des photos existent. Il convient alors au nom de la morale et de la justice d'ouvrir une enquête judiciaire pour interpellé et punir ces actes barbares qui n'honorent point nos vaillantes forces de défense. Tout le monde sait que des tels actes sont commis par des individualités à l'insu de leur hiérarchie. Le chef

du Peloton en poste à Tchiro était-il au courant des tortures subies par les trois jeunes ? Le Directeur

la restauration de la paix, les ex-chefs de l'ex résistance armée et milices et comités d'autodéfense

" On nous attachait les pieds avec une corde pendant la nuit durant toute ma détention " affirmait D. un civil d'Iférouane pris en otage par le MNJ

de la police d'Agadez a-t-il eu vent de ce qui s'était passé dans ses locaux la nuit du 15 janvier? Sûrement pas! Alors, il faut chercher à rétablir la vérité et que les coupables soient châtiés! Ce sont de tels comportements qui font que des organisations telles que Amnesty, Human Rights interpellent notre pays et portent atteinte à notre honneur et notre dignité! Le Niger n'est pas un pays des hors-la-loi! C'est un pays de justice et des droits ! Pour l'humeur versatile d'un groupe d'individus, il faut éviter que nos vaillantes forces de défense soient salies.

ont recommandé la libération des personnes détenues et des otages du fait du conflit au nord du pays, l'arrêt des exactions et les tueries sur les personnes civiles, et l'arrêt des propos de certains citoyens qui peuvent porter atteinte à l'unité nationale.

"ils m'ont ensuite brûlé les pieds avec du plastique enflammé ! Regardez !" témoignait un jeune éleveur arrêté par les militaires à tchiro

Tchiro, mais rien n'y fit ! Ils les ont amenés à leur base. Ils ont avoué avoir été victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants. L'un d'eux a témoigné à l'association nigérienne pour la défense des droits de l'Homme (ANDDH), section d'Agadez ceci : «Ils m'ont fouetté à plusieurs reprises en me demandant de leur montrer là où j'ai placé des mines; je leur ai juré que je n'en sais rien, mais en vain. Ils nous ont bandé les yeux avec un caoutchouc, sûrement le reste d'une chambre à air et nous ont arrosé d'eau froide! Personnellement, ils m'ont ensuite brûlé les pieds avec du plastique enflammé ! Regardez mes pieds! J'ignore si j'aurais un jour l'usage de mes

côté. En compagnie de quatre autres personnes dont un enseignant, une ménagère, un tablier et un élève de CM2, la jeune femme est soupçonnée d'être à l'origine de deux grenades jetées sur le commissariat. Dans le cadre de cette enquête, les cinq prévenus ont passé plusieurs jours de garde à vue sans qu'ils aient droit à une visite. C'est lorsqu'ils ont été déférés au parquet et mis sous mandat dépôt au camp pénal que la famille a su que la jeune femme a été torturée et humiliée. Aussitôt, la section d'Agadez de l'ANDDH et le bimensuel Air Info ont été saisis. Interrogée par Air Info, la jeune femme raconta tout son supplice : « Quand j'ai été arrêtée, des hommes m'ont

Selon les dernières informations, douze personnes détenues au camp pénal d'Agadez, parmi lesquels la fille torturée et sa voisine, ont été transférés vers les prisons de Niamey, Say, Kollo et Koutoukalé. Encore un cas d'atteinte à la constitution qui dit qu'aucun nigérien ne doit être victime de déportation.

D'autre part, nos sources nous ont confirmé que les otages du MNJ vivent aussi des traitements humiliants comme le fait d'attacher les pieds des otages avec une corde pendant toute la nuit. D. un civil, originaire du village d'Iférouane pris avec trois autres civils, tous touaregs par le MNJ sous prétexte qu'ils seraient des indicateurs de l'armée nous a témoigné ceci " J'ai vécu 42 jours là bas! On nous attachait les pieds avec une corde pendant la nuit durant toute notre détention ". La dignité de la personne humaine n'est pas un vain mot. Elle mérite respect et considération. Réunis le 9 février, à Niamey, sur invitation du Haut commissariat à



Conseil des droits de l'homme : Observations du Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires par les forces armées au Nord Niger

HUMAN RIGHTS COUNCIL - A/HRC/8/3/Add.1 - 30 May 2008

PROMOTION AND PROTECTION OF ALL HUMAN RIGHTS, CIVIL, POLITICAL, ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS, INCLUDING THE RIGHT TO DEVELOPMENT
Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Philip Alston
Addendum

Summary of cases transmitted to Government and replies received

Niger: Exécutions extrajudiciaires par les forces armées

Violation alléguée: Morts dues à des exécutions des forces armées

Objet de l'appel: Au moins 21 personnes

Caractère de la réponse: Pas de réponse

Observations du Rapporteur Spécial :

Le Rapporteur Spécial regrette que le Gouvernement du Niger n'ait pas coopéré avec le mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée Générale et le Conseil des droits de l'homme.

Lettre d'allégation envoyée le 21 janvier 2008 avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones ... en relation avec de récents cas d'exécutions extrajudiciaires de personnes, et notamment de membres de la communauté Touareg, qui seraient survenus au nord du pays.

Selon les informations reçues:

Depuis octobre 2007, au moins 21 personnes, la majeure partie d'entre eux appartenant à la communauté Touareg, auraient été abattues de manière extrajudiciaire dans les régions du nord du pays. Les rapports indiquent la responsabilité directe des forces armées dans ces actes.

Le premier de ces actes aurait eu lieu le 1 Octobre 2007, quand les Forces Armées auraient arrêté un convoi de cinq véhicules près de la frontière avec l'Algérie. Les passagers furent obligés d'abandonner leurs véhicules, et séparés selon leur couleur de peau. 12 personnes de peau plus claire, supposés Touaregs, auraient été séparées du groupe par les militaires, qui les auraient abattus. 10 des personnes tués auraient été identifiés comme Zeyda ag Badi, Ahmadu ag Moussa, Ghoumour ag Ahmad, Mohamed ag Akarfa, Ismaghil ag Akam, Rhissa ag Attaher, Bikim ag Ilyas, Akloua ag Hama, Oumra et Lahcen

Le même jour, toujours selon les rapports reçus, la même unité des Forces Armées se serait dirigée vers une tente de Touaregs aux alentours de la piste entre Assamakka et Arlit. Les soldats se seraient emparés des occupants, entre cinq et dix personnes en tout, dont les noms n'ont pu être identifiés.

Le 22 novembre 2007, quatre personnes, M. Bachir Mouhamad, M- Mariko Kané, M. Oukhoudane Algha, M. Hamad Ibrahim, éleveurs et jardiniers de la communauté Touareg locale, auraient été arrêtées par la Gendarmerie au village de Tchintébizguint, à 30 km à l'ouest d'Agadez, à la suite de l'explosion d'une mine. Alors que les gendarmes voulaient interroger ces suspects, des éléments des Forces Armées se sont emparés de ces quatre personnes. Leurs corps auraient été retrouvés cinq jours plus tard dans une fosse commune. Selon les rapports, les corps portaient des traces de balles au cœur, au front et à l'oreille.

Le 9 Décembre 2007, sept personnes, y compris deux commerçants arabes, Ibrahim Sidi Amar et Osmane Sidi Rali, ainsi qu'un cuisinier, un mécanicien et deux chauffeurs d'ethnies Touareg et Haoussa qui rentraient à Agadez dans leurs véhicules ont été arrêtées sur la route par les forces de sécurité nigériennes. Leurs familles qui les attendaient à Agadez auraient vu arriver leurs véhicules conduits par des militaires. Ils auraient alors tenté d'obtenir des informations concernant les membres de leurs familles. Après avoir longuement insisté, les militaires leur auraient confirmé les décès des 7 personnes, et les auraient conduits à l'endroit où ces sept personnes auraient été enterrées. Selon les allégations, des personnes qui ont identifié les corps auraient témoigné que les victimes portaient de nombreuses marques de brûlures de cigarettes et de coups de ceintures ainsi que de multiples impacts de balles au visage et à la poitrine.

Il est allégué que ces exécutions extrajudiciaires pourraient avoir eu lieu en représailles aux attaques lancées par le mouvement d'opposition armé Touareg Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), dans le contexte de la reprise des activités armées en février 2007.

Sans vouloir à ce stade préjuger des faits qui nous ont été soumis, nous voudrions attirer l'attention du Gouvernement de votre Excellence sur le droit à l'intégrité physique et mentale de la personne susmentionnée.

Dans le cas où vos enquêtes appuient ou suggèrent l'exactitude des allégations susmentionnées, nous prions votre Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits et des libertés de l'(des) individu(s) mentionné(s), de diligenter des enquêtes sur les violations perpétrées et de traduire les responsables en justice. Nous prions aussi votre Gouvernement d'adopter toutes les mesures nécessaires pour prévenir la répétition des faits mentionnés.

Il est de notre responsabilité, en vertu des mandats qui nous ont été confié par la Commission des Droits de l'Homme et prolongé par le Conseil des droits de l'homme de solliciter votre coopération pour tirer au clair les cas qui ont été portés à notre attention. Etant dans l'obligation de faire rapport de ces cas à la Commission des Droits de l'Homme, nous serions reconnaissants au Gouvernement de Votre Excellence de ses observations sur les points suivants :

1. Les faits tels que relatés dans le résumé du cas sont-ils exacts? Si tel n'est pas le cas, quelles enquêtes ont été menées pour conclure à leur réfutation ?
2. Au cas où une plainte a été déposée, quelles suites lui ont été données ?
3. Veuillez fournir toute information, et éventuellement tout résultat des enquêtes menées, examens médicaux, investigations judiciaires et autres menées en relation avec les faits.
4. Si les allégations sont avérées, veuillez fournir toute information sur les poursuites et procédures engagées contre les auteurs de la violence.
5. Le cas échéant, veuillez indiquer si les victimes ont été indemnisées.

Source : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/8session/A.HRC.8.3.add.1.doc> (page 287)

Liste non exhaustive des personnes détenues arbitrairement depuis le début du conflit

Etat début août 2008

Lieu de détention ; Nom et Prénom ; Date arrestation ; profession

Prison de Koutoukale (1053 km d'Agadez) :

- ISSOUF AG MATACHI ; Août 2007 ; Opérateur économique, libéré le 06 mai 2008
- AGHALY ABOUBACAR ; Août 2007 ; Commerçant, et président de l'AJDD, libéré le 06 mai 2008 ; décédé le 12 mai, 6 jours après sa libération, à l'hôpital de Niamey.
- AHMED HAMA ; Septembre 2007 ; Greffier, libéré le 06 mai 2008.
- MOUSTAPHA KARIMOUNE ; Septembre 2007 ; Chauffeur, libéré le 06 mai 2008.
- AZIZ AMEYAGI ; Septembre 2007 ; Agent Africare ; libéré le 06 mai 2008.
- 01 - MOUSSANA MOUHA ; Novembre 2007 ; Migrant.
 - AGHALI M'BAREK ; Septembre 2007 ; chauffeur ; libéré le 06 juillet 2008.
- 02 - MOUSSA ALBAKA ; Septembre 2007 ; x.
- 03 - ABDOURAMANE YOUSOUF ; Septembre 2007 ; Exodant/ immigré.
- 04 - ATTAYOUB ILECHIWANE ; Décembre 2007 ; Commerçant.
- 05 - SIDI ALGAFET ; Septembre 2007 ; Agent FNIS.

Prison de Kollo (1030 km d'Agadez)

- 06 - ASSO GRESAR ; 15/16 janvier 2008 ; Enseignant, fondateur et directeur de l'école primaire Galélo, et directeur de l'internat d'Agadez.
- 07 - ABDOURAHAMANE MAMANE ; Janvier 2008 ; Chauffeur.
- 08 - BASO NAFEROUNE ; Septembre 2007 ; Agent SOMAÏR.
- 09 - MOHAMED ABDOURAHAMANE ; Octobre 2007 ; x.
 - ISSOUF ABDOULAHY ; x ; juillet 2007 ; libéré le 06 juillet 2008.
- 10 - ABOUBACAR ANDO ; octobre 2007 ; x (transfert de Say avril/mai).
- 11 - MOHAMED AGHALI ; Novembre 2007 ; Militaire (transfert de Niamey avril/mai).
- 12 - ICHEK ALHASSANE ; Septembre 2007 ; Agent FNIS (transfert de Koutoukalé avril/mai), libéré le 6 juillet 2008.
 - El. AGHALI TCHIMAHO ; Septembre 2007 ; Agent COMINAK ; libéré en mai 2008.

Prison de Say (1050 km d'Agadez)

- 13 - IBRAHIM INGAD ; Août 2007 ; x.
- 14 - MOHAMED FILLÉ ; Septembre 2007 ; x.
- 15 - KHALIFA AGHALI ; Septembre 2007 ; Administrateur, secrétaire général à la Préfecture d'Arlit ; diabétique, hospitalisé à Niamey.
- 16 - ABOULAYE AMADOU, (transfert de Niamey avril/mai).

Prison de Niamey (950 Km d'Agadez)

- 17 - AGHALI BARKA ; Août 2007 ; Conseiller.
- 18 - MOUSSA KAKA ; Septembre 2007 ; Journaliste.
 - ABOUBACAR KARDA ; Septembre 2007 ; Opérateur économique ; libéré, juin 2008.
- 19 - MOUHAMED EMOUD ; Octobre 2007 ; x.
- 20 - MOHAMED ALKABOUS ; Octobre 2007 ; x.
- 21 - MOHAMED ALARBI ; Octobre 2007 ; x.
- 22 - N'TAWAWENE AMOUMANE ; Octobre 2007 ; x.
- 23 - Mlle AMELIE AHANDAKA ; 17 Janvier 2008 ; Ménagère.
- 24 - BAZO ALHOUSSEINI.
- 25 - Mme AMINA ABDOUSSALAM, janvier 2008 ; Ménagère (transfert de Say avril/mai).
- 26 - SOUMANA GOUROU.
- 27 - MOHAMED HAMADI ; Octobre 2007 ; x ; (transfert de Koutoukalé avril/mai).

Prison d'Agadez :

- 28 - WAGAYA ELANE ; Septembre 2007; Commerçant.
- 29 - SANI MOUDI ; Septembre 2007 ; Agent FNIS.
- 30 - IBRAHIM ABDOURAMANE ; Septembre 2007 ; Chauffeur.
- 31 - AJAK WAHIL ; Septembre 2007 ; Douanier.
- 32 - MOUSSETAN BOFFANE ; Septembre 2007 ; Transporteur.
- 33 - HAROUNA YAHAYA ; Septembre 2007 ; Agent FNIS déserteur.
- 34 - MOUSSA MOHAMED ; Octobre 2007 ; Agent FNIS déserteur.
 - Alhassane Ibrahim Ramer ; Janvier 2008 ; Elève au CM2, âgé de 11/12ans; libéré en mai 2008.
- 35 - MOHAMED SIDI ; janvier 2008 ; Handicapé mental.
- 36 -MOHAMED GHOUSMANE ; Septembre 2007 ; x, transfert de Kollo avril/mai.
- 37 -AHMED ALASSANE ; Octobre 2007 ; x, (transfert de Kollo avril/mai).
- 38 - Elh GUICHENE KARI
- 39 - ALHASSANE ELILLI
- 40 - ALHADJ GOUSMANE
- 41 - TELLA MOHAMED
- 42 - DJIBRIL HAMADA
- 43 - AGHALI IBRAHIM
- 44 - ALIKIMINE AGHALI
- 45 - ASSALEK IKAMANE
- 46 - ALHASSANE ALHAMISSE
- 47 - HAÏBALLA GADO
- 48 - AHMED MOHAMED
- 49 - MAÏSSARA BAHA
- 50 - ISSOUF ALHARISSE
- 51 - MOHAMED ISSAHO
- 52 - ISSOUF FOUNTA
- 53 - IDRISSE AKILA
- 54 - M. INCHIBANE
- 55 - ALKASSOUM HAYATOU
- 56 - DAOUDA MOUSSA
- 57 - M. RACHID
- 58 - MALLAM MOUMA
- 59 - IBRAHIM RT
- 60 - Catherine Dubois
- 61 - Josette Prudhomme



Niger : Le nord coupé de l'accès à l'aide humanitaire.

IRIN - Nouvelles et analyses humanitaires

11 Décembre 2007

Des mines terrestres posées au hasard, un gouvernement sceptique et un groupe rebelle coupable d'attaques contre des travailleurs humanitaires sont autant d'obstacles à surmonter avant de pouvoir lancer les opérations de secours destinées à aider près de 20 000 personnes touchées par les inondations et les combats dans le nord reculé du pays.

L'aide la plus substantielle envoyée à ce jour aux populations déplacées devait leur être apportée par une coalition d'organisations non-gouvernementales (ONG) locales du nom de SOS Iférouane et par l'ONG médicale française Médecins sans frontières (MSF).

Or, le gouvernement a interdit à MSF d'opérer dans le nord en octobre « pour sa propre sécurité », après que plusieurs de ses véhicules eurent été braqués par le Mouvement nigérien pour la justice (MNJ), un groupe rebelle.

Les six convois dépêchés par SOS Iférouane depuis septembre ont également été interceptés par le MNJ, qui apparemment ne souhaitait pas voir le matériel qu'ils transportaient tomber entre les mains de l'armée, selon certaines sources.

Les craintes

L'armée nigérienne a été déployée dans la région, mais sa présence, loin d'apaiser les craintes des travailleurs humanitaires, les a renforcées. Pour ces derniers, les soldats ne font que créer un degré d'insécurité supplémentaire, s'ajoutant aux rebelles et aux bandits armés et autres trafiquants de drogue qui opèreraient également dans la région.

« Il y a des soldats anarchistes, et de nombreux actes de banditisme et opérations de trafic de drogue ont encore lieu », selon un responsable humanitaire. « Chacun fait ce qu'il veut, l'armée harcèle les populations. L'insécurité est très élevée ».

Autre problème : les mines terrestres posées par le MNJ dans toute la région. Désormais, des explosions se produisent presque chaque jour sur les routes et les sentiers.

Au début du mois de décembre, deux explosions se sont produites au sud d'Agadez, capitale de la région, sur les routes principales qui mènent à Niamey, la capitale, et à Zinder, une ville de l'est du pays - il s'agissait de la première fois que le conflit débordait au sud d'Agadez.

Selon les associations de défense des droits humains qui disposent de contacts dans la région, le MNJ paye les civils jusque 600 dollars pour poser des mines sur les routes ; dès lors, le groupe rebelle ne contrôle pas véritablement la localisation de ces mines.

A ce jour, plusieurs voitures et bus de civils, et début décembre, un convoi militaire qui accompagnait un véhicule du Programme des Nations Unies pour le développement, ont été touchés. Toutes les missions des Nations Unies et des ONG à Agadez sont censées être accompagnées par l'armée.

Sans autorisation

Pour compliquer davantage les opérations de secours potentielles, le gouvernement du Niger nie l'existence de problèmes humanitaires dans cette région reculée, montagnaise et désertique.

« Officiellement, il n'y a pas de déplacés et personne n'a quitté son domicile - tout est comme d'habitude », a déclaré un responsable d'ONG nigérien. « C'est une situation particulièrement complexe parce que ce n'est absolument pas le cas ».

Lorsque les inondations ont frappé le pays en août, le gouvernement s'est engagé à acheminer lui-même de l'aide aux populations touchées par ce qu'il reconnaissait à l'époque comme une situation « très grave ».

« Le gouvernement lui-même n'apporte aucune aide aux populations, alors pourquoi ne donne-t-il pas l'autorisation aux organisations humanitaires internationales de le faire ? Apparemment, ils ne veulent pas que ces populations reçoivent de l'aide ; c'est la seule explication », a déclaré à IRIN un responsable humanitaire bien placé au Niger.

Quant à Mohamed Ben Omar, porte-parole du gouvernement nigérien, il a refusé d'accéder à la demande d'IRIN, qui souhaitait lui demander si les programmes humanitaires allaient être lancés dans le nord.

Tensions et solutions

Au Niger, l'accès humanitaire a été gravement entravé depuis 2005 ; cette année-là, la publicité autour des programmes de secours humanitaire pour enfants atteints de malnutrition grave avait donné lieu à une animosité entre le gouvernement nigérien, les ONG internationales et certaines agences des Nations Unies opérant dans la région.

Les organisations envisagent désormais la possibilité de mettre en place un pont aérien humanitaire qui relierait Niamey à Agadez et peut-être à Zinder et à Maradi, dans le sud-est reculé du pays.

Quand bien même l'on disposerait d'un pont aérien, les opérations sur le terrain demeurerait difficiles à mener, à moins de parvenir à négocier l'aménagement d'un couloir humanitaire pour se rendre auprès des populations déplacées, ou la mise en place de camps à Agadez ou aux environs.